SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE KAFFRINE

2022/2023

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

Février 2025

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Dr Abdou DIOUF
Directeur général adjoint	Dr Momath CISSE
Directeur à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	El Hadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

1.	Mademba SY	Chef de Service
2.	Muhamed NDIAYE	Chef de Service sortant
3.	Babacar FALL	Ex-Adjoint au chef de Service
4.	Moussa DIOP	Agent d'appui

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Pierre Diamane BAHOUM
	Mbaye FAYE
	Nalar K. Serge MANEL
Direction à l'Action régionale	Dr Jean Rodrigue MALOU
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Dr Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Tidiane KAMARA
	Babacar GUEYE
	Djiby DIOP
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodj FALL
	Manga NDIAYE
	Seydou BA
	Modou Dame Ndoumbé DIOP
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
Cellule de Gestion des Partenariats	Insa SADIO

ÂGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15 Site web : www.ansd.sn ;
Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers **ISSN 0850-1491**

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX 5
LISTE DES GRAPHIQUES 8
SIGLES ET ABREVIATIONS 9

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 12

CHAPITRE I : TERRITOIRE 13
I.1 LA REGION DE KAFFRINE DANS LE SENEGAL 13
I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 15
CHAPITRE II : POPULATION 17
II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 17
II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 19
II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 21
CHAPITRE III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 23
III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 23
III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 25
III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 27

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 28

CHAPITRE IV : EMPLOI 29
IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 29
IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 31
IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 33
CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 35
V.1 TRAVAIL FAMILIAL 35
V.2 CHOMAGE 37

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 39

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 40
VI.1 LOGEMENT DES MENAGES 40
VI.2 ACCES A INTERNET ET EQUIPEMENT DES MENAGES 42
CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 44
VII.1 EAU 44
VII.2 ASSAINISSEMENT 46
VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 48
CHAPITRE VIII : POPULATION VULNERABLE 50
VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 50
VIII.2 SITUATION DES FEMMES 52
VIII.3 SECURITE ALIMENTAIRE 54

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 56

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE 57
IX.1 ASSISTANCES SOCIALES ET SECOURS AUX VICTIMES 57
IX.2 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 59
CHAPITRE X : JUSTICE 61
X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES 61
X.2 POPULATION PENALE 62

CHAPITRE XI : SANTE 64
XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 64
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 66
XI.3 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE LA SANTE 68
CHAPITRE XII : EDUCATION 70
XII.1 PRESCOLAIRE 70
XII.2 ELEMENTAIRE 72
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 74
XII.4 SUPERIEUR 76
XII.5 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 78
XII.6 ANALYSE FINANCIERE DU SECTEUR DE L'EDUCATION 80
CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 82
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 82
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 84

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 87

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 88
XIV.1 SITUATION DES MARCHES 88
XIV.2 PRIX A LA CONSOMMATION 90
CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 92
XV.1 ACTIVITES DES SFD 92
XV.2 ACTIVITES POSTALES 94
CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES 96
XVI.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 96
XVI.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 98

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 100

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES 101
XVII.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 101
XVII.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 103
CHAPITRE XVIII : AGRICULTURE 105
XVIII.1 CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS 105
XVIII.2 PRODUCTION 107
CHAPITRE XIX : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 109
XIX.1 ELEVAGE 109
XIX.2 PECHE – AQUACULTURE 112
XIX.3 : SYLVICULTURE 114
CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES 116
XX.1 ENERGIE 116
XX.2 MINES ET CARRIERES 118
CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES 120
XXI.1 COMMERCE 120
XXI.2 TRANSPORT 122

SECTION G. ANNEXES 124

CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES 125
CHAPITRE XXIII : INDEX MOTS CLES 131

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I-1 : Organisation administrative et superficie des départements de Kaffrine 16
Tableau II-1 : Accroissement de la population de la région de Kaffrine 18
Tableau II-2: Répartition par milieu de résidence de la population de Kaffrine en 2021, 2022 et 2023 20
Tableau II-3: Densité de la population de Kaffrine en 2020, 2021, 2022 et 2023 20
Tableau II-4: Quelques indicateurs sur la dynamique de la population en 2023 22
Tableau III-1: Évolution des indicateurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans la région de Kaffrine entre 2022 et 2023 24
Tableau III-2: Répartition des forêts classées par circonscription administrative 26
Tableau III-3: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative en 2023 26
Tableau III-4: Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative entre 2022 et 2023 26
Tableau III-5: Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative en 2022 et 2023 26
Tableau IV-1: Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques 30
Tableau IV-2: Répartition des employés de la région selon quelques caractéristiques 32
Tableau IV-3: Répartition des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaffrine en 2022 et 2023 34
Tableau IV-4: Situation des enrôlements au niveau des Pôles emploi en 2023 34
Tableau V-1: Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en pourcentage 36
Tableau V-2: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction 38
Tableau VII-1: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative en 2022 et 2023 45
Tableau VII-2: Répartition des ménages de la région de Kaffrine selon la principale source d'eau utilisée en 2023 45
Tableau VII-3: Situation des ménages avec latrines familiales améliorées 47
Tableau VII-4: Répartition des ménages de la région selon le type de toilette, le mode d'évacuation des ordures et le mode d'évacuation des eaux usées 47
Tableau VII-5: Répartition des ménages de la région selon le type d'énergie utilisé pour l'éclairage 49
Tableau VIII-1 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative 51
Tableau VIII-2 : Représentation des femmes dans les instances de décision 2023 53
Tableau VIII-3 : Situation des violences basées sur le genre dans la région 53
Tableau VIII-4 : Evolution du taux de l'insécurité alimentaire entre 2022 et 2023 55
Tableau VIII-5 : Taux d'admission chez les enfants de moins de 5 ans dans la région de Kaffrine .. 55
Tableau VIII-5 : Intervention des Projets et programmes 55
Tableau IX-1: Réalisations des indicateurs d'assistance sociale entre 2022 et 2023 58
Tableau IX-2: Situation des accidents et des victimes en 2022 et 2023 58
Tableau IX-3: Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaffrine par département en 2022 et 2023 60

Tableau IX-4: Répartition du nombre de ménages bénéficiaires de BSF payés entre 2022 et 202360
Tableau X-1: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative entre 2022 et 2023 63
Tableau X-2: Répartition des détenus selon le sexe et le type d'infractions en 2022 et 2023 63
Tableau XI-1: Situation du personnel de sante en 2022 et 2023 65
Tableau XI-2: Evolution des structures de santé entre 2021 et 2023 65
Tableau XI-3: Quelques indicateurs de Couverture Sanitaire en 2022 et 2023 65
Tableau XI-4: Evolution de quelques indicateurs de résultat en 2022 et 2023 67
Tableau XI-5: Part du budget des collectivités territoriales allouée à la santé 69
Tableau XII-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2023 71
Tableau XII-2: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 71
Tableau XII-3: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 73
Tableau XII-4: Taux de couverture géographique d'une école primaire sur un rayon de 3 km selon le département 73
Tableau XII-5: Évolution des indicateurs de performance dans l'élémentaire entre 2021 et 2023 73
Tableau XII-6: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative 75
Tableau XII-7: Évolution des indicateurs de performance dans le moyen secondaire entre 2020 et 2021 75
Tableau XII-8: Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée et par niveau 77
Tableau XII-9: Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme 77
Tableau XII-10: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 79
Tableau XII-11: Répertoire des centres de formation professionnelle dans la région de Kaffrine en 2023 79
Graphique XII-2: Proportion d'inscrits dans la FTP dans la région en 2022 et 2023 79
Graphique XII-3: taux de réussite aux examens professionnels en 2022 et 2023 79
Tableau XII-2: Budget des collectivités territoriales alloué à l'éducation 81
Tableau XIII-1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative entre 2022 et 2023 83
Tableau XIII-2 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région de Kaffrine année 2022 - 2023 85
Tableau XIII-3: Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département en 2022 - 2023 85
Tableau XIII-4: Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département en 2022 - 2023 86
Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative 89
Tableau XIV-2 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits 89
Tableau XIV-3 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative 91
Tableau XV-1: Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaffrine 93
Tableau XV-2 : Répartition de la production de crédit selon l'objet et le secteur d'activités 93
Tableau XV-3: Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA) 95

Tableau XV-4: Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA) 95
Tableau XVI-1: Evolution des recettes des collectivités territoriales 97
Tableau XVI-2: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de la région par département 99
Tableau XVII-1: Evolution des entreprises créées selon le type entre 2022 et 2023 102
Tableau XVII-2: Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création 102
Tableau XVII-3: Evolution des entreprises créées selon le secteur d'activité 102
Tableau XVII-4: Répartition des entreprises par taille (chiffre d'affaire) en 2021 et 2022 à Kaffrine 104
Tableau XVII-5: Taux de valeur ajoutée en 2021 et 2022 dans la région de Kaffrine 104
Tableau XVII-6: Evolution des chiffres d'affaire des entreprises de commerce 2021-2022 104
Tableau XVII-7: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de kaffrine en 2021/2022 (montant en million de CFA) 104
Tableau XVIII-1: Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Kaffrine 106
Tableau XVIII-2: Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles de la région de Kaffrine 106
Tableau XVIII-3: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département 108
Tableau XVIII-4: Répartition et évolution des cultures industrielles et espèces diverses selon les superficies, rendements et productions, par département 108
Tableau XIX-1: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce entre 2021 et 2023 110
Tableau XIX-3 : Evolution des indicateurs du secteur de la Pêche 113
Tableau XIX-4 : Nombre de plants distribués par département 115
Tableau XIX-5 : Superficie de terres dégradées réparées en 2023 par type de plantation 115
Tableau XX-1 : Quelques indicateurs sur l'Energie dans la région en 2023 117
Tableau XX-2: Situation des ressources minières dans la région de Kaffrine en 2022 et 2023 119
Tableau XXI-1: Evolution du nombre de commerçants selon le type et par circonscription administrative entre 2022 et 2023 121
Tableau XXI-2: Caractéristique des entreprises commerciales formelles du secteur du commerce en 2022 121
Tableau XXI-4: Situation d'accès à une route par département en 2023 123
Tableau XXI-5: Evolution des linéaires de route entre 2021 et 2023 123

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique I-1 : la région de Kaffrine dans le Sénégal 14
Graphique I-2 Poids démographiques des régions en 2023 14
Graphique I-3 Carte administrative de la région de Kaffrine 16
Graphique II-1 : Pyramide des âges de la région de Kaffrine en 2022 et 2023 18
Graphique IV-1 : Taux d'emploi à Kaffrine selon quelques caractéristiques 32
Graphique V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en pourcentage 36
Graphique V-2: Taux de chômage selon quelques caractéristiques 38
Graphique VI-1 : Répartition des ménages selon les caractéristiques du logement 41
Graphique VI-2: Taux d'accès à l'internet selon quelques caractéristiques du ménage 43
Graphique VI-3: Pourcentage de ménages possédant certains biens 43
Graphique VII-4 : Répartition des ménages selon l'énergie utilisée pour la cuisson 49
Graphique VIII-1 : Evolution des violences basées sur le genre selon le type et par département 53
Graphique X-1: Répartition des détenus selon la tranche d'âge en 2023 63
Graphique XI-1: Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié de 2018 à 2022 67
Graphique XI-2: Evolution du taux de prévalence contraceptive de 2018 à 2022 67
Graphique XII-1: Evolution du taux brute de scolarisation au moyen de 2020 à 2023 75
Graphique XIX-1: Production de viande et d'abats en Kg par département 110
Graphique XIX-2: Répartition du cheptel de la région 111
Graphique XIX-3: Production de lait en litres par département entre 2022 et 2023 111
Graphique XIX-4: Production de cuirs et peaux par département entre 2022 et 2023 111
Graphique XIX-5 : Quantité de poissons de la pêche artisanale 113
Graphique XXI-1: Situation des services de mobilité par département en 2023 123

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPEJ	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AEP	Adduction Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AFF	Association des Femmes Forestières
AJEB	l'Agence pour l'Emploi des Jeunes des Banlieues
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BAD	Banque Africaine de Développement
BNSP	La Brigade nationale des Sapeurs-pompiers
CDEPS	Centres Départementaux d'Education Populaire et Sportive
CFEE	Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
CI	Cours d'Initiation
CRD	Comité Régional de Développement
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DNCB	Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine
DR	Délégation à l'Entreprenariat Rapide
EDS	Enquête Démographique et Santé
ERP	Etablissement Recevant du Public
ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FAR	Femme en Âge de Reproduction
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MAC	Maison d'arrêt et de correction
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
ODD	Objectif de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PEV	Programme Elargie de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRODAC	Programme Domaine Agricole Communautaire
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUDC	Programme Urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires
RGPHAE	Recensement General de la Population de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
SENEAU	Sénégalaise Des Eaux
SICAP	Société Immobilière du Cap-Vert
SRAS	Service régional de l'Action sociale
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TAP	Taux d'Achèvement du Primaire
TBA	Le Taux Brut d'Accès à l'élémentaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs au développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2022 et 2023 pour résorber, le retard de publication accusé, principalement dû à la mise en œuvre des opérations relatives au cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Sénégal.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Qu'ils trouvent tous ici, l'expression de notre profonde gratitude.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce document.

Dr Abdou DIOUF

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Kaffrine dans le Sénégal

La région de Kaffrines se situe à la zone centre du Sénégal entre 14°07 de lattitude Nord et 15°32 de longitude Ouest, et couvre une superficie de 11 181 Km^2 , soit 5,6% du territoire national. La population de la région est estimée à environ 821 287 habitants en 2023, avec une densité relativement faible de 73 habitants au Km^2 contre 93 habitants au Km^2 au niveau national.

La région de Kaffrine est au cœur du bassin arrachidier. Ainsi, elle est limitéé au nord par les régions de Diourbel et de Louga, à l'est par la région de Tambacounda, à l'Ouest et au Sud-Ouest par la région de Kaolack, au Nord-Est par la région de Matam, au Nord-Ouest par la région de Fatick et au Sud par la république de Gambie.

La région de Kaffrine se situe dans la zone de transition entre le domaine sahélien et le domaine soudanien. Elle présente une végétation très variée et on y distingue plusieurs types de formations forestières du Nord vers le Sud. La région de Kaffrine dispose d'importantes ressources fauniques.

La diversité des habitats sauvages explique la présence de plus de 300 espèces d'oiseaux dans la région. La faune est essentiellement composée de l'avifaune et de la faune à poils. En outre, le relief de la région est plat dans son ensemble et présente une légère pente du Nord vers le Sud. Les sols rencontrés dans la région sont de trois (03) types : les sols ferrugineux tropicaux, les sols hydromorphes et les sols halomorphes.

Sur le plan climatique, les températures sont généralement élevées, avec des variations importantes, une saison des pluies de courte durée, allant de juillet à octobre et une longue saison sèche de huit (08) à neuf (09) mois. Le réseau hydrographique de la région est caractérisé par deux principaux cours d'eau que sont :

- le prolongement nord du «Saloum», cours d'eau salé pérenne qui s'étend sur une partie du département de Birkelane ;
- le Baobolong, défluent du fleuve Gambie, qui s'assèche dans sa partie aval en milieu de saison sèche. Douces en saison des pluies, les eaux deviennent saumâtres à salées en saison sèche. La vallée du Baobolong traverse la région du sud-ouest vers l'est et s'étend jusqu'à la commune de Maka-Yopp sur une longueur de 150 km environ.

La région de Kaffrine est composée majoritairement de Wolofs, Pulaars, Sérères et Bambaras. Les principales activités économiques de la région sont essentiellement l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, le commerce, l'artisanat, l'entreprenariat féminin et les transports terrestres (motos diakarta).

Définitions :

- **Population :** c'est l'ensemble des personnes occupant, à une période donnée, une zone spécifique (une ville, un pays ou un continent).
- **Densité :** c'est le rapport entre l'effectif de la population d'une zone et la superficie de cette zone
- **Latitude :** elle désigne la distance angulaire d'un point de la terre à l'équateur
- **Longitude :** c'est l'angle formé entre le plan du méridien et le plan du méridien de Greenwich
- **Avifaune :** elle est composée d'espèces terres et aquatiques dont les plus rencontrées sont les pintades, les francolins, les tourterelles etc.
- **Faune à poils** : elle est constituée par les gros gibiers tels que les phacophères, les singes, les gazelles à front roux etc ;

Graphique I-1 : la région de Kaffrine dans le Sénégal

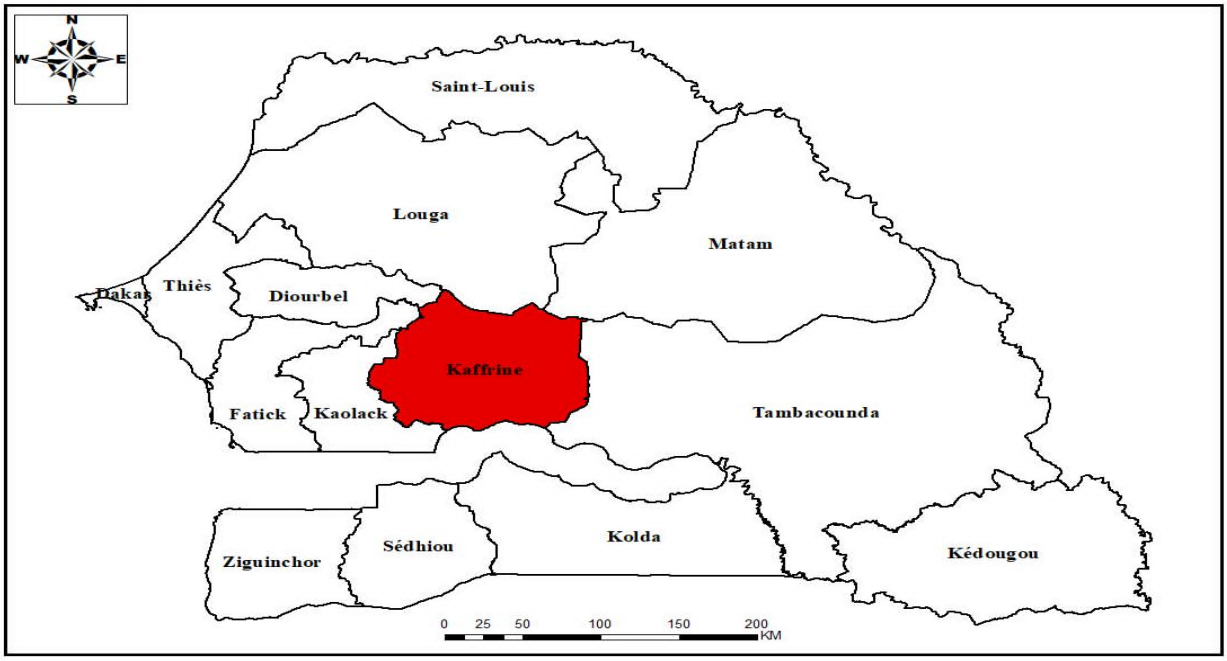

Source *: Service régional de la Statistique et de la démographie de Kaffrine*

Graphique I-2 Poids démographiques des régions en 2023

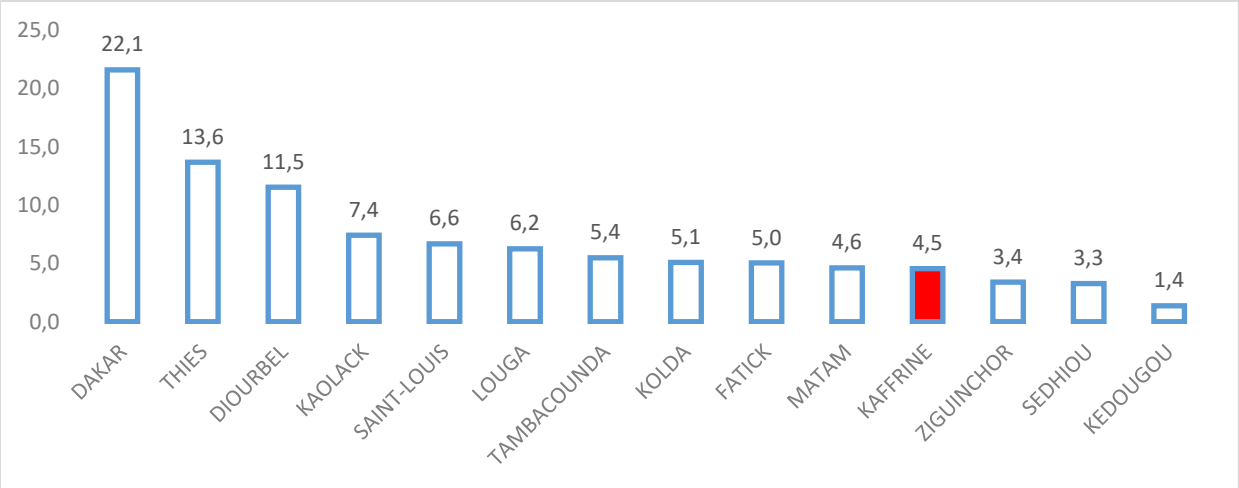

Source *: ANSD, Rapport provisoire du RGPH-5, 2023*

I.2 Organisation administrative et territoriale

Ancien département de la région de Kaolack, Kaffrine est érigée en région par la loi 2008-14 du 18 mars 2008. Le territoire de la région est subdivisé en quatre (04) départements que sont Birkelane, Kaffrine, Koungheul et Malem Hodar. Le département de Kaffrine dispose de deux (02) arrondissements (Gniby et Katakel) et de neuf (09) communes (Diamagadio, Diockoul Mbelbouck, Kathiotte, Médinatoul Salam 2, Nganda, Boulel, Kahi, Gniby et Kaffrine). Quant au département de Birkelane, il a deux (02) arrondissements (Mabo et Keur Mbouki) et sept (08) communes (Keur Mbouki, Diamal, Touba Mbella, Mabo, Mbeuleup, Ndiognick, Ségré Gattaet Birkelane). Le département de Koungheul a trois (03) arrondissements (Lour Escale, Missirah Wadène et Ida Mouride) et huit (08) communes (Koungheul, Lour Escale, Ida Mouride, Fass Thiékene, Saly Escale, Missirah Wadène, Maka Yopp, Gainthe Pathé. Pour Malem Hodar, deux (02) arrondissements sont répertoriés (Darou Minam II et Sagna) et six (07) communes (Darou Minam II, Khelcom, Ndiobène Samba Lamo, Ndioum Ngainth, Sagna et Dianké Souf et Birkelane). Koungheul constitue le département le plus vaste avec une superficie de 4237 km², soit 37,9% de la région de Kaffrine. Ensuite, vient le département de Malèm Hoddar avec une superficie de 3106 km², soit 27,8% de la superficie régionale. Le département de Kaffrine, qui est la capitale régionale, vient en troisième position avec une superficie de 2716 km², soit 24,3% de la superficie régionale. Enfin, Birkelane représente le département le moins vaste avec une superficie de 1122 km², soit 10,0% de la région.

Définitions :

-Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

- https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupâge-administratif
- https://www.anat.sn/

Tableau I-1 : Organisation administrative et superficie des départements de Kaffrine

Départements	Arrondissements	Communes rurales	Superficie des départements (km^2)	Poids de la superficie des départements (en %)
Birkelane	Keur Mbouki	Keur Mbouki, Diamal, Touba Mbella	1122	10,0
	Mabo	Mabo, Mbeuleup, Ndiognick, Ségré Gatta		
Kaffrine	Gniby	Gniby, Boulel, Kahi	2716	24,3
	Katakel	Diokoul Mbelbouck, Kathiotte, Diamagadio, Médinatoul Salam II		
Koungheul	Ida Mouride	Ida Mouride, FassThiékene, Saly Escale	4237	37,9
	Lour Escale	Lour Escale, Ribot Escale		
	MissiraWadène	MissirahWadène, MakaYopp, GainthPathé		
Malem Hodar	Darou Minam II	DarouMinam II , Khelcom, Ndiobène Samba Lamo, Ndioum Ngainth	3106	27,8
	Sagna	Sagna, Dianké Souf		

Source *: Service régional de la Statistique et de la démographie de Kaffrine*

Graphique I-3 Carte administrative de la région de Kaffrine

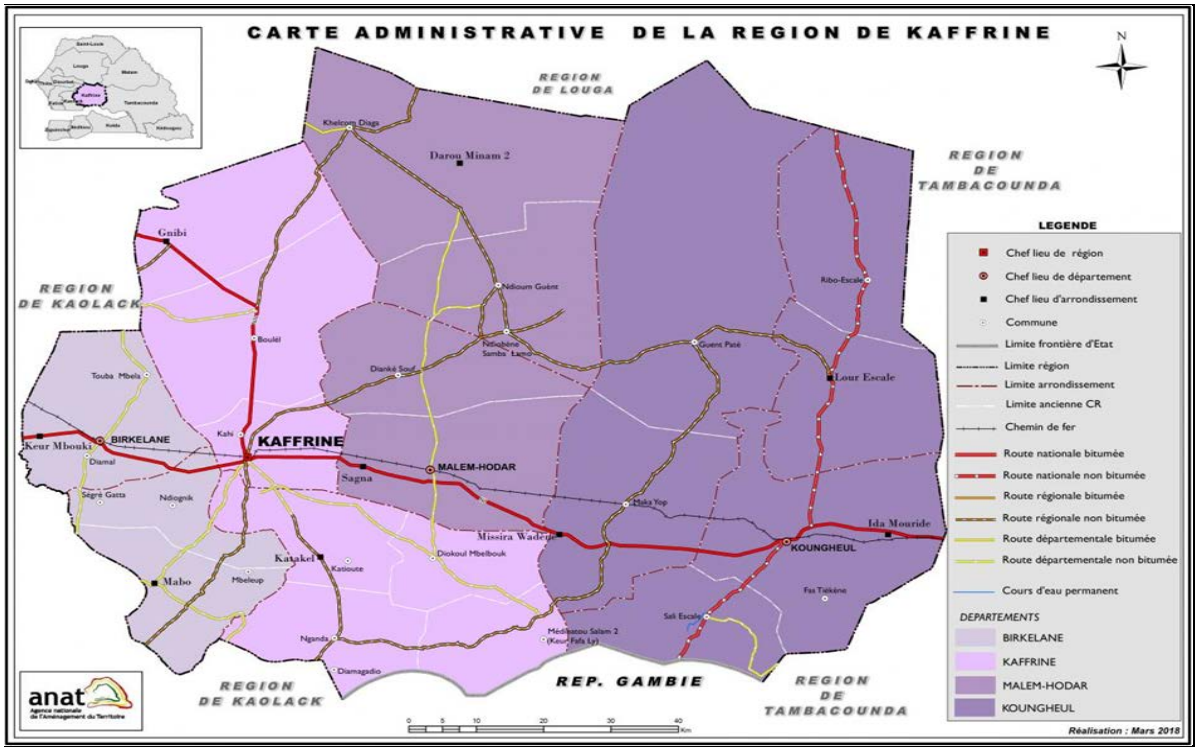

Source *: Agence nationale d'Aménagement du Territoire*

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la population

Le Recensement général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) de 2023 est le cinquiéme recensement que le Sénégal a réalisé après ceux de 1976, 1988, 2002 et 2013.

D'après les résultats provisoires du RGPH-5, la population de la région de Kaffrine en 2023 est estimée à 820 405 habitants (dont 415 885 hommes et 404 521 femmes), soit 4,5% de la population du Sénégal. La population âgée de moins de 15 ans représente 48,5% de la population et les moins de 25 ans constituent 67,4% de la population de la région.

Entre 1976 et 2023, soit une durée de 47 ans, la population de la région de Kaffrine a plus que triplé, passant de 239 282 habitants à 820 405 habitants avec un taux d'accroissement annuel moyen de 3,6 %. Les résultats enregistrés lors du dernier recensement montrent que la population de la région a progressé plus rapidement durant la période intercensitaire 2013-2023 que durant autres périodes, à savoir 1976-1988 (2,5%), 1988-2002 (2,6%) et 2002-2013 (1,8%).

La pyramide des âges de la région de Kaffrine présente une base large avec un rétrécissement progressif vers le sommet témoignant ainsi la prédominance des jeunes au sein de la population totale de la région. Cette forme de pyramide est caractéristique d'une population à forte natalité associée à une mortalité tout aussi élevée.

La population de la région est ainsi caractérisée par une structure par âge très jeune, avec les moins de 5 ans qui constituent 13,9% de la population totale. La répartition de la population selon les grands groupes d'âge fait ressortir une proportion de 48% pour la population potentiellement active (15-64 ans) contre des proportions de 49% pour les moins de 15 ans et de 3% pour les 65 ans ou plus d'où un rapport de dépendance de 107%. En d'autres termes, il y a 107 personnes sous la charge de 100 personnes potentiellement actives.

Définitions :

- **Pyramide des âges :** répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement.
- **Rapport de dépendance démographique** : Le rapport de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.
- **Population potentiellement active :** La population en âge de travailler ou la population potentiellement active fait référence à l'ensemble des individus qui ont atteint l'âge légal minimum pour exercer une activité économique. Pour le cas du Sénégal la population en âge de travailler est constituée des personnes, hommes ou femmes, âgées de 15 ans ou plus.

En savoir plus :

- Dictionnaire démographique multilingue,
- https://www.cnrtl.fr/definition/population

Tableau II-1 : Accroissement de la population de la région de Kaffrine

Désignation \ Année	Année 1976	Année 1988	Année 2002	Année 2013	Année 2023
Population résidente	239282	323029	465671	566992	820 405
Taux d'accroissement en %	-	2,5	2,6	1,8	3.6

Source : *ANSD, Projection de la population/RGPH-5*

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la région de Kaffrine en 2022 et 2023

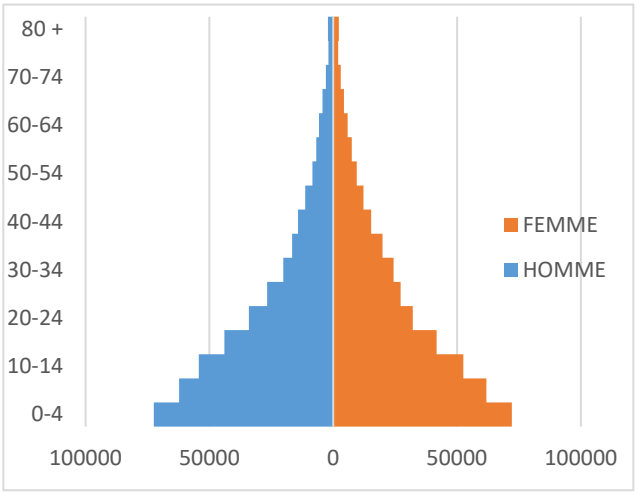

Source : *ANSD, Projection de la population 2022*

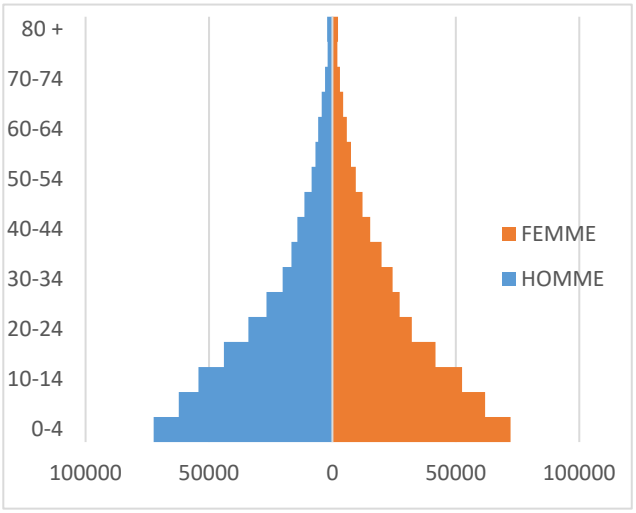

Source : *ANSD, RGPH-5 2023*

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La région de Kaffrine est subdivisée en quatre (04) départements à savoir Kaffrine, Koungheul, Birkelane et Malem Hodar, neuf (09) arrondissements et trente quatre (34) communes. Cependant, la population est très inégalement répartie entre ces entités administratives.

La population urbaine de la région est estimée à 125 905 habitants, soit 15,3% de la population régionale. La comparaison entre les départements témoigne d'un plus grand taux d'urbanisation observé dans le département de Kaffrine où 25,5% de la population vivent en milieu urbain. Il est suivi des départements de Koungheul (12,3%) et Malem Hodar (9,0%). Avec seulement 7,2% résidents qui vivent en milieu urbain, Mbirkilane reste le département le moins urbanisé de la région.

Il convient de souligner que la notion de l'urbain a fait l'objet d'une revue avec le RGPH-5 de 2023. Une définition administrative a, jusque-là été appliquée, donnant le statut urbain à toutes les communes. Jusqu'en 2013, les communautés rurales étaient considérées comme « rurales », mais la communalisation intégrale a changé cette appellation en « Commune ».

Cependant, l'urbanisation qui s'accompagne d'une performance économique, technologique et sociologique, est en constante évolution avec ces dimensions et nécessite une mise à jour adaptée au contexte actuel du pays. C'est dans ce contexte que l'ANSD a jugé nécessaire de proposer une définition statistique et opérationnelle de la notion de « l'urbain », afin de mieux orienter les politiques de développement et les programmes et projets urbains. Cette définition de l'urbain proposée se base sur des critères spécifiques tels que le statut administratif, le seuil minimum de la population, la continuité du bâti, les principales activités des populations de la localité et l'accessibilité aux infrastructure de base.

Concernant la répartition de la population par département, les départements de Kaffrine et Koungheul sont les plus peuplés et abritent respectivement 34,2% (280 787 habitants) et 30,9% (253 304 habitants) de la population totale de la région en 2023. Donc, au total, 65,1% de la population de la région est concentrée dans les départements de Kaffrine et Koungheul. Ils sont suivis du département de Birkelane qui abrite 18,4 % (151 064 habitants) de la population régionale. Le département de Malem Hodar, moins peuplé, concentre 16,5% (135 284 habitants) de la population de la région en 2023.

La région affiche une densité de la population de 73 habitants au Km^2 en 2023 contre 69 habitants au Km^2 en 2022, soit une augmentation de 4 unités. La comparaison des départements selon la densité fait ressortir d'importantes disparités. En effet, bien qu'étant moins peuplé que les départements de Kaffrine et Koungheul, Birkelane avec 134 hbts/Km^2 apparait comme le département le plus dense. Malem Hodar, le département le moins peuplé, affiche la plus faible densité, soit 43 hbts/Km^2 en 2023.

Définitions :

- **Milieu de résidence :** la "résidence" d'une personne est le lieu où est situé le bâtiment où elle a choisi de s'établir à titre privé
- **Population urbaine :** la population urbaine correspond à la population vivant dans les villes. Elle s'oppose à la population rurale, qui vit à la campagne.
- **Population rurale :** l'expression « population rurale » désigne les habitants des petites communes, situées généralement à la campagne, où les densités du bâti et de population sont faibles.

En savoir plus :

- www.ansd.sn/
- Projection démographique de la population de 2013 à 2063

Tableau II-2: Répartition par milieu de résidence de la population de Kaffrine en 2021, 2022 et 2023

NOM LOCALITE	Année 2023			
	Urbain	Rural	Ensemble	Taux d'urbanisation
DEPARTEMENT KAFFRINE	71677	209110	280787	25,5
DEPARTEMENT BIRKELANE	10892	140172	151064	7,2
DEPARTEMENT KOUNGHEUL	31148	222156	253304	12,3
DEPARTEMENT MALEM HODDAR	12188	123061	135249	9,0
ENSEMBLE	125905	694499	820404	15,3

***Source** : ANSD, RGPH-5*

Tableau II-3: Densité de la population de Kaffrine en 2020, 2021, 2022 et 2023

Département	Superficie (km^2)	Densité en 2020 ($hbts/km^2$)	Densité en 2021 ($hbts/km^2$)	Densité en 2022 ($hbts/km^2$)	Densité en 2023 ($hbts/km^2$)
Birkelane	1122	116	120	124	134
Kaffrine	2716	98	102	105	103
Koungheul	4237	50	51	53	59
Malem Hodar	3106	39	41	42	43
Région	**11181**	**65**	**67**	**69**	**73**

***Source** : ANSD, Projection de la population*

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

La natalité, qui représente le nombre de naissances vivantes sur une année pour une population de mille habitants, est évaluée à 38,6‰ dans la région de Kaffrine en 2023 (RGPH-5). Ainsi, Kaffrine constitue avec Kédougou (40,1 ‰) les régions avec les taux bruts de natalité les plus élevés. Ce taux qui est par définition affecté par l'effet de la structure par sexe, ne reflète pas fidèlement la capacité reproductive des femmes, limitant ainsi sa pertinence pour comparer les niveaux de natalité entre régions. Il convient donc de recourir à l'indice synthétique de fécondité (ISF), qui illustre mieux le schéma de la fécondité des femmes.

Selon le RGPH-5, l'ISF s'établit à 5,8 enfants. La comparaison selon le milieu de résidence témoigne d'un ISF beaucoup plus élevé en milieu rural (6,1) qu'en milieu urbain (4,2). En comparaison avec les autres régions, Kaffrine affiche l'ISF le plus élevé après Sédhiou (6), à l'inverse de Dakar, qui présente l'indice le plus faible (3,1). Toutefois, 6% des femmes ayant atteint la fin de leur vie génésique n'ont jamais eu de naissance vivante. Ce niveau de l'infécondité totale est plus élevé en milieu urbain (7,4%) qu'en milieu rural (5,7%).

L'analyse de la possession d'acte de naissance montre que la plupart des naissances de la région sont déclarées à l'état civil (49,6% ont un bulletin de naissance et 21,2% ont un jugement supplétif). Seule 8,8% de la population a déclaré ne pas disposer d'acte d'état civil contre 20,3% qui n'a pas donné leur situation par rapport à l'état civil.

Selon le RGPH-5, l'espérance de vie à la naissance est évaluée à 69,2 ans dans la région de Kaffrine. Elle est plus élevée chez les femmes (70,7 ans) que chez les hommes (67,9 ans).

Le taux brut de mortalité, estimé à 5 décès pour 1000 habitants à Kaffrine, est en dessous de la moyenne nationale (5,6 ‰). La région constitue ainsi la deuxième après Dakar à avoir le taux brut de mortalité le plus faible. S'agissant du quotient de mortalité infantile qui renvoie au risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire, il varie de 49,1‰ chez les garçons à 44,8‰ chez les filles. Avant l'âge de 5 ans, le risque pour un enfant de décéder est de 63,7‰. Ce quotient de mortalité infanto-juvénile est également plus élevé chez les garçons (65‰) que chez les filles (62,3‰). Quant au rapport de mortalité maternelle, Kaffrine, avec un RMM de 145 décès pour 100 000 naissances vivantes, enregistre le niveau le plus bas de toutes les régions du pays.

En ce qui concerne la migration durée de vie, le rapport du RGPH-5 indique respectivement des entrées et des sorties de 31 283 et 80 171 dans la région. En d'autres termes, 31 283 personnes nées dans la région de Kaffrine résident dans une autre région au moment du recensement, tandis que 80 171 résidents de Kaffrine sont nés dans une autre région du Sénégal. Sur un effectif de 791133 résidents des ménages ordinaires, 759 851 sont nés dans la région. Les indices d'entrée et de sortie obtenus sur la base de ces informations sont respectivement évalués à 4% et 9,5%. Le différentiel entre les entrées et les sorties indique un solde migratoire négatif (-48 888 ; -6,2%). En référence à une période beaucoup plus courte, les indices d'entrée et de sortie de la migration il y'a un an sont respectivement de 2% et 3,3%. Ces indices traduisent les mouvements de 15 251 entrants et 25 956 sortants.

Par ailleurs, en 2023, le nombre d'émigrants internationaux au cours des cinq (5) dernières années est évalué à 2 447 individus, soit 1,5% de la population. La répartition de ces émigrants par sexe montre 92,1% sont des hommes et 7,9% des femmes. Avec un nombre de 238 immigrés internationaux, la région de Kaffrine affiche un solde migratoire international au cours des 5 dernières années de -2209. En référence aux douze derniers mois avant le RGPH-5, le solde migratoire international des 12 derniers mois s'élève à -614, soit 742 émigrés et 128 immigrés internationaux.

Définition :
Fécondité : Elle étudie la fréquence des naissances au sein des femmes en âge de procréer (DDM).
Indice Synthétique de Fécondité : C'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle est soumise au schéma de fécondité par âge actuel.
Mortalité : elle est un phénomène démographique qui étudie la survenance des décès dans une population.
Espérance de vie à la naissance : c'est le nombre moyen d'années qu'un nouveau-né espère vivre si les taux de mortalité observés au moment de sa naissance restent les mêmes tout au long de sa vie. Elle correspond à l'âge moyen au décès dès la naissance.

Tableau II-4: Quelques indicateurs sur la dynamique de la population en 2023

Phénomène	Indicateur	Ensemble	Urbain	Rural
Fécondité	**ISF**	5,8	4,2	6,1
	Taux brut de natalité	38,6 ‰	NA	NA
	Infécondité totale	6%	7,40%	5,70%
Mortalité	**Indicateur**	**Ensemble**	**Hommes**	**Femmes**
	Taux brut de mortalité	5 ‰	NA	NA
	Espérance de vie	69,2	67,9	70,7
	Rapport de Mortalité maternelle (décès pour 100000 naissances vivantes	NA	NA	145
Migration	**Indicateur**	**Nombre**	**Indice**	
	Entrée durée de vie	31283	4%	
	Sortie durée de vie	80171	9,50%	
	Entrée il y a un an	15251	2%	
	Sortie il y a un an	25529	3,30%	

Source *: ANSD, RGPH-5*

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

Avec la forte croissance démographique, l'exode rural, l'urbanisation galopante et l'amélioration du cadre de vie des populations deviennent une préoccupation majeure à prendre en charge dans les politiques publiques. Dans ce cadre, avec la mise en œuvre des compétences transférées dans le sous-secteur de l'urbanisme au niveau de la région de Kaffrine, les collectivités territoriales ont eu à réaliser, durant les années 2022 et 2023, certains travaux d'aménagement et d'autorisations de construire en collaboration avec les services techniques concernés de la région.

Le nombre d'autorisations de construire de la région a connu une hausse relative de 1,3% en 2023 comparé à l'année 2022. Il est passé de 158 en 2022 à 160 à 2023. La même situation est notée pour la réhabilitation des lieux de cultes, qui sont passés de 2 infrastructures en 2022 à 9 infrastructures en 2023 grâce au projet de modernisation des lieux de culte.

Par ailleurs, des aménagements d'espaces verts sont enregistrés notamment dans la commune de Kaffrine durant l'année 2023 sur une superficie de 6 575 m^2. Aussi, le secteur de l'urbanisme renferme certains atouts au niveau de la région, notamment la disponibilité des assiettes foncières de 300 hectares pour le pôle urbain de Sikilo, de 21 hectares pour la ZAC de Kaffrine, de 21 hectares pour la SNHLM à Kaffrine, de 01 hectare pour la Diaspora, de 05 hectares pour le recasement des artisans de Kaffrine, et enfin le projet des 32 PUD des communes de la région de Kaffrine.

Définitions :

Autorisation de construire : C'est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir.

En savoir plus :

https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/
Rapport provisoire RGPH-5 (ANSD)

Tableau III-1: Évolution des indicateurs du secteur de l'urbanisme et de l'habitat dans la région de Kaffrine entre 2022 et 2023

Indicateurs	2022	2023
Nombre d'unités d'habitation construites	148	160
Nombre de parcelles (lotissements)	150	406
Nombre de logements sociaux construits	0	12
Nombre de Z.A.C. dans la région	0	1
Superficies d'espaces verts aménagés	0	6575m²
Nombre de lieux de culte réhabilités	2	9

Source *: Division régionale de l'Urbanisme de Kaffrine*

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Le domaine fôrestier classé de la région de kaffrine en 2023 est composé de 11 forêts classées et 2 réserves sylvopastorales. Il couvre une superficie de 236 590,5 ha, soit 21,2% de la superficie totale de la région. Le département de Koungheul renferme le plus de massif forestier avec un taux de classement de 27,6%. Il est suivi du département de Malem Hodar (23,1%) puis de Kaffrine (14,6%). Le département de Birkelane ferme la marche, avec seulement 7,2%.

La répartition de la production des plants par espèces montre une prédominance des espèces forestières avec 73,5% du total de la production. Cette prédominance est également notée dans tous les départements. Elles sont suivies des espèces fruitières-forestières avec 11,1%, puis viennent les espèces fruitières (8,8%). Les espèces ornementales ferment la marche avec seulement 6,6%.

Le nombre de zones amodiées de la région n'a pas connu d'évolution entre 2022 et 2023. Il existe 12 zones amodiées dans la région, dont 2 à Kaffrine, 7 à Koungheul, 2 à Malem Hodar et 1 dans le département de Birkelane. Ces zones amodiées occupent une superficie de 387 340 ha, soit 34,6% du territoire de la région.

S'agissant des feux de brousse dans la région, le nombre de cas a augmenté de 76,1% en 2023 (46 cas en 2022 contre 81 cas en 2023). Le constat est le même pour les superficies brûlées par les feux de brousse qui ont connu une augmentation plus importante de l'ordre de 142,5% en 2023. En 2022, elles étaient estimées à 854,3 ha contre 2071,5 ha en 2023. Une analyse de la situation par département montre qu'en 2022 les départements de Malem Hodar et Koungheul étaient les plus touchés avec respectivement 20 cas et 15 cas de feux de brousse. Cependant, en 2023, il est noté une diminution importante des cas dans le département de Malem Hodar. Les départements de Koungheul et Birkelane ont enregistré plus de cas de feux de brousse en 2023 avec respectivement 27 cas et 24 cas. Malgré les efforts et les nombreuses séances de sensibilisation, le problème des feux de brousse se pose avec acuité dans la région.

Définitions :

- **Ressources forestières :** les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.
- **Ressources fauniques :** les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.
- **Massif forestier** : un massif forestier est un espace forestier de grande taille, et présentant une continuité forestière

En savoir plus :

- https://www.denv.gouv.sn/
- https://www.environnement.gouv.sn/direction-des-eaux-for%C3%AAts-chasse-et-de-la-conservation-des-sols-defccs

Tableau III-2: Répartition des forêts classées par circonscription administrative

Circonscription administrative	Superficie (km^2)	Forêts Classées		Taux de classement (%)
		Nombre*	Superficie (Ha)	
kaffrine	2716	5	39749	14,6
Koungheul	4 237 4538	4	116 841,5	27,6
Malem Hodar	3106	5	71900 ha	23,1
Birkelane	1122 km2	1	8 100 ha	7,2
Région	**11181**	**13***	**236590,5**	**21,2**

Source : *Inspection régionale des eaux et forêts de Kaffrine, 2024*

Tableau III-3: Répartition du nombre de plants produits selon l'espèce, par circonscription administrative en 2023

Espèces	KAFFRINE	KOUNGHEUL	MALEM HODAR	BIRKELANE	REGION
Espèces Forestières (au moins 31 espèces)	429 218	442 207	458 835	176 371	**1 506 631**
Espèces Fruitieres-forestières (17 espèces)	75 690	13 495	120 910	17 921	**228 016**
Espèces Fruitières (10 espèces)	39 003	34 489	107 410	451	**181 353**
Espèces ornementales (11 espèces)	25 525	33 068	66 917	9 086	**134 596**
Total	**569 436**	**523 259**	**754 072**	**203 829**	**2 050 596**

Source : *Inspection régionale des eaux et forêts de Kaffrine, 2024*

Tableau III-4: Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative entre 2022 et 2023

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées			Superficie (en ha)		
	2022	2023	Variation %	2022	2023	Variation %
Kaffrine	2	2	0	110 000	110 000	0
Koungheul	7	7	0	157 340	157 340	0
Malem Hodar	2	2	0	90 000	90 000	0
Birkelane	1	1	0	30 000	30 000	0
Région	**12**	**12**	**0**		**387 340**	**0**

Source : *Inspection régionale des eaux et forêts de Kaffrine, 2024*

Tableau III-5: Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Année 2022*		Année 2023*		Variation en %	
	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées (ha)	Nb de cas	Superficies brulées
Kaffrine	8	129	18	1109,5	+125%	+760%
Koungheul	15	191	27	355	+80%	+86%
Malem Hodar	20	368,3	12	142	-40%	-61%
Birkelane	3	166	24	465	+700%	+180%
Région	**46**	**854,3**	**81**	**2071,5**	+76%	+142%

Source : *Inspection régionale des eaux et forêts de Kaffrine, 2024*

III.3 Conditions climatiques

Le climat est déterminé par la situation pluviométrique, le niveau de la température et d'humidité et les différents types de vents.

Les hauteurs annuelles des pluies sont situées entre 500mm et 900mm. La variabilité interannuelle de la pluviométrie révèle que le département de Koungheul reçoit plus de précipitations avec une moyenne de 800mm. Des tendances identiques sont observées dans les autres départements avec des moyennes qui tournent autour de 700 mm. Les fortes précipitations de la saison des pluies sont généralement enregistrées durant les mois d'août à septembre.

Les températures qui sévissent dans la région sont généralement élevées avec des variations parfois importantes au cours de la journée. Elles oscillent entre 26°C et 39°C avec une moyenne de 29°C et une durée d'ensoleillement moyenne de 11 heures. Les plus basses températures sont enregistrées entre décembre et janvier et les plus élevées entre mars et mai. Quant à l'humidité, les minimas oscillent entre 14% en avril et 68% en septembre. Alors que les maximas sont compris entre 50% en février et 98% en septembre. Les mois les plus humides apparaissent comme étant juillet à octobre. A l'opposé, les mois les moins humides sont janvier à avril.

La circulation des vents dans la région est généralement caractérisée par deux types de vents dominants, à savoir :

- l'alizé continental, vent d'Est qui souffle généralement de février à mai ;
- la mousson, vent de Sud-Ouest dont l'arrivée annonce le début de l'hivernage.

Définitions :

- **Température minimale :** la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit**.**
- **Température maximale :** la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi**.**

En savoir plus :

- https://www.climatsetvoyâges.com/climat/senegal/kaolack#janvier
- https://alertes-meteo.com/vague_de_froid/mini_maxi.htm

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

La question de l'emploi et du chômage joue un rôle central dans la conception des politiques économiques. L'objectif principal est de réduire l'exclusion socio-économique par l'intégration au marché du travail. En plus de la création d'agences, divers programmes et initiatives sont mis en place pour favoriser l'emploi des jeunes.

L'analyse du tableau ci-après met en exergue le poids du milieu rural dans la population en âge de travailler. En effet, il ressort de la répartition qu'en 2022, plus de huit personnes en âge de travailler sur dix (82,1%) résident en milieu rural. Cette même tendace est observée en 2023, mais avec une légère augmentation en milieu urbain (21,6%), entraînant ainsi une baisse de la proportion de résidents en milieu rural (78,4%).

L'analyse selon le sexe laisse entrevoir des variations relativement faibles. Les femmes représentent respectivement 51,7% et 51,9% en 2022 et 2023 en raison de l'évolution lente de la structure de la population.

La répartition des personnes potentiellement actives selon l'âge indique une proportion légèrement plus élevée de personnes âgées d'au moins 35 ans (37,9%) par rapport aux cadets de la tranche d'âge 15-24 ans qui représentent 36,1% de cette population en 2022. Des tendances similaires sont observées en 2023, mais avec une légère diminution des jeunes de 15-24 ans (35,5%) et une hausse timide de celles agées de 35 ans et plus. Les personnes de la tranche intermédiare de 25-34 ans représentent près du quart de la population en âge de travailer (26% en 2022 et 26,1% en 2023) sur la période encours.

En ce qui concerne le niveau d'instruction des personnes en âge de travailer, l'analyse révèle que plus de 80% (soit 84,1% en 2022 et 82,2% en 2023) n'ont aucun niveau d'instruction. Ils sont suivis de celles ayant le niveau secondaire qui représentent près de 10% des personnes en âge de travailler (9,3% en 2022 et 10,5% en 2023). Le niveau supérieur est faiblement représenté dans cette population avec des proportions respectives de 0,9% en 2022 et 0,8% en 2023.

Aussi bien en 2022 (39,2%) qu'en 2023 (38,4%), les mariées sont plus nombreuses dans la population des personnes potentiellement acives. Les célibataires en représentent un peu plus du quart de cette population (25,4% en 2022 et 27,% en 2023).

Définitions :

- **La population en âge de travailler** : comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal, ENES 2023

Tableau IV-1: Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques

Année	2022	2023
Milieu de résidence		
Urbain	17,9	21,6
Rural	82,1	78,4
Total	100	100
Sexe		
Masculin	48,3	48,1
Féminin	51,7	51,9
Total	100	100
Groupe d'Âge		
[15-24ans]	36,1	35,5
[25-34ans]	26	26,1
35 ans et plus	37,9	38,4
Total	100	100
Niveau d'instruction		
Aucun niveau	84,1	82,2
Préscolaire/Primaire	5,7	6,5
Secondaire	9,3	10,5
Supérieur	0,9	0,8
Total	100	100
Situation matrimoniale		
Célibataire	25,4	27,3
Marié	39,2	38,4
Autres	35,4	34,3
Total	100	100

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

IV.2 Population en emploi rémunéré

La population en emploi est constituée des employeurs et travailleurs pour compte propre ainsi que des salariés. En 2022, le taux d'emploi dans la région est estimé à 49,7%. Ce taux a augmenté de près de 10 points de pourcentage pour s'établir à 59,2% en 2023. Des disparités sont notées suivant les caractéristiques des personnes potentiellement actives. Ces disparités sont négligeables selon le milieu de résidence en 2022, avec des taux respectifs de 49,0% et 49,8% en milieux urbain et rural. Cependant, les disparités sont plus prononcées en 2023 en ce sens que le taux d'emploi est beaucoup plus élevé en milieu rural (60,8%) qu'en milieu urbain (53,4%).

Les hommes (61,6% en 2022 et 66,6% en 2023) accèdent plus à l'emploi en comparaison aux femmes (38,4% et 52,3% respectivement). L'analyse selon le niveau d'étude révèle que les moins instruis (52,7% en 2022 et 63,7% en 2023) et celles ayant un niveau supérieur (61,2% et 50,3% respectivement) accèdent plus à l'emploi que les personnes de niveaux intermédiaires. Il apparaît également que ce taux est plus faible chez les célibataires (27% en 2023 et 29,6% en 2023). En 2022, le taux d'emploi était plus élevé chez les mariés (57,8 %), tandis qu'en 2023, ce sont les veufs et les divorcés qui ont affiché le taux d'emploi le plus élevé (72,8 %).

L'analyse de leur répartition indique qu'environ huit personnes en emploi sur dix (82,2% en 2022 et 80,6% en 2023) résident en milieu rural. Les hommes sont majoritaires avec des proportions respectives de 60,2% et 54,2% en 2022 et en 2023. Il est également observé plus de personnes âgées d'au moins 35 ans (52,5% en 2022 et 52% en 2023) en comparaison de celles âgées entre 15-24 ans (18,3% en 2022 et 16,3% en 2023) qui y sont moins représentées.

L'analyse selon le niveau d'étude fait ressortir une prédominance des personnes sans aucune instruction qui représentent 88% des personnes en emploi. Le niveau supérieur est le moins représenteé quelle que soit la période (1,3% en 2022 et 0,7% en 2023).

Par ailleurs, selon le secteur d'activité, l'Agriculture occupe une place importante. Plus de la moitié des individus en emploi (62,1% en 2022 et 61% en 2023) sont dans le secteur agricole. Le secteur du commerce abrite le quart (25% en 2022 et 26,4% en 2023) de cette population, ensuite vient le secteur des services qui absorbe près de 7% de la population en emploi. Le secteur de l'industrie est le moins représenté avec 6% en 2022 et 5,5% en 2023.

Définitions :

- **La population en emploi :** elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi :** il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal, ENES 2023

Graphique IV-1 : Taux d'emploi à Kaffrine selon quelques caractéristiques

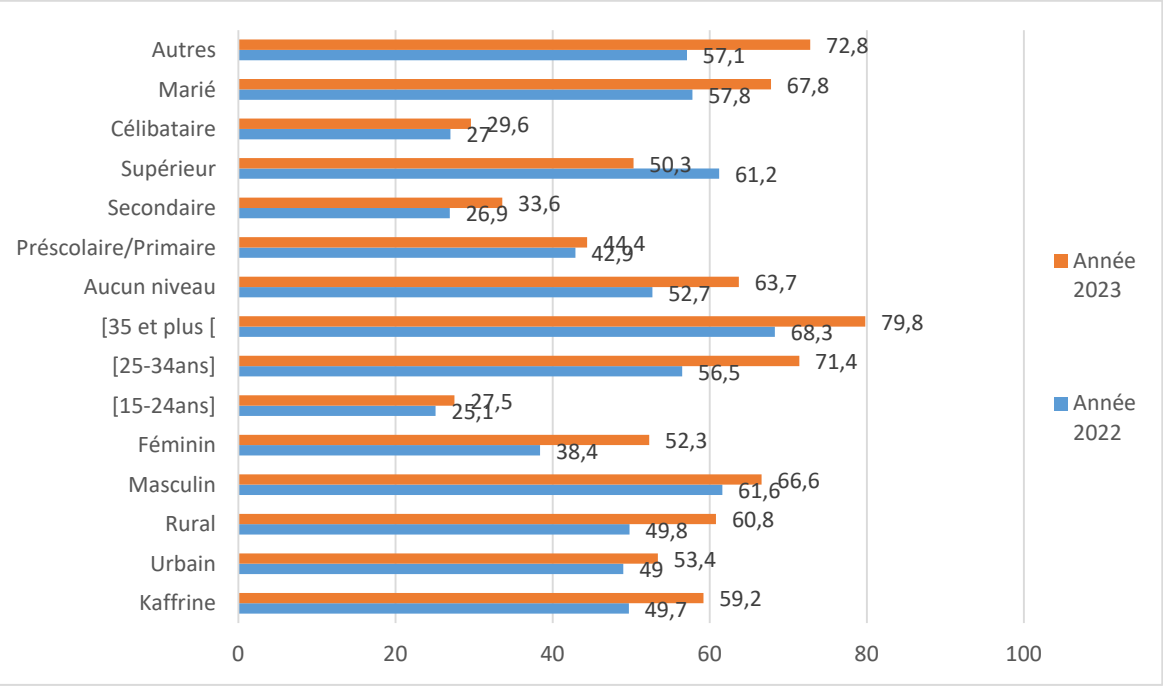

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

Tableau IV-2: Répartition des employés de la région selon quelques caractéristiques

Variables	Modalités	Années	
		2022	2023
Milieu de résidence	Urbain	17,8	19,4
	Rural	82,2	80,6
	Total	100	100
Sexe	Masculin	60,2	54,2
	Féminin	39,8	45,8
	Total	100	100
Age	[15-24ans]	18,3	16,3
	[25-34ans]	29,3	31,7
	[35 et plus [	52,5	52
	Total	100	100
Niveau d'instruction	Aucun niveau	88,2	88
	Préscolaire/Primaire	5,2	4,9
	Secondaire	5,3	6
	Supérieur	1,3	0,7
	Total	100	100
Secteur d'activité	Agriculture	62,1	61
	Industrie	6	5,5
	Commerce	25	26,4
	Service	6,9	7,1
	Total	100	100

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Une hausse des contrats à durée indéterminée (CDI) est enregistrée sur la période sous revue. En effet, le nombre de CDI dans la région est passé de 130 en 2022 à 161 en 2023. Cette augmentation est encore plus marquée pour les contrats à durée déterminée (CDD), qui sont passés de 373 à 646 sur la même période. Le nombre de contrats de stages a légèrement varié entre 2022 et 2023 passant de 33 à 31 contrats. Une baisse relativement faible est observée sur le nombre d'établissements ouverts au cours des deux dernières années. En effet, 26 établissements ont été ouverts en 2022, contre 25 en 2023. En revanche, aucune fermeture d'établissement n'a été enregistrée en 2023, tandis que 3 fermetures ont été recensées en 2022.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal a mis en place dans chaque département un Pôle Emploi Entreprenariat des Jeunes et des Femmes (PEEJF) qui a pour mission d'améliorer les stratégies de création d'emploi dans le sens de la simplification des procédures et de la territorialisation des outils de promotion de l'emploi. Selon la revue annuelle conjointe de la politique économique et sociale de 2024, il est noté dans la région de Kaffrine, en 2023, une bonne fréquentation des pôles emploi en termes d'accueil et d'orientation pour l'auto-emploi ou la formation qualifiante. Des orientations pour l'auto-emploi ont pu être bénéficiées à 2334 personnes dans la région. Le pôle Emploi du département de Koungheul (avec 957 personnes) a accueilli le plus grand nombre de visites pour des besoins d'orientation en entreprenariat. Il est suivi des pôles des départements de Malem Hodar (687) et Kaffrine (466). Le pôle de Birkelane en a enregistré le plus faible nombre de visites (224).

Cependant, le nombre d'enrôlements pour des emplois salariés est plus élevé dans les départements de Kaffrine (95) et de Malem Hodar (72). Le pôle de Birkelane, avec seulement 12 emplois salariés, présente le plus faible nombre d'enrôlements. Il est également important de souligner les enrôlements liés aux formations qualifiantes dans la région. En effet, 1 645 enrôlements ont été enregistrés en 2023 pour des formations qualifiantes. Ces enrôlements sont plus nombreux dans les pôles de Kaffrine (918) et de Koungheul (318) et moins fréquents dans le pôle de Birkelane (264).

Définitions :

- **contrat à durée déterminée (CDD)** : C'est un contrat de travail dans lequel la date de fin ou la durée de la mission est spécifiée dès le départ. Ce type de contrat est souvent utilisé pour répondre à un besoin temporaire au sein de l'entreprise, comme un surcroît d'activité, un remplacement, ou un projet spécifique. À la fin de la période définie, le contrat prend fin automatiquement, sauf si l'employeur et l'employé décident de le renouveler, dans les limites autorisées par la loi.
- **contrat à durée indéterminée (CDI)** C'est un contrat à durée indéterminée (CDI) est un contrat de travail sans date de fin fixée, offrant ainsi une relation de travail stable et continue entre l'employeur et l'employé.

En savoir plus :

- https://www.editions-tissot.fr/guide/definition/immatriculation-a-la-securite-sociale
- https://www.dgtss.gouv.sn/
- https://dgtss.gouv.sn/sites/default/files/rapport_annuel_statistiques_du_travail_2021.pdf
- *Revue annuelle conjointe de la Politique économique et sociale de 2024*

Tableau IV-3: Répartition des contrats de travail enregistré par l'IRTSS de Kaffrine en 2022 et 2023

INDICATEURS	REALISATIONS	
	2022	**2023**
Nombre de contrats à durée déterminée (CDD)	373	646
Nombre de contrats à durée indéterminée (CDI)	130	161
Nombre de contrats de stage (C.ST)	33	31
Nombre de contrats d'apprentissage (C .A)	01	01
Nombre d'établissements ouverts	26	25
Nombre d'établissements fermés	03	00

Source : *IRTSS/Kaffrine, 2023*

Tableau IV-4: Situation des enrôlements au niveau des Pôles emploi en 2023

Département	**Pôles fonctionnels enrôlement 2023**			
	Auto Emploi	Emplois Salaries	Formations Qualifiantes	Mobilité Professionnelle
Malem Hodar	687	72	145	01
Koungheul	957	41	318	4
Kaffrine	466	95	918	ND
Birkelane	224	12	264	ND
Région	**2 334**	**220**	**1 645**	**ND**

Source : RACPE KAFFRINE, 2024

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Les aides familiaux, par définition, sont des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans l'emploi. Ainsi, les aides familiaux sont une composante très importante de la main d'œuvre. En 2022, ils représentent 21% de la main d'œuvre de la région. Cette proportion a diminué en 2023 pour s'établir à 11,9%.

Ces aides familiaux sont plus présents dans la main d'œuvre rurale (22,5% en 2022 et 13,1% en 2023) par rapport à celle du milieu urbain (13% en 2022 et 6,7% en 2023). Cette catégorie de la main d'œuvre est plus fréquente chez les femmes (27,9% en 2022 et 13,2% en 2023) que chez les hommes (15,1% en 2022 et 10,7% en 2023).

L'analyse selon le groupe d'âges révèle des variations importantes avec le temps. En effet, la part des aides familiaux est plus élevée chez les 15-24 ans (39,8%) en 2022, alors qu'en 2023, leur proportion est plus élevée parmi les individus âgés d'au moins 35 ans (23,2%).

Sur la période sous revue, les individus avec un niveau prescolaire ou primaire affichent une plus grande proportion d'aides familiaux (23,6% en 2022 et 36,4% en 2023). A l'inverse, les plus faibles proportions sont observées chez ceux du niveau supéreur (2,7% et 0,4% respectivement en 2022 et 2023).

L'analyse de leur répartition indique que les aides familiaux sont essentiellement en milieu rural (90% en 2022 et 89,4% en 2023) et majoritairement de sexe féminin (61,2% en 2022 et 53,9% en 2023). Il faut également souligner que la plupart d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction (89,6% en 2022 et 76,7% en 2023). Les individus de niveau supérieur représentent moins de 1% des aides familiaux. En 2022, près de neuf aides familiaux sur dix (88,7%) sont dans le secteur agricole, tandis que 7,1% s'activent dans les services. En 2023, la quasi totalité des aides familiaux (98%) sont dans l'agriculture.

Définitions :

- **Les aides familiaux** : sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial :** Personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf
- http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-lentreprise-familiale
- OIT 1993 - Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

Graphique V-1 : Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en pourcentage

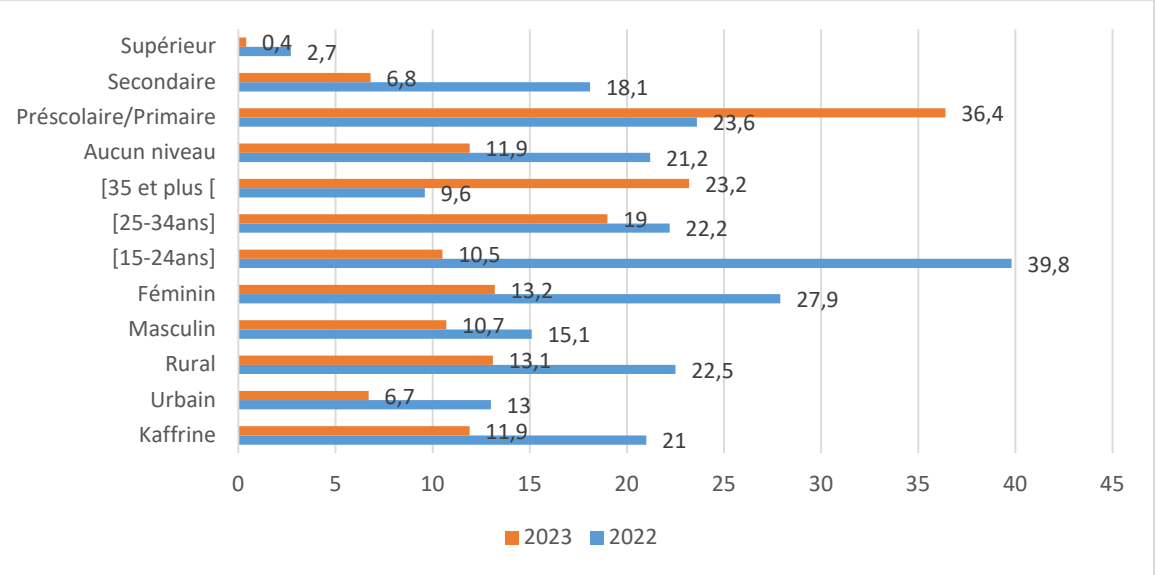

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

Tableau V-1: Part des aides familiaux et de leur répartition selon le milieu de résidence et le sexe en pourcentage

Variable	Modalités	2022	2023
		Répartition	Répartition
Milieu de résidence	Urbain	10	10,6
	Rural	90	89,4
	Total	100	100
Sexe	Masculin	38,8	46,1
	Féminin	61,2	53,9
	Total	100	100
Age	[15-24ans]	47,9	81,6
	[25-34ans]	31,7	17,1
	[35 et plus [	20,4	1,3
	Total	100	100
Niveau d'instruction	Aucun niveau	89,6	76,7
	Préscolaire/Primaire	5,9	8,7
	Secondaire	4,4	13,8
	Supérieur	0,1	0,8
	Total	100	100
Secteur d'activité	Agriculture	88,7	98
	Industrie	1,1	0,2
	Commerce et Réparation	3,1	1,6
	Services	7,1	0,3
	Total	100	100

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

V.2 Chômage

Le taux de chômage dans la région de Kaffrine, estimé à 15,4 % en 2021, a fortement baissé en 2022 pour s'établir à 5,1 %, avant de connaître une légère hausse en 2023, atteignant 6,8 %. Ce taux est plus élevé en milieu urbain, tant en 2022 (5,9 %) qu'en 2023 (9,3 %), par rapport au milieu rural (4,9 % en 2022 et 6,2 % en 2023). L'analyse selon le sexe révèle que le taux de chômage chez les femmes (8,1% en 2022 et 10,3% en 2023) est le triple de celui des hommes (2,6% et 3,4% respectivement en 2022 et 2023). Par ailleurs, en 2022, le taux de chômage diminue avec l'âge, passant de 6,6% dans la tranche des 15-24 ans à 3,7% chez les individus âgés d'au moins 35 ans. En 2023, ces taux se situent respectivement à 13,6% et 2,6%. S'agissant du niveau d'instruction, un contraste est observé au fil du temps pour le niveau supérieur. En effet, le plus faible taux de chômage en 2022 est enregistré par les individus de niveau supérieur (0%). A l'inverse, en 2023, c'est ce niveau supérieur qui affiche le taux le plus élevé (13,9%). Dans ce même sillage, les personnes n'ayant aucun niveau d'instruction ont enregistré le taux le plus élevé en 2022, tandis qu'en 2023, leur taux est devenu le plus faible.

En outre, la répartition des chômeurs indique qu'ils sont majoritairement résidents en milieu rural (74,1% en 2022 et 81,1% en 2023). Ces chômeurs sont pour la plupart des femmes (74% en 2022 et 72,7% en 2023). Plus d'un chômeur sur deux (53,3%) est âgé de 15-24 ans en 2022, tandis que 15,8% ont au moins 35 ans. En 2023, par contre, des écarts relativement faibles sont observés entre les trois groupes d'âges.

Les chômeurs n'ont pour la plupart aucun niveau d'études (83,3% en 2022 et 91,8% en 2023). Ils sont suivis de ceux avec le niveau secondaire, qui représentent respectivement 8% et 5,3% des chômeurs de 2022 et 2023. Notons toutefois que seuls 1,6 % des chômeurs avaient un niveau d'études supérieur en 2022, alors qu'en 2023, cette proportion est devenue nulle.

Définitions :

- **Personne au chômage** : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte**.** Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Population active :** les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.
- **Taux de chômage :**

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/
- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf

Graphique V-2: Taux de chômage selon quelques caractéristiques

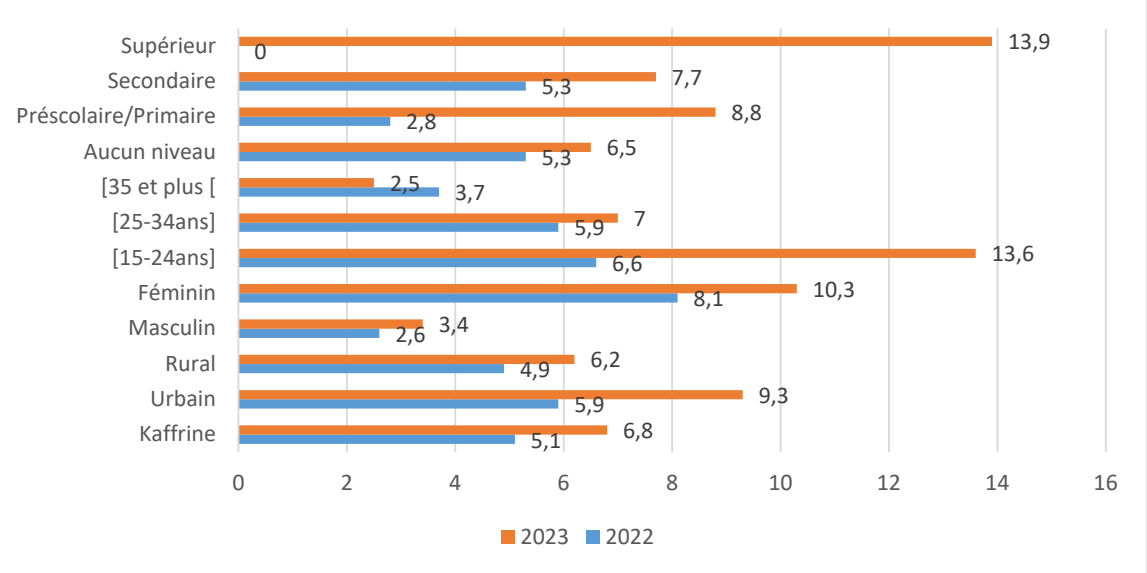

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

Tableau V-2: Répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction

Variables	Modalités	2022	2023
Milieu de résidence	Urbain	25,9	18,9
	Rural	74,1	81,1
	Total	100	100
Sexe	Masculin	26	27,3
	Féminin	74	72,7
	Total	100	100
Age	[15-24ans]	53,3	32,8
	[25-34ans]	31	35
	[35 et plus [	15,8	32,1
	Total	100	100
Niveau d'instruction	Aucun niveau	83,3	91,8
	Préscolaire/Primaire	7,1	2,9
	Secondaire	8	5,3
	Supérieur	1,6	0
	Total	100	100

Source : ANSD, ENES 2022 & 2023

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement des ménages

L'analyse de la typologie du bâti dans la région témoigne d'un nombre important de ménages dont le logement principal est une maison basse (58,1%). Les cases représentent 39,5% des logements des ménages de la région, tandis que 1,2% des ménages ont leur logement essentiellement constitué de baraques. Seul 1,1 % des ménages vivent dans des maisons à étage.

Par ailleurs, l'analyse de l'indice de peuplement des logements montre que plus de 20% des ménages présentent un indice d'au moins quatre personnes par pièce d'habitation. Un indice de peuplement d'une personne par pièce est observé dans les logements de 10,8% des ménages de la région.

A Kaffrine, 87,2% des ménages sont propriétaires de leur logement , 5,9% sont co-propriétaires, 2,8% sont locataires. Il apparait que 0,3% des ménages sont logés par un employeur et 1,5% par un parent/ami.

L'analyse du mode d'acquisition du logement par les ménages de la région fait état de 68,3% d'autoconstruction. En d'autres termes, 68,3% des ménages de Kaffrine ont assuré la construction de leur logement. Seuls 0,2% des ménages ont acquis leur logement à travers un promoteur immobilier. Les coopératives d'habitat ont permis à 1,4% des ménage d'acquérir un logement. Un peu plus d'un ménage sur cinq (22%) ont hérité de leur logement.

Par ailleurs, le ciment est essentiellement utilisé dans la construction du mur du bâtiment principal pour 69,3% des habitations des ménages de la région. Pour 1,6% des ménages, le mur du batiment principal du logement est essentiellement constitué de bois, tandis que 18% ont utilisé le banco et 3,8% de paille /tige.

Le toit du logement de la moitié des ménages (50,5%) de la région est essentiellement constitué de zinc/tôle, suivi dechau me/paille (20,8%). Près d'un ménage sur dix (9%) ont le toit de leur logement fait essentiellement de béton.

Les résultats du RGPH-5 indiquent aussi que le sol du bâtiment principal de plus de la moitié des ménages de Kaffrine (52,8%) est consitué du ciment. Il est suivi du sable (17,4%) et du carrelage (14,9%).

Définitions :

- **L'indice de peuplement :** Il caractérise le degré d'occupation du logement par comparaison entre le nombre de pièces à usage d'habitation qu'il comporte pour dormir et la taille du ménage.
- **Maison basse :** C'est un bâtiment composé du rez-de-chaussée, avec ou sans terrasse.
- **Pièce à usage d'habitation** : c'est toute pièce qui peut être utilisée par les membres du ménage pour dormir.

En savoir plus :

- Rapport provisoire RGPH-5 (ANSD)

Graphique VI-1 : Répartition des ménages selon les caractéristiques du logement

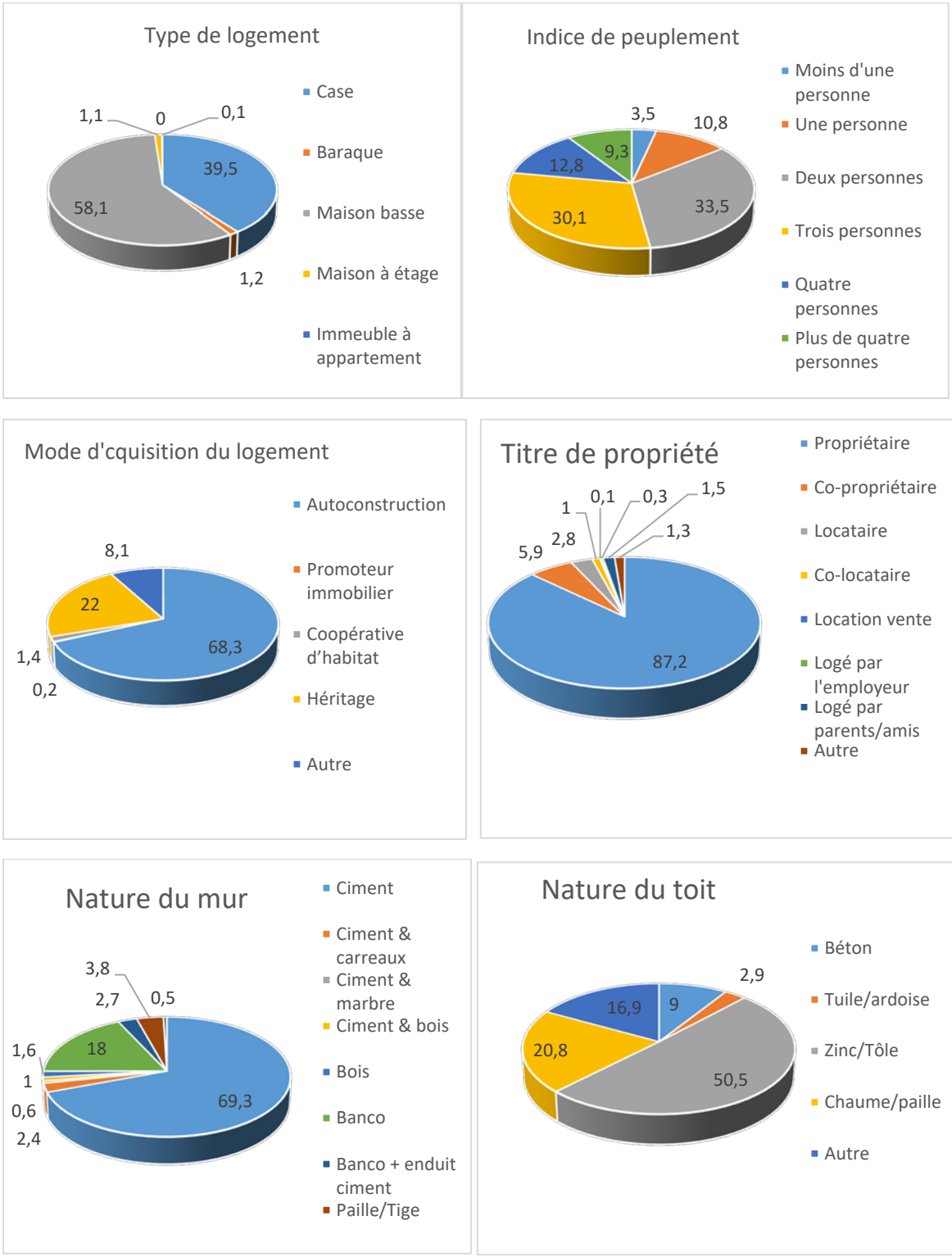

Nature du Sol							
Carrelage	Ciment	Argile/Banco	Sable	Tapis	Moquette	Autres	Total
14,9	52,8	7,5	17,4	6,9	0,4	0,2	100

Source *: ANSD, RGPH-5 2023*

VI.2 Accès à internet et équipement des ménages

Le taux d'accés à l'internet, mesuré dans l'EHCVM 2021/2022 à travers les modes et/ou lieux de connexion (téléphone, clé internet, au bureau etc.) chez les peronnes agées de 12 ans et plus, demeure faible dans la région de Kaffrine où il est évalué à 21,6%. Ce taux est plus faible en milieu rural (17,7%) qu'en milieu urbain (35,8%). L'accès à internet est plus important chez les ménages dirigés par une femme (31,7%) par rapport aux ménages dirigés par les hommes (20,4%). Le taux d'accès à internet augmente avec le niveau d'instruction. En effet, plus le chef de ménage est instruit, plus les membres de son ménage accèdent à internet. Il passe de 19,4% chez les individus dont leur chef de ménage n'a aucun niveau d'instruction à 74,5% chez ceux dont le chef de ménage est de niveau supérieur.

Par ailleurs, 61,2% des ménages de la région disposent d'une télévision, 2,4% ont un réfrigérateur et 10,2% possédent un congélateur. En termes de moyens de transport, seuls 5,4% des ménages ont au moins un membre disposant d'un véhicule personnel et 8,9% d'une moto.

Définitions :

- **Le taux d'accès Internet**: dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés e 12 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM 2018/2019

Graphique VI-2: Taux d'accès à l'internet selon quelques caractéristiques du ménage

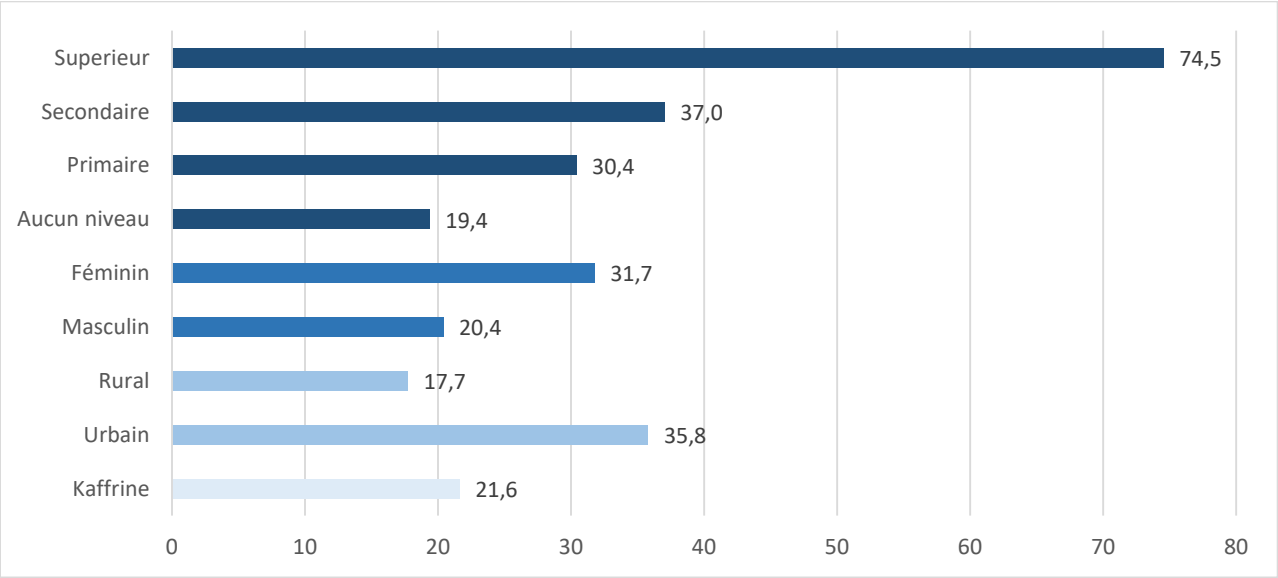

Source *: ANSD, EHCVM 2021/2022*

Graphique VI-3: Pourcentage de ménages possédant certains biens

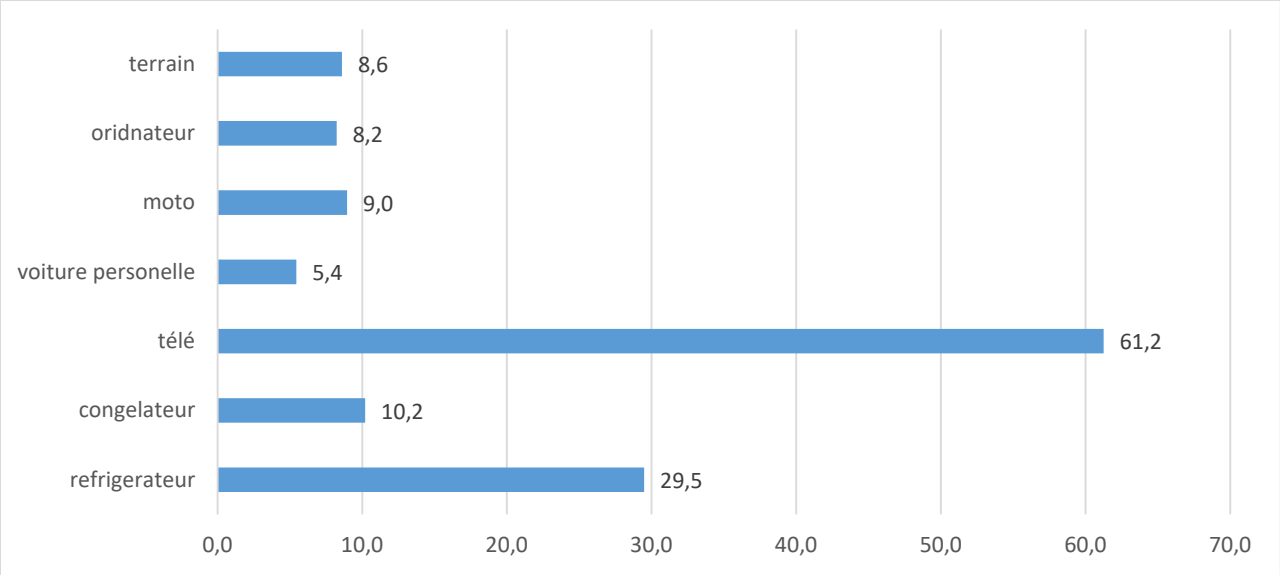

Source *: ANSD, EHCVM 2021/2022*

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

Entre 2022 et 2023, la SEN'EAU a vu son nombre d'abonnés augmenté à l'image du rythme d'urbanisation des deux zones couvertes (Kaffrine et Koungheul). En effet, estimé à 5 597 abonnés en 2016, il passe à 6 857 abonnés en 2022, puis à 7 563 en 2023, soit une hausse de 10,3% entre ces deux dernières années.

Les abonnés de types privés et officiels ont augmenté respectivement de 10,5% et 9,3%, tandis que ceux de type affaire ont connu une diminution de 2,4%. Les privés sont les plus gros consommateurs en eau, soit plus de 80,8% de la consommation totale en eau. Les autres types d'abonnés se partagent le reste avec 13% pour le type officiel et 6,2% pour le type affaire.

L'analyse de la typologie des sources d'eau principalement utilisées par les ménages de la région indique que la moitié (50,2%) utlilise l'eau du robinent de leur logement et 32,6% ont un robinet dans la concession. Il apparait que 5,3% des ménages recourent à leurs voisins pour avoir de l'eau. Les robinets publics et bornes fontaines sont utilisés par 7,9% des ménages de la région. Les puits ouverts (0,2% dans la concession et 2,8% ailleurs) approvisionnent en eau 3% des ménage. Les puits couverts sont moins utilisés avec seulement 0,5% des ménages (0,1% dans la concession et 0,4% ailleurs). Les autres sources d'eau, notamment l'eau des forages, les eaux de source, l'eau de pluie ou les vendeurs ambulants, ne sont pratiquement pas utilisées par les ménages de la région.

En savoir plus :

- Direction SEN'EAU Kaolack
- *ANSD, EHCVM 2021/2022*

Tableau VII-1: Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative en 2022 et 2023

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels		Privés			
		Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)	Nombre abonnés	Cons. (en m^3)
Département de Kaffrine	2022	77	92934	89	147882	3861	844059	4027	1084875
	2023	79	100502	99	179622	4449	981282	4627	1261406
	Variation %	2,6%	8,1%	11,2%	21,5%	15,2%	16,3%	14,9%	16,3%
Département de Koungheul	2022	46	17937	50	48170	2734	470232	2830	536339
	2023	41	14311	53	60013	2842	515752	2936	590076
	Variation %	-10,9%	-20,2%	6,0%	24,6%	4,0%	9,7%	3,7%	10,0%
Région	2022	123	110871	139	196052	6595	1314291	6857	1621214
	2023	120	114813	152	239635	7291	1497034	7563	1851482
	Variation %	-2,4%	3,6%	9,4%	22,2%	10,6%	13,9%	10,3%	14,2%

Source *: SEN'EAU KAOLACK, 2023*

Tableau VII-2: Répartition des ménages de la région de Kaffrine selon la principale source d'eau utilisée en 2023

Type de source d'eau principalement utilisée	Pourcentage
Robinet dans le logement	50,2
Robinet dans la cour/Concession	32,6
Robinet du voisin	5,3
Borne fontaine/Robinet public	7,9
Puits ouvert dans la cour/Concession	0,2
Puits ouvert ailleurs	2,8
Puits couvert dans la cour/Concession	0,1
Puits couvert ailleurs	0,4
Forage dans la concession	0
Forage ailleurs	0
Source aménagé	0
Source non aménagée	0
Fleuve/Rivière/Lac/Barrage	0
Eau en bouteille	0,6
Eau de pluie	0
Eau en sachet	0
Vendeur ambulant	0
Autres	0
Total	100

Source *: ANSD, EHCVM 2021/2022*

VII.2 Assainissement

La région de Kaffrine est caractérisée par la faiblesse, voire l'absence de réseau d'assainissement adéquat aussi bien en milieu rural qu'urbain. Le tableau ci-après donne la situation des réalisations en termes d'ouvrages d'assainissement (latrines familiales améliorées, EDP) dans la région en 2023.

Entre 2022 et 2023, le nombre de latrines réalisées a connu une hausse considérable grâce au projet PEAMIR en cours dans la région. Sur 6257 latrines prévues, 1387 latrines ont été réalisées, soit un taux d'exécution de 22,2% contre 700 latrines en 2022. Le taux d'accès amélioré en milieu rural estimé à 25,1% en 2022 (revue MEA) a évolué pour s'établir à plus de 35% en 2023 avec les nouvelles réalisations du projet PEAMIR. Le taux d'accès amélioré en milieu urbain est de 41,4% en 2023.

La région de Kaffrine dispose d'un service déconcentré de l'Etat dans le domaine de l'assainissement. Ainsi, le Service régional d'Assainissement (SRA) est chargé de coordonner, superviser et mettre en œuvre les projets et programmes de l'Etat au niveau régional, dans le domaine de l'assainissement.

Par ailleurs, selon l'EHCVM 2021-2022, la répartition des ménages de la région selon la typologie des toilettes indique une prédominence des WC avec chasse d'eau à hauteur de 36,4%. Les latrines dallées (simples, couverte et ventilées) sont utilisées par 26,8% des ménages, tandis que 15,5% ont des toilettes rudimentaires ou trou ouvert. Il est important de souligner que près de deux ménages de la région sur dix (18,5%) n'ont pas de toilettes et recourent à la nature.

L'analyse du mode d'évacuation des ordures indique que plus de la moitié des ménages (55,2%) de la région utilisent un dépotoir sauvage. Le dépotoir public est utilisé par 20,4% des ménages contre 15,3% qui sollicitent les services des ramasseurs d'ordures.

S'agissant des eaux usées, la plupart des ménages (77%) les versent dans la rue/nature. Les puisards et égouts évacuent respectivement les eaux usées de 6,4% et 7,9% des ménages.

Définitions :

Assainissement : la mise en disposition d'installations et de services ayant comme objectif l'élimination sans risque de l'urine et des matières fécales. L'assainissement désigne aussi le maintien de bonnes conditions d'hygiène, grace à des services qui assurent l'enlèvement des ordures et l' évacuation des eaux usées.

En savoir plus :

- Service régional de l'assainissement de Kaffrine
- ANSD, EHCVM 2021/2022

Tableau VII-3: Situation des ménages avec latrines familiales améliorées

indicateurs	*2022*	*2023*
Nombre de latrines familiales réalisées	700	1 387
Taux d'accès amélioré milieu rural	25,1%	35%
Toilette améliorée (toilette non partagée)	0	0
Taux d'accès amélioré en milieu urbain	NA	41,4%
Nombre de villages FDAL	160	160
Linéaire des canaux d'évacuation des eaux pluviales	2 850	2 850
Nombre de stations de pompage des eaux	2	2
Nombre de stations d'épuration	0	0

Source *: Service Régional de l'Assainissement, 2024*

Tableau VII-4: Répartition des ménages de la région selon le type de toilette, le mode d'évacuation des ordures et le mode d'évacuation des eaux usées

Type de toilette		Mode d'évacuation des ordures		Mode d'évacuation des eaux usées	
Modalités	Pourcentage	Modalités	Pourcentage	Modalités	Pourcentage
W.C. avec chasse d'eau	36,4	Dépotoir public	20,4	Puisard (fosse moderne)	6,4
Latrines dallées (ventilées, couvertes, simples)	26,8	Ramassage	15,3	Egout	7,9
Fosse rudimentaire/trou ouvert	15,5	Brûlées par le ménage	9	Trou dans la parcelle	6,8
Toilettes publiques	2,1	Enterrées par le ménage	0	Dans la rue/nature	77
Aucune toilette (dans la nature)	18,5	Dépotoir sauvage	55,2	Autre	1,9
Autre	0,7	Autre	0,1	Total	100
Total	100	Total	100		

Source *: ANSD, EHCVM 2021/2022*

VII.3 Sources d'énergie des ménages

En termes d'énergie utilisé pour l'éclairage, il est ressorti une prédominence de l'électricité à hauteur de 36,8% des ménages de la région. Il est suivi de la lampe torche (32%) et de l'énergie solaire (20,5%). Le bois (2,4%), la bougie (1,1%) les lampes tampêtes (1,3%) et les lampes à pétrole artisanale sont faiblement utilisés par les ménages pour des besoins d'éclairage.

En outre, la plupart des ménages de la région (68,5%) cuisinent avec du bois ramassé, tandisque 18,2% achètent le bois pour la cuisson. Il faut souligner que seuls 5% des ménages de la région utilisent du gaz à cet effet et 7,8% du charbon de bois.

Définitions :

Une lampe à pétrole (ou de fabrication artisanale) : Il peut s'agir d'un pot de marque «Nescafé», une bouteille, une boîte de confiture, etc., où l'on met de l'huile ou du pétrole pour l'éclairage. La lampe tempête est une lampe à pétrole mais de fabrication industrielle

En savoir plus :

- ANSD, EHCVM 2O21-2022
- ANSD, RGPH-5 2023

Tableau VII-5: Répartition des ménages de la région selon le type d'énergie utilisé pour l'éclairage

Principale source d'énergie utilisée pour l'éclairage	Proportions
Electricité	36,8
Solaire	20,5
Groupe électrogène	0
Gaz	0
Lampe à pétrole artisanale	0,1
Lampe tempête	1,3
Bougie	1,1
Bois	2,4
Lampe rechargeable	3
Lampe torche	32
Autre	2,8
Total	100

Source : ANSD, RGPH-5 2023

Graphique VII-4 : Répartition des ménages selon l'énergie utilisée pour la cuisson

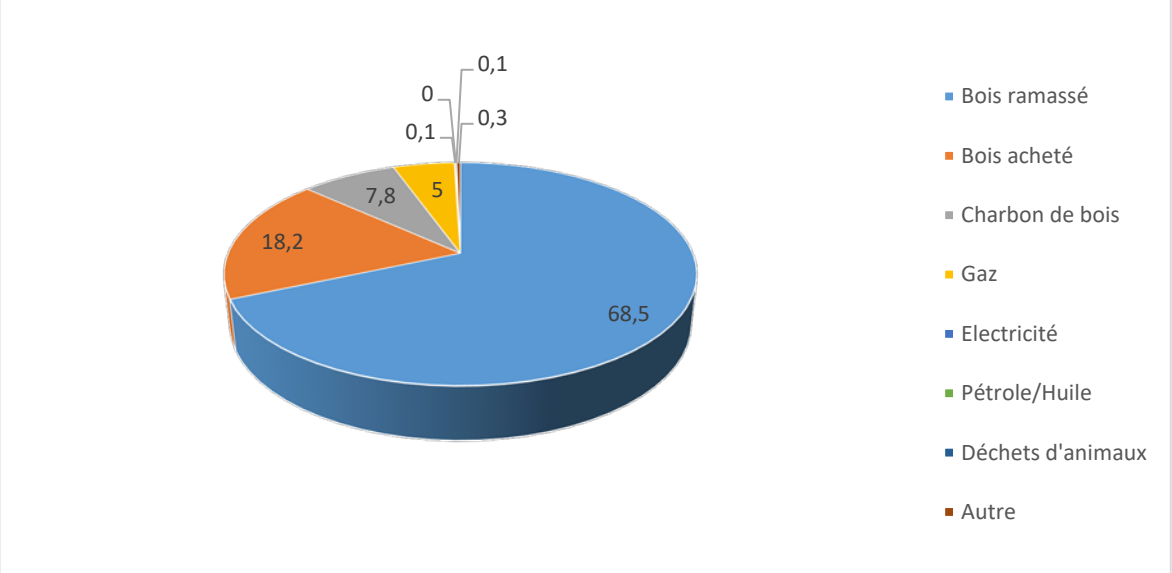

Source *: ANSD, EHCVM 2021/2022*

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

La région de Kaffrine ne dispose que d'une seule structure de prise en charge des enfants à savoir la Coordination régionale de l'Action éducative et de la Protection sociale en Milieu ouvert (AEMO) couvrant les quatre départements. Le maillage du territoire régional n'a été effectif qu'à partir de janvier 2024.

Entre 2022 et 2023, l'effectif des enfants en danger est passé de 104 (dont 40 garçons et 64 filles) à 128 (56 garçons et 72 filles), soit une hausse de 23,1%. Pour les enfants en conflit avec la loi, les effectifs sont moins nombreux que ceux en danger. En effet, 17 enfants en conflit avec la loi, tous des graçons, sont recensés en 2022. En 2023, le nombre d'enfants en conflit avec la loi est passé à 19 dont 18 garçons et une fille.

Définitions :

- **Vulnérabilité :** l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.
- L'Action Educative en milieu ouvert (AEMO) est une mesure d'assistance éducative prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromises

En savoir plus :

- AEMO de Kaffrine

Tableau VIII-1 : Evolution des effectifs pris en charge dans les structures d'éducation surveillée selon la catégorie et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total		
		G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.	G.	F.	Ens.
Dépt. De Kaffrine	**Année 2022**	17	00	17	40	64	104	57	64	121
	Année 2023	18	01	19	56	72	128	74	73	147
	Variation %	6%	-	12%	29%	12%	23,1%	30%	14,1%	21,48%

Source *: AEMO, Kaffrine 2023*

VIII.2 Situation des femmes

Dans le cadre de la prise en compte des enjeux et défis liés à l'égalité et l'équité de genre, l'État du Sénégal a depuis très longtemps ratifié plusieurs conventions internationales. Ces instruments constituent le contexte politique et institutionnel pour la promotion de l'égalité de genre et la protection des femmes. A cet effet, la région de Kaffrine a mis en pratique ces conventions avec l'accompagnement de certains projets et programmes de développement.

Au niveau des collectivités territoriales de la région de Kaffrine, il existe une bonne représentation des femmes dans les instances de décisions. Les femmes occupent des fonctions de haut niveau sur le plan politique et étatique et contribuent à l'adoption de stratégies sensibles à la dimension de genre.

Cependant, la parité n'est pas respectée dans le cadre de la mise en place des assemblées locales (997 hommes contre 931 femmes). Sur les 37 collectivités territoriales de la région, il est noté un seul maire de sexe féminin à savoir celui de la commune de Gniby. En plus, il n'existe pas de présidente départementale au niveau des quatre départements entre 2022 et 2023. A quelques exceptions près ce constat est aussi fait au niveau des commissions en dépit des améliorations notées.

Concernant les instances nationales, on enregistre 18 personnalités de la région en 2023 (6 à l'Assemblée nationale, 5 à la CESE et 7 au HCCT) dont 04 femmes seulement (l'assemblée nationale a voté, le 14 décembre 2024, la suppression des ces deux dernières institutions). En somme il est constaté une sous-représentation des femmes dans les instances de décision due à la non application systématique de la loi n°2010 du 28 mai 2010 portant parité absolue et à l'analphabétisme des femmes.

Par ailleurs, une augmentation des violences basées sur le genre (VBG) est notée dans la région passant de 50 cas en 2022 à 92 cas en 2023. Beaucoup de ces cas de violences basées sur le genre sont traités au niveau de la famille. Néanmoins, trois (03) personnes ont été arrêtées pour viol de mineures.

Définitions :

- **Violence sexuelle :** Pourcentage de femmes ayant subi des actes de violence sexuelle (commis par un conjoint ou par quelqu'un d'autre) à un certain moment de leur vie ou dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.
- **Actes de violence physique commis par quelqu'un :** Pourcentage de femmes qui ont subi des actes de violence physique (commis par un conjoint ou quelqu'un d'autre) depuis l'âge de 15 ans et dans les douze derniers mois. Échantillon : Femmes de 15-49 ans.

En savoir plus :

- Rapport EDS 2017, 2019

Tableau VIII-2 : Représentation des femmes dans les instances de décision 2023

Circonscription Administrative	Assemblées locales		Assemblée nationale		CESE		HCCT		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	**H**	**F**
Kaffrine	292	266	01	01	01	01	01	01	**295**	**269**
Malem Hodar	182	173	01	00	01	00	01	00	**185**	**173**
Birkilane	219	168	01	00	01	00	01	00	**222**	**168**
Koungheul	304	324	01	01	01	0	03	0	**309**	**388**
Région	**997**	**931**	**4**	**2**	**4**	**1**	**6**	**1**	**1011**	**998**

***Source** : Direction régionale de la famille, 2024*

Tableau VIII-3 : Situation des violences basées sur le genre dans la région

Région de kaffrine	Cas d'abus sexuels	Grossesse en milieu scolaire	Mariage forcé	Violence conjugale	Viol sur mineur	Infanticide	Mariage précoce	**Total VBG**
2022	7	12	6	4	4	0	17	50
2023	6	49	6	11	4	0	17	92

***So Source** : Direction régionale de la famille, 2024*

Graphique VIII-1 : Evolution des violences basées sur le genre selon le type et par département

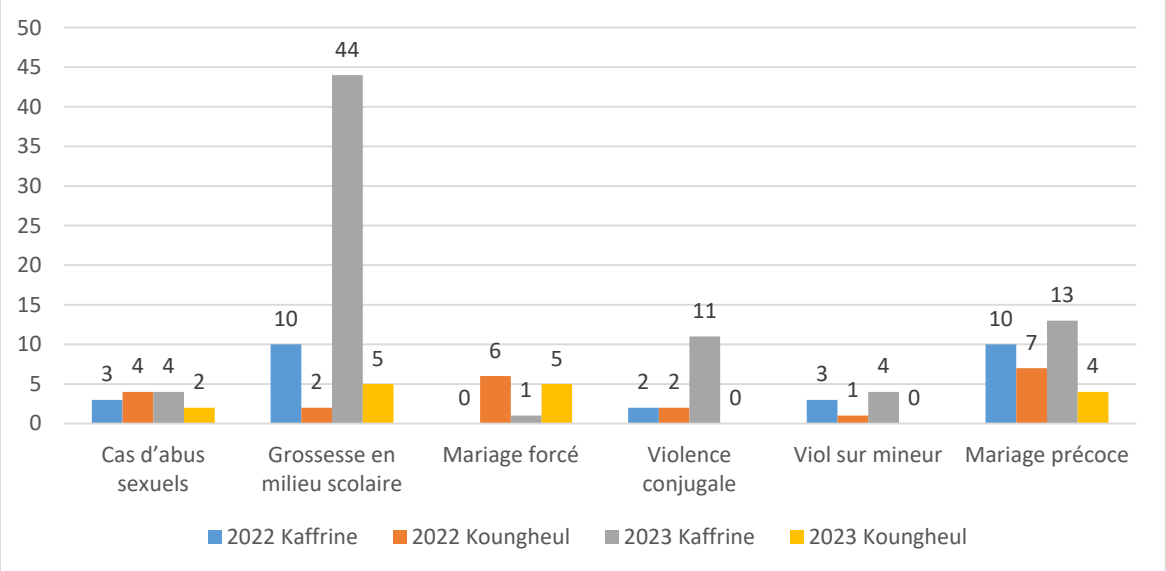

***Source** : Service Régional du Développement communautaire de Kaffrine & DRF*

VIII.3 Sécurité alimentaire

L'insécurité alimentaire peut résulter de plusieurs facteurs, notamment les conditions climatiques défavorables, les variations des prix des denrées alimentaires, la pauvreté, les conflits, et d'autres aspects liés à la production alimentaire et leur disponibilité. Kaffrine est située dans la zone agro écologique du Sénégal, caractérisée par une combinaison de zones agricoles et pastorales.

Cependant, une partie de la population de la région de Kaffrine est confrontée à l'insécurité alimentaire. Le dernier rapport du cadre harmonisé d'octobre 2023 a révélé que 17% de la population de la région de Kaffrine était en insécurité alimentaire. Cette prévalence est composée de 14% d'insécurité alimentaire modérée, touchant 112 400 habitants, et de 3% d'insécurité alimentaire sévère, affectant 25 277 habitants. La comparaison avec la prévalence de l'insécurité alimentaire en 2022 indique une nette amélioration, celle-ci ayant été évaluée à 36% en 2022, dont 30% d'insécurité alimentaire modérée et 6% d'insécurité alimentaire sévère.

Dans le cadre des bénéficiaires des initiatives communautaires dans la région de Kaffrine, le Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN) a effectué une assistance en faveur de 430 ménages vulnérables exposés à l'insécurité alimentaire. Cette assistance en nature porte sur un don de 600 moutons, 33 géniteurs et 300 chèvres, pour un montant total de 68 800 000 FCFA. Le projet d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) a également appuyé les ménages vulnérables en organisant des audiences foraines visant à établir un acte d'état civil à 1500 personnes en 2023, soit un coût total de 22 020 900 FCFA.

Par ailleurs, la campagne de dépistage de malnutrition du dernier trimestre de 2023 fait état de 2815 admissions dont 923 à Kaffrine, 766 à Birkelane, 181 à Malem Hodar et 935 à Koungheul. Il est ressorti que le taux de malnutrition aiguë sévère (MAS) est plus élevé à Birkelane (0,2%) comparé aux autres départements où il est partout évalué à 0,1%. De plus, Birkelane enregistre le taux de malnutrition aigüe modéré (MAM) le plus élevé, soit 3,4%. Il est suivi de Koungheul (2,7%) et Kaffrine (2,2%). Malem hodar (1,3%) affiche le plus faible taux de malnutrition aigüe modéré.

Définitions :

- **Sécurité alimentaire :** selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
- **Insécurité alimentaire aiguë :** selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sources énumérées ci-dessous.

En savoir plus :

- https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire/
- https://www.secnsa.sn/
- https://fews.net/fr/sectors-topics/approach/integrated-phase-classification
- http://www.ipcinfo.org/
- Bulletin régional : système d'alerte précoce (KAFFRINE)
-

Tableau VIII-4 : Evolution du taux de l'insécurité alimentaire entre 2022 et 2023

Prévalence par type	2022 (%)	2023 (%)	Population touchée en 2023
modérée	30	14	112400
Sévère	6	3	25277
Insécurité alimentaire	36	17	137677

Source *: BRSA KAFFRINE, 2023*

Tableau VIII-5 : Taux d'admission chez les enfants de moins de 5 ans dans la région de Kaffrine

Indicateurs	Kaffrine	Birkelane	Malem Hodar	Koungheul
Nombre d'admission	933	766	181	935
Taux MAS	0,10%	0,20%	0,10%	0,10%
Taux MAG	2,30%	3,60%	1,40%	2,80%
Taux MAM	2,20%	3,40%	1,30%	2,70%

Source *: BRSA KAFFRINE, 2023*

Tableau VIII-5 : Intervention des Projets et programmes

Organisme	Type d'assistance	Cibles	Coût total
CNDN	Don animaux: 660 moutons, 33 géniteurs 300 chèvres	430 ménages	68 800 000
PRAPS	Formation professionnelle des jeunes et femmes	1842	16 000 000
PRAPS	Etat civil (audience foraine)	1500	22 020 000

Source *: BRSA KAFFRINE, 2023*

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : PROTECTION SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1 Assistances sociales et secours aux victimes

Le Service Régional et les autres services départementaux de l'action sociale sont chargés de mettre en œuvre aux niveaux départemental et régional la politique de l'Etat en matière d'action sociale.

La région de Kaffrine compte 14 329 ménages bénéficiaires de la bourse de sécurité familliale en 2023. La cible nationale de 300 000 ménages étant atteinte et dépassée depuis 2017, il n'y a pas eu de nouvel enrôlement dans le PNBSF.

Le PNBSF a réussi le paiement de 4 trimestres au cours de l'année 2022 pour un montant total de 1 255 850 000 FCFA contre 5 transferts en 2023 pour un total de 1 740 800 000 FCFA. Pour ce qui est du transfert monétaire exceptionnel de 2023, la digitalisation a permis aux bénéficiaires de recevoir leur transfert dans la discrétion. Ainsi, tous les départements ont vu leur dotation augmentée en moyenne de 100 millions de FCFA entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, la DGPSN a mis en place plusieurs filets parmi lesquels les projets de réponse aux chocs liés aux incendies, aux inondations et le transfert monétaire exceptionnel pour atténuer la souffrance des ménages vulnérables. Le nombre de sinistrés assistés pour un cas d'incendies a connu une baisse entre 2022 et 2023 passant de 41 à 29. Concernant les sinistrés par inondation, la région a enregistré 303 cas assistés en 2023 contre 3 cas assistés en 2022. La majeure partie des cas enregistrés en 2023 est concentrée dans la commune de Kaffrine.

Concernant les activités d'assistance, de secours et de prévention, le nombre de sorties effectuées par la 33ième compagnie d'incendie et de secours de Kaffrine a continu une hausse relative de 5,7% entre 2022 (790 sorties) et 2023 (835 sorties). Ces sorties sont composées d'intervention de secours (68,4%), des interventions pour accidents (22,1%) et des sorties d'intervention pour incendie (9,5%). Le nombre de décès lié aux accidents est évalué à 12 décès dans la région en 2023 contre 10 décès en 2022, soit une hausse de 20%.

Définitions :

- **Bourse de sécurité familiale :**
- **PNBSF :** le Programme National de Bourse de Sécurité Familiale contribue à la lutte contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale des familles à travers une protection sociale intégrée en vue de favoriser leur accès aux transferts sociaux et de renforcer, entre autres, leurs capacités éducatives, productives et techniques.

En savoir plus :

- https://www.sapeurspompiers.gouv.sn/
- Service régionale de l'action sociale de Kaffrine

Tableau IX-1: Réalisations des indicateurs d'assistance sociale entre 2022 et 2023

Indicateurs	*Kaffrine*		*Malem Hodar*		*Birkelane*		*Koungheul*	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de bénéficiaires de BSF	5641	5641	2443	2443	2192	2192	4053	4053
Montant total des transferts BSF (en millier)	510750	688375	173100	263 575	197300	294275	374700	494575
Nombre de sinistrés assistés Incendies	15	6	0	4	3	0	23	19
Nombre de sinistrés assistés Inondations	3	302	0	0	0	1	0	0

Source : Service régional de l'Action Sociale

Tableau IX-2: Situation des accidents et des victimes en 2022 et 2023

Unité	Indicateurs	Années	
		2022	2023
33ième compagnie d'incendie et de secours de la région de Kaffrine	Nombre d'intervention de secours	523	571
	Nombre d'intervention pour incendies	69	79
	Nombre d'intervention pour accidents	198	185
	Nombre de décès pour les accidents	10	12
	Volume d'eau épuisé	195950 m^3	84430 m^3

***Source** : Brigade régionale des sapeurs-pompiers, 2024*

IX.2 Programmes d'assistance sociale

L'assistance, à travers les différentes formes d'aides apportées aux couches vulnérables joue un rôle important pour améliorer les conditions de vie de la population. Le gouvernement du Sénégal a mis en place un Registre National Unique (RNU) qui répertorie les ménages les plus vulnérables du Sénégal afin de les aider à travers des programmes sociaux.

Au niveau de la région de Kaffrine, le nombre de ménages inscrits au RNU en 2023 est de 27 714 répartis entre les quatre départements que sont : Kaffrine (10 102), Koungheul (8 180), Malem Hodar (4 661) et Birkelane (4 771). Cette répartition est en phase avec les poids démographiques des départements. Kaffrine qui est le département le plus peuplé de la région se retrouve avec le plus grand nombre de ménages RNU, suivi de Koungheul, Birkelane et enfin Malem Hodar. Par ailleurs, la situation des ménages enrolés n'a pas connu d'évolution entre 2022 et 2023. Cette situation découle du fait que la mise à jour et le programme d'extension ne sont pas annuels.

Les ménages qui doivent bénéficier de la bourse de sécurité familiale (BSF) sont choisis dans le RNU. Dans la région de Kaffrine, 14 329 ménages sur les 27 714 inscrits au RNU bénéficient de la BSF en 2023, soit plus de la moitié (51,7%). Ces ménages bénéficiaires de la BSF sont payés par la CMU.

Ainsi, au niveau de la région, sur les 14 329 ménages enrolés, 88% ont été payés en 2022 pour un montant total de 1 255 850 000 FCFA. Dans le département de Kounheul, sur les 4053 ménages enrolés en 2020, 92% ont été payés en 2022. Les pourcentages des ménages payés dans les départements de Kaffrine, Malem Hoddar et Birkelane sont respectivement de 91%, 71% et 90% en 2022. Pour l'année 2023, une enveloppe de 1 740 800 000 FCFA est répartie ainsi qu'il suit : 294 275 000 FCFA pour les ménages enrôlés en 2020 à Birkelane, 688 375 000 FCFA pour le département de Kaffrine, 494 575 000 FCFA pour Koungheul et 263 575 000 FCFA pour Malem Hodar.

Définitions :

- **Registre National Unique (RNU) :** le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.

En savoir plus :

- Service régional de l'action sociale de Kaffrine

Tableau IX-3: Nombre de ménages inscrits dans le Registre national Unique dans la région de Kaffrine par département en 2022 et 2023

Circonscription administrative	2022	2023
Birkelane	4 771	4 771
Kaffrine	10 102	10 102
Koungheul	8 180	8 180
Malem Hodar	4 661	4 661
Région	**27 714**	**27 714**

Source *: Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack*

Tableau IX-4: Répartition du nombre de ménages bénéficiaires de BSF payés entre 2022 et 2023

Année	Indicateurs	BIRKELANE	KAFFRINE	KOUNGHEUL	MALEM HODAR	Région
2022	Nombre de ménage BSF	2192	5641	4053	2443	14 329
	Montants payés aux ménages BSF	197 300 000	510 750 000	374 700 000	173 100 000	1255850000
	Taux de paiement	90%	91%	92%	71%	88%
2023	Nombre de ménage BSF	2192	5641	4053	2443	14 329
	Montants payés aux ménages BSF	294 275 000	688 375 000	494 575 000	263 575 000	1740800000
	Taux de paiement	134%	122%	122%	108%	121%

Source *: Coordination régionale de la DGPSN à Kaolack*

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires

La justice désigne l'institution judiciaire c'est-à-dire les tribunaux et les cours de justice qui interprètent et appliquent la loi. La modernisation de la justice fait partie des objectifs fondamentaux de la stratégie de développement qui vise à améliorer la qualité, l'efficacité et l'accès à la justice. Cette dernière assure trois missions à savoir : protéger la population, juger les conflits et sanctionner les comportements interdits.

La région de Kaffrine est dotée d'une seule maison d'arrêt et de correction (MAC) logée au sein de la Commune de Kaffrine. Seuls les départements de Kaffrine et de Koungheul bénéficient de tribunaux d'instance. En plus, depuis l'érection de Kaffrine en région en 2008, c'est seulement en 2024 que cette dernière a assisté à l'ouverture d'un tribunal des grandes instances dans la région. Ainsi pour l'acquisition de certains documents ou jugement de certains crimes, la population de la région était obligée de se rendre au tribunal de Grande Instance de Kaolack.

Définitions :

- *Maison d'arrêt et de correction (MAC) : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an ;*

En savoir plus :

- MAC Kaffrine

X.2 Population pénale

La population pénale enregistrée dans la MAC de Kaffrine s'élève à 95 individus en 2022, soit un bond de 11 individus en comparaison avec l'année 2021. Cette population est en majorité masculine en ce sens q'elle est composée de 89,5% d'hommes et 10,5% de femmes.

En 2023, la population carcérale est évaluée à 177 personnes, soit 82 détenus supplémentaires par rapport à 2022, correspondant à une hausse de 86,3%. Les hommes demeurent majoritaires au sein de cette population avec un pourcentage de 93% contre 7% de femmes.

L'examen des différents types d'infractions et délits exhibe que les détenus pour coups et blessures volontaires sont plus nombreux en 2022 avec 43,2% des cas tandis que la plupart des détentions en 2023 ont pour cause vol et tentative de vol (43,5%). En 2022, les infractions de 34 détenus sont relatives au vol et 4 détenus, dont une femme, sont poursuivis de menace de mort. Les détenus liés aux coups et blessures volontaires ont également affiché des proportions inquiétantes en 2023. En effet, 50 des 177 détenus ont commis cette infraction.

L'analyse des détenus selon leur tranche d'âge montre une prédominance des jeunes. En effet, 143 des écroués ont entre 13 et 36 ans soit 81% de la population carcérale totale, ce qui dénote une montée de la délinquance juvénile dans la région de Kaffrine. La fourchette d'âge 37 à 46 ans représente 15% tandis que les détenus âgés entre 47 et 56 ans ne représentent que 5%.

Définitions :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou un détenu provisoire
- **Recel :** Fait de détenir, de dissimuler, de transmettre ou de servir d'intermédiaire pour transmettre une chose que l'on sait volée
- **Population carcérale :** elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous *contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*

En savoir plus :

- https://justice.sec.gouv.sn/
- MAC de Kaffrine

Tableau X-1: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative entre 2022 et 2023

Circonscription administrative	Année	Homme	Femme	Total
Département de Kaffrine	2022	68	9	77
	2023	111	6	117
	Variation %	63,2 %	-81,9 %	52%
Département de Koungheul	2022	17	1	18
	2023	53	7	60
	Variation %	211 ,7 %	600 %	233,3 %
Région de Kaffrine	2022	85	10	95
	2023	164	13	177
	Variation %	93 %	30 %	86, 3 %

Source *: MAC de Kaffrine, 2023*

Tableau X-2: Répartition des détenus selon le sexe et le type d'infractions en 2022 et 2023

Nature des infractions	Année 2022			Année 2023			Variation en %		
	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.
Coups et blessures volontaires	32	09	41	45	05	50	40,6 %	-44,4%	22%
Menace de mort	03	01	04	04	01	05	33,3%	0	25%
Vol et tentative	33	01	34	77	00	77	133,3%	-100%	126,4%
Recel	03	00	03	14	01	15	366,6%	100%	400%
Vagabondage, vérification d'identité				1		01			
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	02		02	02		02			
Prostitution, attentat à la pudeur				01		01			
Infraction débit de boisson				03		03			
Autres	11		11	18	05	23			
Total	84	11	95	165	12	177			

Source *: MAC de Kaffrine, 2023*

Graphique X-1: Répartition des détenus selon la tranche d'âge en 2023

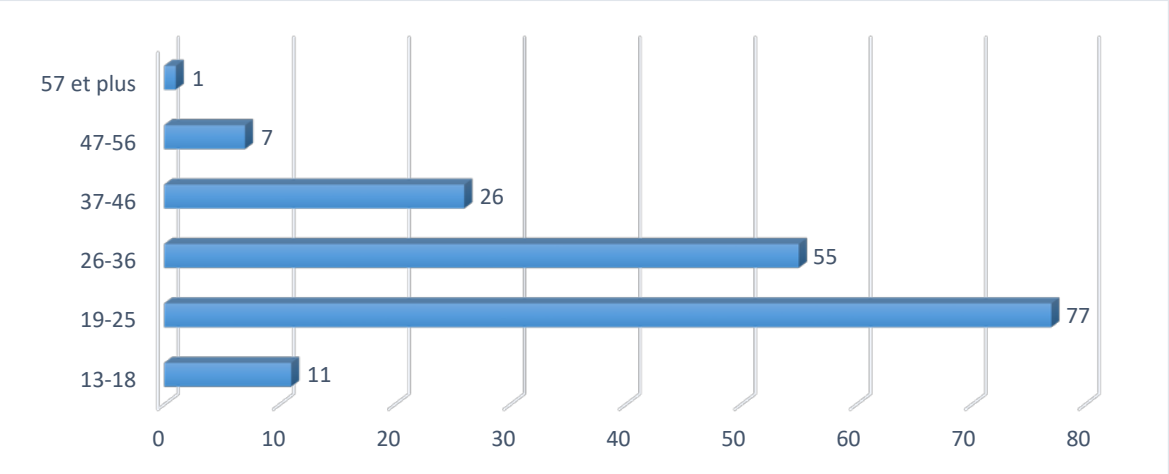

Source *: MAC de Kaffrine, 2023*

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

Un personnel de santé qualifié et suffisant est fondamental pour une bonne prise en charge des malades. Conscient de cet état de fait, l'hopital régional et la région médicale font de leur mieux pour doter les différentes structures sanitaires de la région d'un personnel diversifié et qualifié, afin de subvenir aux besoins médicaux des habitants.

L'effectif du personnel de santé de la région en 2023 est estimé à 707 individus contre 691 individus en 2022, soit une hausse relative de 2,3%. Ce personnel est réparti dans les différentes spécialités. Les médecins représentent 5,4% du personnel dont 2,3% de médecin généraliste et 3,1% de médecin spécialiste. Les sage-femmes, les infirmiers et les ASC-matrone représentent plus de 66% de l'effectif du personnel, avec 19,2% pour les sage-femmes, 22,9% pour les infirmiers et 23,8% pour les ASC-matrones.

Concernant les équipements de santé, la région dispose de diverses infrastructures à caractère public ou privé. Elles sont composées entre autres d'un hôpital, de 4 centres de santé, de 119 postes de santé et de 98 cases de santé en 2023. On constate cependant une augmentation des postes de santé de 8 unités en 2023 comparé à 2022 et une diminution des cases de santé de 3 unités. Ainsi, au total, on dénombre 222 structures de santé en 2023 contre 217 en 2022, soit une hausse relative de 2,3%. En outre, la région dispose également de structures sanitaires privées, telles que des cabinets de généralistes, des officines de pharmacie et de cliniques.

En terme couverture sanitaire, pour les postes de santé, la norme OMS de 1/5 000 hbts n'est pas respectée, car la région est à 1 PS pour 7364 hbts en 2023 contre 1 PS pour 7745 hbts en 2022. Il en est de même, pour les centres de santé et l'hôpital, la région est loin des normes OMS. Ainsi, là où on devait avoir un centre de santé pour 10 000 hbts, la région en est à plus de 200 000 hbts en 2023. Pour l'hôpital, la région est à 1 hôpital pour toute la région avec une population de 821 287 hbts en 2023 ; alors que la norme est de 1 hôpital pour 150 000 hbts.

Définitions :

- **Poste de santé :** Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs
- **Centre de santé :** les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours. Les centres de Santé élaborent un projet de santé. Ils mettent en places des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/
- Direction régionale de la santé de Kaffrine

Tableau XI-1: Situation du personnel de sante en 2022 et 2023

Personnel de santé	Année **2022**	Année **2023**
Médecin généraliste	18	16
Médecin spécialiste	20	22
Pharmacien- Biologiste	0	2
Chirurgien- Dentiste	6	5
Tech. Sup. de santé	29	24
Sage-femme	148	136
Infirmier	173	162
Agent Hygiène	12	14
ASC-Matrone	269	168
Secrétaire	1	4
Chauffeur	15	64
Autres	-	30
Total	**691**	**707**

Source *: région médicale de Kaffrine, 2024*

Tableau XI-2: Evolution des structures de santé entre 2021 et 2023

Structures sanitaires	Année **2021**	Année **2022**	Année **2023**
Hôpital	1	1	1
Centre de santé	4	4	4
Poste de santé	97	111	119
Maternité isolée	0	0	0
Case de santé	99	101	98
TOTAL	201	217	222

Source *: région médicale de Kaffrine, 2024*

Tableau XI-3: Quelques indicateurs de Couverture Sanitaire en 2022 et 2023

Indicateurs	Année 2022	Année 2023	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	782273/101=7745 HBTS/PS	810304/110=7364HBTS/PS	**1/5000**
Nombre d'habitants par centre de santé	195568 HBTS/CS=	202576 HBTS/CS	**1/10000**
Nombre d'habitants par hôpital	782273 / HBTS	810304 / HBTS	**150 000**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	NA	NA	**NA**
Nombre d'habitants par clinique privée	782273/3=260758 HBTS / CP	810304/3 =270110 HBTS / CP	**NA**

Source *: région médicale de Kaffrine, 2024*

XI.2 Résultats des programmes de santé

Une bonne santé reproductive est un état de bien-être total sur le plan physique, mental et social, relativement à tous les aspects du système reproductif d'où l'importance de bien suivre l'évolution des statistiques allant dans ce sens à savoir le taux de consultations prénatales, le taux d'achèvement en CPN4 et le taux d'accouchement dans les structures sanitaires.

Dans la région, la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié est en constante évolution positive depuis 2018. Elle est passée de 86,4% en 2018 à 98,9% en 2023 en passant à 98,6% en 2022, pour une cible qui était fixée à 100%. Cette performance est atteinte grâce à l'amélioration de l'accès aux soins, consécutive à l'augmentation du nombre de PPS et au renforcement du personnel sanitaire durant ces dernières années.

Le taux d'achèvement en CPN, a progressé de 15 points entre 2018 et 2022 pour s'établir à plus de 67%. Cependant, une régression du taux est notée dans l'ensemble des départements de la région durant l'année 2023 notamment Birkelane qui perd 29 points de pourcentage. Quant au taux de prévalence contraceptive, il a connu une hausse non négligeable entre 2018 et 2022, en passant de 15,4% à 21,3%, soit un bond de 6 points de pourcentage. Cependant, il reste encore beaucoup d'efforts à consentir pour l'atteinte de la cible qui était fixée à 38% pour l'année 2022. En plus, on note un fléchissement du taux depuis 2020 avec une perte de 2 points de pourcentage. Toutefois, il faut noter qu'avec la rétention des données par les prestataires de santé, les statistiques de 2023 ne sont pas encore disponibles pour ces indicateurs.

Pour le volet vaccination, la proportion d'enfants de 0-11 mois complètement vaccinés dans la région a connu une progression en 2020 affichant 119%, soit 19 points de plus par rapport à 2019 et 29 points de pourcentage par rapport à la cible annuelle.

Définitions :

- **Programmes de santé :** *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.*

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/
- Région médicale de Kaffrine

Tableau XI-4: Evolution de quelques indicateurs de résultat en 2022 et 2023

Indicateurs	Kaffrine		Malem Hodar		Birkelane		Koungheul	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Taux d'achèvement en CPN	62%	53%	64%	58%	71%	42%	71%	ND
proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié	99,6%	100%	98%	97,6%	ND	ND	99,1 %	ND
Taux de mortalité infanto-juvénile (pour 1000)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0.64 ‰	ND
Taux de prévalence du VIH/Sida (nouveaux cas enregistrés au niveau des structures sanitaires)	ND	ND	ND	ND	ND	ND	0.33 ‰	0.41 ‰
Taux de prévalence du paludisme (Taux d'incidence)	1 ‰	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source *: région médicale de Kaffrine, 2024*

Graphique XI-1: Evolution de la proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié de 2018 à 2022

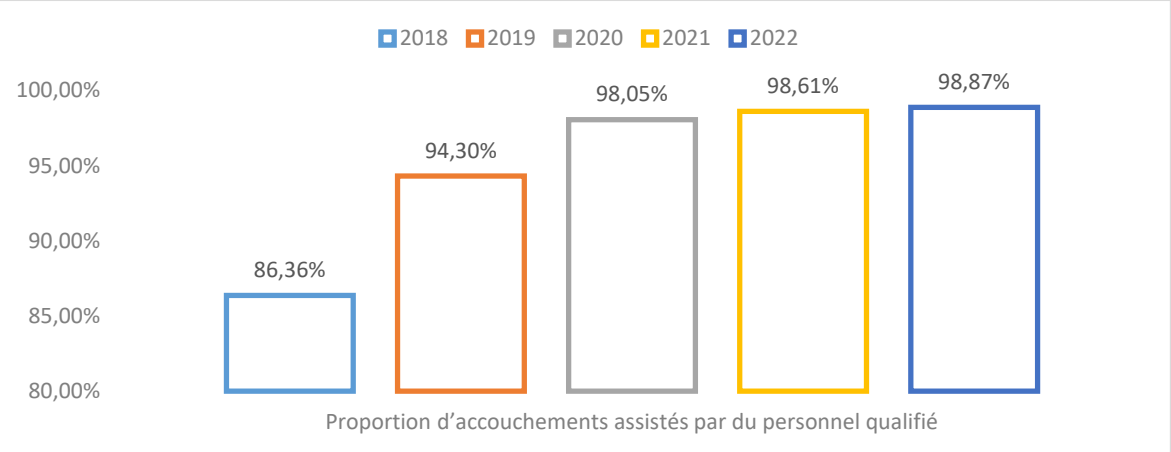

Source *: région médicale de Kaffrine, 2024*

Graphique XI-2: Evolution du taux de prévalence contraceptive de 2018 à 2022

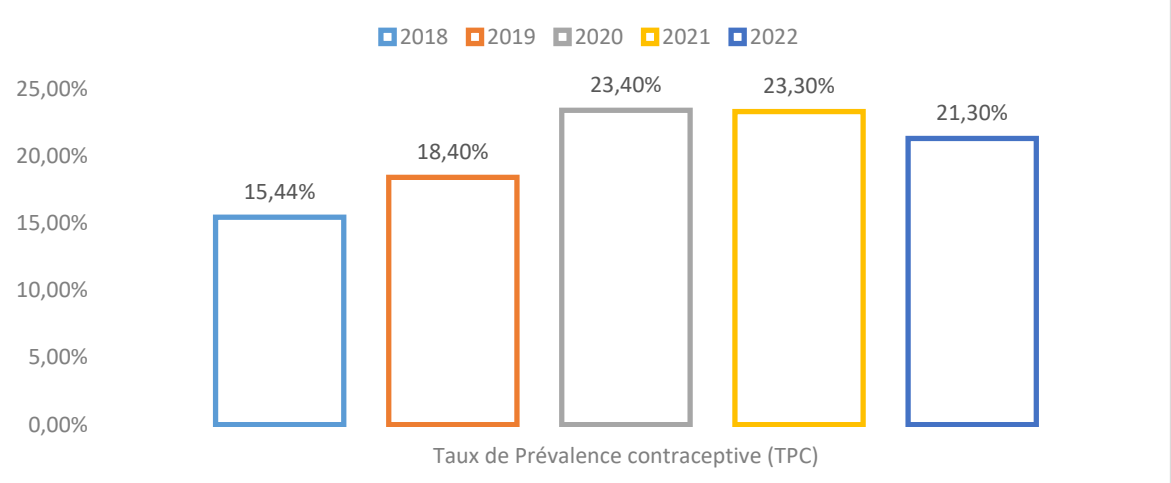

Source : région médicale de Kaffrine, 2024

XI.3 Analyse financière du secteur de la santé

Le financement du secteur de la santé fait appel à beaucoup de donateurs en l'occurrence l'Etat, les partenaires sociaux, les ONG, les collectivités territoriales, etc.

Concernant les collectivités territoriales, la part de leur budget alloué à la santé est ventilée dans deux (02) rubriques à savoir les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. En 2023, le montant total du budget des collectivités territoriales alloué à la santé a connu une hausse importante de 31,6%, en passant de 578 129 762 FCFA en 2022 à 760 624 431FCFA en 2023. Cette performance est en partie portée par la hausse remarquable de 20,8% des dépenses de fonctionnement de la santé en 2023.

Par ailleurs, l'examen des montants alloués pour le système de la santé par les collectivités territoriales dans la région montre une disparité selon les départements. En effet, des performances remarquables sont observées dans les départements de Kaffrine et de Koungheul qui ont enregistré des augmentations respectives de 56,3% et 80,4% de leur budget alloué à la santé, entre 2022 et 2023. Par contre, une baisse de 7,5% des dépenses sanitaires s'est notée dans le département de Birkelane.

Sur la période revue, les dépenses d'investissement sont plus importantes que celles issues du budget de fonctionnement.

Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale :** se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

En savoir plus :

- https://www.gouvernement.fr/comment-fonctionne-le-budget-d-une-collectivite-territoriale
- https://www.sante.gouv.sn/sites/default/files/Compte%20de%20sant%C3%A9%202014-16-2.pdf
- Région médicale de Kaffrine

Tableau XI-5: Part du budget des collectivités territoriales allouée à la santé

Type de dépense	Année	Kaffrine	Birkelane	Koungheul	Malem hoddar	Région Kaffrine
Dépense d'investissement	2022	113900000	140735874	71712890	61334998	387683762
	2023	210830422	118293375	139114958	62398676	530637431
	Variation (%)	85,1	5,7	5,5	14,5	8,2
Dépense de fonctionnement	2022	67600000	38996000	36700000	47150000	190446000
	2023	72900000	47996000	56500000	52591000	229987000
	Variation (%)	7,8	23,1	54,0	11,5	20,8
Total	2022	181500000	179731874	108412890	108484998	578129762
	2023	283730422	166289375	195614958	114989676	760624431
	Variation (%)	56,3	-7,5	80,4	6,0	31,6

Source *: Trésor, Payeur Régional, Kaffrine 2024*

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

L'éducation préscolaire accueille les enfants agés de 3 à 5 ans pour trois années scolaires (petite, moyenne et grande section). Cette population de la tranche d'âges 3 à 5 ans est communément appelée la demande potentielle d'éducation préscolaire.

L'offre d'éducation est mesurée par le nombre de place disponibles pour satisfaire chaque enfant en termes de demande d'éducation et de formation selon le cycle donné. L'offre d'éducation du préscolaire est en partie constituée de structures de prise en charge de la petite enfance. Pour l'année 2023, le réseau compte 190 structures dont 51 cases des tout-petits, 131 classes préscolaires à l'élémentaire, 4 écoles maternelles et 2 garderies ou écoles communautaires.

L'analyse de la répartition spatiale des structures montre que les départements de Kaffrine et de Malem Hodar concentrent plus de structures de prise en charge de la petite enfance avec respectivement 60 et 49 établissements d'accueil en 2023. Les départements de Koungheul et Birkelane sont moins lotis avec respectivement 45 et 34 structures de prise en charge de la petite enfance.

Pour les cases des tout-petits, les départements de Kaffrine et de Birkelane sont les plus équipés avec 19 structures (dont 1 privée) pour Kaffrine et 16 structures pour Birkelane en 2023. Les classes préparatoires à l'élémentaire sont plus présentes dans le département de Kaffrine (40 structures), suivis des départements de Malem Hodar et Koungheul avec chacun 37 structures. Concernant les écoles maternelles, on dénombre une structure dans chaque département.

La scolarisation des enfants dans le préscolaire est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS). Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de couverture de la préscolarisation. L'indicateur TBPS est estimé en faisant le rapport entre l'ensemble des enfants préscolarisés pour une année donnée sur la population préscolarisable de la tranche d'âges 3 à 5 ans.

En 2023, la région a enregistré un TBPS de 9,40% contre 8,1% en 2022, soit une amélioration de 1,3 points. L'analyse du TBPS selon le sexe fait ressortir des disparités entre les garcons et les filles. En effet, le TBPS des filles est supérieur à celui des garçons entre les années scolaires 2021/2022 (6,6% pour les garcons contre 9,7% pour les filles) et 2022/2023 (7,9% pour les garcons contre 11,0% pour les filles). Cette situation s'explique en partie par l'indice de parité qui est supérieur à 1 et témoigne qu'il y a plus de filles que de garçons dans les structures de prise en charge de la petite enfance.

Définitions :

-Le préscolaire : est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section.

Tableau XII-1: Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative en 2023

Type d'établissement	*Statut*	*Dépt de Birkelane*	*Dépt de kaffrine*	*Dépt de koungheul*	*Dépt de Malem hodar*	*Région de Kaffrine*
Classe préscolaire à l'élémentaire	Public	17	38	36	3	94
	Privé	0	2	1	34	37
	Total	17	40	37	37	131
Case des Tout Petits	Public	16	18	5	9	48
	Privé	0	1	2	0	3
	Total	16	19	7	9	51
Ecole maternelle	Public	0	1	0	1	2
	Privé	1	0	1	0	2
	Total	1	1	1	1	4
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0	0
	Privé	0	2	1	1	4
	Total	0	0	0	2	2
Total	Public	33	57	41	13	144
	Privé	1	5	5	35	46
	Total	34	60	45	49	190

Source *: Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

Tableau XII-2: Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années		TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Région de Kaffrine	**année 2021/2022**		6,6%	9,7%	8,1%	1,47
	année 2022 /2023		7,9%	11,0%	9,4%	1,38
	Variation en %					

Source *: Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

XII.2 Elémentaire

L'élémentaire reçoit les enfants agés de 6 à 11 ans. Cette population scolarisable au primaire (6-11 ans) constitue la demande potentielle d'éducation de l'élémentaire.

Les établissements d'enseignement élémentaire ont connu une augmentation de 3 unités en 2023 comparée à l'année 2022. Ils sont établis à 528 établissements en 2023 contre 525 en 2022. Cette augmentation résulte de la création de 2 écoles publiques dans le département de Koungheul et d'une école privée à Kaffrine. Les établissements privés sont au nombre de 9 dans la région en 2023.

L'accès à l'enseignement élémentaire est d'abord apprécié en termes de maillage territorial des établissements publics et privés ensuite, en termes d'environnement scolaire. Pour le maillage des infrastructures, il s'agit de ressortir le nombre de localités situées dans un rayon de 3 Km d'une école élémentaire (taux de couverture géographique). La région de Kaffrine présente ainsi un bon maillage en termes d'infrastructures dans l'élémentaire avec un taux de couverture de 82,4%.

La situation de la scolarisation à l'élémentaire est mesurée par le TBS qui, après avoir connu une hausse de 0,5 point entre 2021 et 2022, s'est fléchi de 1,7 points en 2023 (45,7% en 2022 contre 44,0% en 2023). Cette situation pourrait s'expliquer par un nombre important d'écoles à cycle incomplet à l'élémentaire. A noter que l'ouverture de daaras modernes dans la région et leur prise en compte dans le calcul du TBS pourraient augmenter sensiblement cet indicateur.

Pour les performances aux examens, le taux de réussite au CFEE présente une tendance haussière entre 2021 et 2023. Il est passé de 76.4% en 2021 à 87.1% en 2023. Ces performances peuvent s'expliquer entre autres par la priorité accordée à l'encadrement pédagogique, la tenue des camps de révision, l'organisation de journées pédagogiques pour la prise en charge des élèves en difficulté d'apprentissage.

Définitions :

- **École élémentaire :** l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.
- **Le taux brut de scolarisation** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

En savoir plus :

- Glossaire
- IA de Kaffrine

Tableau XII-3: Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	Année 2021/ 2022			Année 2022 / 2023			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Birkelane	106	1	107	106	1	107	0,00%	0,00%	0,00%
Département de Kaffrine	164	5	169	164	6	170	0,00%	20,00%	0,59%
Département de Koungheul	147	1	148	149	1	150	1,36%	0,00%	1,35%
Département de Malem Hodar	100	1	101	100	1	101	0,00%	0,00%	0,00%
Région de Kaffrine	517	8	525	519	9	528	0,39%	12,50%	0,57%

***Source** : Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

Tableau XII-4: Taux de couverture géographique d'une école primaire sur un rayon de 3 km selon le département

Départements	Taux de couverture géographique
Birkelane	93,9%
Kaffrine	92%
Koungheul	72,8%
Malem Hodar	77,4
Région	**82,4%**

Source : Inspection d'académie de Kaffrine, nos calculs

Tableau XII-5: Évolution des indicateurs de performance dans l'élémentaire entre 2021 et 2023

Indicateurs	2021	2022	2023
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	45,2	45,7	44,0
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	30,5	27,3	30.4
Taux de réussite au CFEE	76,4	83,2	87.1

***Source :** Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

XII.3 Moyen et secondaire général

L'enseignement moyen général, dispensé dans les collèges d'enseignement moyen, reçoit les élèves dès l'âge de 12 ans avec quatres années d'études sanctionnées par le Brevet de Fin d'Etudes Moyennes (BFEM). Concernant l'enseignement secondaire général, les études durent trois ans et sont sanctionnées par le baccalauréat.

Dans la région de Kaffrine, le réseau d'infrastructures de l'enseignement moyen, caractérisé par la répartition des établissements publics et privés, a connu une diminution de 2 unités en 2023. En effet, il est passé de 36 infrastructures en 2022 à 34 en 2023. Par contre, pour les établissements du secondaire général une hausse de 5 établissements est enregistrée dans la région en 2023. Le département de Birkelane concentre la plupart des établissements du cycle moyen en 2023 (29.4%). Il est suivi par Kaffrine et Koungheul avec 26.4% chacun. Cependant, pour le cycle secondaire, le département de Kaffrine concentre plus de la moitié des établissement en 2023 (53,1%).

La situation de la scolarisation du moyen et secondaire général dans la région est mesurée par le taux brut de scolarisation. Le TBS au moyen a connu une augmentation entre les années 2021/2022 et 2022/2023. En effet, le TBS au Moyen est passé de 21,70% en 2021 à 24,00% en 2022, soit un bond de 2,3 points de pourcentage. Cette même tendance haussière du TBS au moyen est maintenue entre 2022 et 2023, où il a connu une augmentation de 1,3 point de pourcentage (soit 24,00% en 2022 contre 25,30% en 2023)

Au BFEM, l'académie fait généralement des performances d'année en année. Après la performance notoire obtenue en 2020 (89,90%), le taux de réussite au BFEM a chuté de 6,93 points en 2021 pour s'établir à 82,97% avant d'amorcer une nouvelle performance en 2022 (89,25%). Entre les années 2022 et 2023, le taux de réussite au BFEM a enregistré une hausse de 3,43 points en passant de 89,25% en 2022 à 92,68% en 2023. Les performances notées au niveau de la région pourraient s'expliquer par le climat social apaisé dans le système éducatif, l'organisation de camps de révision, la systématisation de la remédiation.

Concernant le baccalauréat, le taux de réussite présente une évolution en dents de scie entre 2020 et 2023. En effet, entre 2020 et 2021, le taux de réussite au BAC a connu une baisse remarquable de 4,53 points de pourcentage pour s'établir à 37,65%. En 2022, le taux s'est amélioré pour se fixer à 40,91% avant de connaître une chute importante de 2,68 points en 2023 (soit 38,23%).

Définitions :

- **Enseignement du second :** degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseigne- ment général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

En savoir plus :

- Glossaire
- IA de Kaffrine

Tableau XII-6: Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général et du nombre de Groupes Pédagogiques (GP) selon le cycle, le statut, par circonscription administrative

Cycle	Année scolaire	Statut	Dépt de Birkelane	Dépt de kaffrine	Dépt de koungheul	Dépt de Malem hodar	Région de Kaffrine
Moyen	Année 2021 / 2022	Public	9	10	10	6	35
		Privé	0	1	0	0	1
		Total	9	11	10	6	36
		Nb. GP	90	170	95	63	418
	Année 2022 / 2023	Public	10	9	9	6	34
		Privé	0	0	0	0	0
		Total	10	9	9	6	34
		Nb. GP	102	185	94	65	446
Secondaire	Année 2021/ 2022	Public	2	5	1	2	10
		Privé	1	2	2		5
		Total	3	7	3	2	15
		Nb. GP	31	89	49	12	181
	Année 2022 / 2023	Public	2	8	3	2	15
		Privé	1	3	2	0	6
		Total	3	11	5	2	21
		Nb. GP	25	104	44	23	196

Source *: Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

Graphique XII-1: Evolution du taux brute de scolarisation au moyen de 2020 à 2023

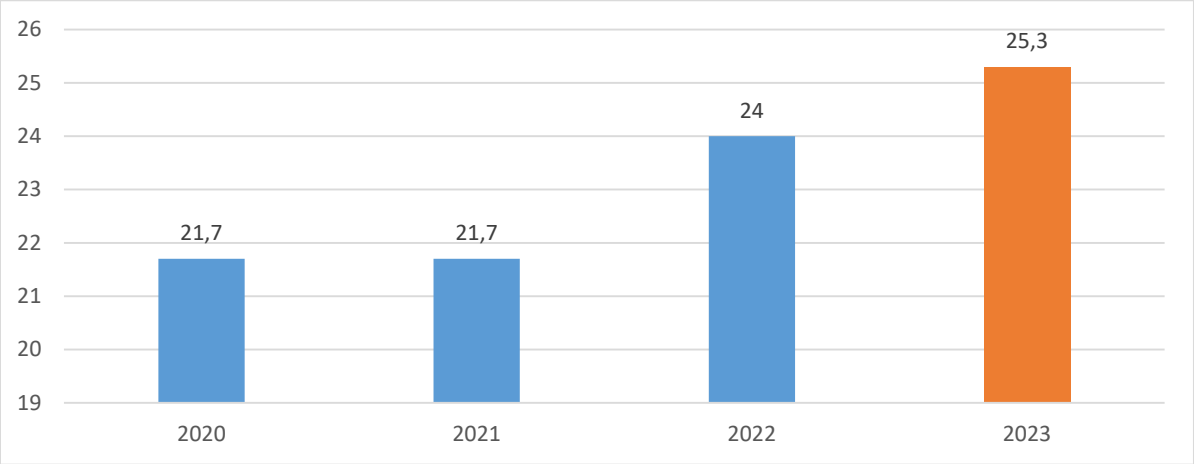

Source *: Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

Tableau XII-7: Évolution des indicateurs de performance dans le moyen secondaire entre 2020 et 2021

Indicateurs	2021	2022	2023
Taux brut de scolarisation au Moyen	21,7	24,0	25.3
Taux de réussite au BFEM	82,9	89,2	92.7
Taux de réussite au BAC	37,6	40,9	38.2

Source *: Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

XII.4 Supérieur

L'enseignement supérieur constitue le dernier palier du système scolaire qui est soutenu en général par l'obtention du Baccalauréat. La région de Kaffrine compte une université à savoir l'Université du Sine Saloum EL Hadji Ibrahima Niass (USSEIN) dont les cours ont démarré en décembre 2019.

En 2021, un effectif de 4171 étudiants s'est inscrit à cette université (aux campus de Kaolack, de Kaffrine et de Fatick) avec des proportions variées (53,6% d'hommes et 46,4% de femmes). Ainsi, la majorité des inscrits est constituée d'hommes pour les niveaux L2 (Licence 2) et L3 (Licence 3) avec respectivement 55,6% et 55,8% d'hommes (contre respectivement 44,4% et 44,2% de femmes). C'est seulement en L1 (Licence 1) qu'on constate une proportion de femmes (50,3%) légèrement plus importante que celle des hommes (49,7%).

Par ailleurs, il n'y a que l'UFR SFI (Sciences Fondamentales et de l'Ingénieur) et SAEPAN (Sciences agronomiques, Élevâge, Pêche-Aquaculture et Nutrition) qui a délivré des diplômes. En effet, deux (02) départements en SFA ont délivré des diplômes à savoir : MI (38 en AgroTic et 15 en MPI) et HGRMEN (35 en Agroéquipement, 37 en Energies Renouvelables et Froid et 38 en Aménagement Hydroagricole, Systemes d'Irrigation Hydraulique et Assainissement). Le département GRHPA a délivré également des diplômes au niveau des filières Aquaculture et Pêche (38 dans chaque filière).

Les autres UFR comme SEJT et SSE n'ont pas encore délivré de diplômes. Cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas encore de promotion sortante au niveau de ces UFR.

Définitions :

- **Enseignement supérieur :** regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non.

En savoir plus :

- https://www.ussein.sn/

Tableau XII-8: Nombre d'étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée et par niveau

Genre	Niveau			
Homme	736	814	685	2235
	49,7%	55,6%	55,8%	53,6%
Femme	745	649	542	1936
	50,3%	44,4%	44,2%	46,4%

Source *: USSEIN, 2021*

Tableau XII-9: Nombre de diplômes délivrés par type de diplôme

Département		Filière	Diplômes délivrés (Licence)	Campus
SAEPAN	**APV**	Toutes filières confondues	**En cours**	**Kaolack**
	STE	Toutes filières confondues	**En cours**	**Kaffrine**
	GRHPA	AQUACULTURE	**38**	**Fatick**
		PECHE	**38**	
	NA	Toutes filières confondues	**En cours**	**Kaolack**
SFI	**MI**	AGROTIC	**38**	**Kaolack**
		MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES, INFORMATIQUE-MPI	**15**	
	STA	Toutes filières confondues	**En cours**	
	HGRMEN	AGROEQUIPEMENTS	**35**	
		ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FROID	**37**	
		AMÉNAGEMENT HYDROAGRICOLE, SYSTÈMES D'IRRIGATION, HYDRAULIQUE ET ASSAINISSEMENT	**38**	
SEJT	**SEGC**	Toutes filières confondues	**En cours**	**Fatick**
	SJP	Toutes filières confondues	**En cours**	
	THRG	Toutes filières confondues	**En cours**	
SSE	**SS**	Toutes filières confondues	**En cours**	**Kaffrine**
	EDD	Toutes filières confondues	**En cours**	**Kaolack**

Source *: Direction de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle*

XII.5 Formation professionnelle et technique

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle. Pour ce faire des structures dédiées et un corps professoral approprié devraient être mis à la disposition des apprenants.

La région de Kaffrine dispose de 04 centres de formation professionnelle fonctionnels. Ces structures enregistrent un effectif de plus de 600 apprenants. Ces établissements permettront aux jeunes diplômés du moyen secondaire d'avoir un accès facile à la formation professionnelle. Il faut noter que le département de Malem Hodar est la seule circonscription à ne pas disposer de centre de formation professionnelle et technique.

Par rapport au nombre d'inscrits dans la FTP, seulement 5,97% des éléves ayant le BFEM, sont orientés vers la formation professionnelle, alors que pour l'enseignement technique, ce taux est inférieur à 1%. Ceci pourrrait s'expliquer par l'inexistence de lycée technique dans la région. En outre, on enregistre sur la période 2022 à 2023 une regression de ces indicateurs ; ce qui dénote de la nécessité de renforcer la sensibilisation des apprenants et de promouvoir les series scientifiques.

Par ailleurs, les taux de réussite aux différents examens professionnels de la FPT ont connu des améliorations sur la période 2022 à 2023 à l'exception de l'examen du BEP qui est passé de 68,33% à 58%. Pour le CAEP, le taux de réussite est passé de 84,37% à 92,87% et le CAP de 71,43% à 91,67% sur la même période. Ces performances pourraient s'expliquer par la stabilité observée dans le déroulement des enseignements/apprentissages.

Définitions :

-Formation professionnelle : la formation professionnelle est un processus d'acquisition de connaissances et de compétences requises dans des métiers spécifiques ou plus largement sur le marché de l'emploi. Ce processus peut intervenir en cours de formation initiale (par exemple apprentissage, lycée professionnel…) ou de formation continue.

En savoir plus :

- IA de Kaffrine
- https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2144

Tableau XII-10: Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2022			2023			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Birkelane	1	0	1	1	0	1	1	0	%100
Kaffrine	2	0	2	2	0	2	2	0	%100
Koungheul	1	0	1	1	0	1	1	0	%100
Malem Hodar	0	0	0	0	0	0	0	0	
Région	**4**	**0**	**4**	**4**	**0**	**4**	**4**	**0**	**%100**

***Source** : Inspection d'académie de Kaffrine, 2024*

Tableau XII-11: Répertoire des centres de formation professionnelle dans la région de Kaffrine en 2023

Départements	Etablissements	Filières/métiers
Kaffrine	CFP de Kaffrine	- Coiffure ; Couture et Habillement ; Restauration
	Centre national de Formation des Maîtres d'Enseignement Technique Pratique de Kaffrine	- Bâtiment ; Electricité ; Mécanique automobile ; Menuiserie Bois ; Structures métalliques ; UAP Maçon ; UAP Construction métallique
Birkelane	Centre de Formation professionnelle de Birkelane	- Coiffure ; Couture – Habillement ; Restauration ; Menuiserie Bois ; Electricité ; Horticulture ;
Koungheul	Centre de Formation professionnelle de Koungheul	- Eleveur ; Coiffeur ; Confectionneur Coupe/Couturier ; Horticulteur ; Technicien en Energie renouvelable : Option : Biogaz ; Agri élevage ; Métiers du Bâtiment (Dessinateur bâtiment, Maçons, Coffreurs, Ferrailleurs, Carreleurs) ; Restaurateur, Cuisinier, Transformation des produits laitiers ; Maintenance Machinisme Agricole ; Menuisier

***Source** : MEFPA, 2024*

Graphique XII-2: Proportion d'inscrits dans la FTP dans la région en 2022 et 2023

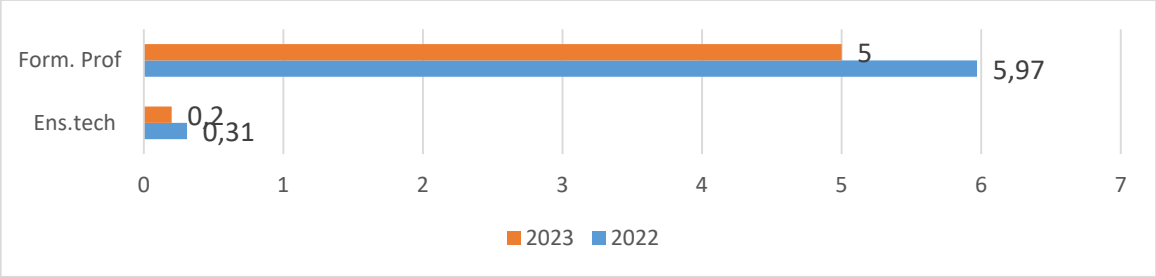

***Source** : MEFPA, 2024*

Graphique XII-3: taux de réussite aux examens professionnels en 2022 et 2023

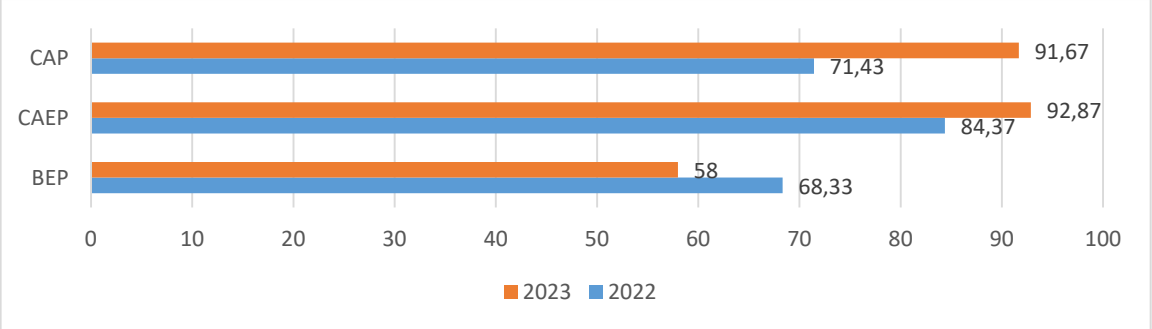

***Source** : MEFPA, 2024*

XII.6 Analyse financière du secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation est financé par divers bailleurs que sont : l'Etat, les ménages, le secteur privé, les collectivités territoriales et les partenaires techniques et financiers.

La contribution (composée des dépenses de fonctionnement et d'investissement) des collectivités territoriales au financement de l'éducation a connu une hausse de 52,9% au niveau de la région. En effet, cette contribution, estimée à 458 362 292 FCFA en 2022 est passée à 700 978 964FCFA en 2023.

Cette hausse est non seulement tirée par l'augmentation notoire de 72,6% des dépenses d'investissement des collectivités locales réservées à l'éducation en 2023, mais aussi d'une importante amélioration des dépenses de fonctionnement qui ont connu une augmentation de 30,4%.

L'analyse par département des dépenses allouées à l'éducation par les collectivités territoriales indique des avancées fulgurantes des départements de Kaffrine et Koungheul sur la période 2022 et 2023. En effet, en 2023, les dépenses des collectivités territoriales de ces deux départements ont affiché des augmentations respectives de 85,5% et 77,9% de leurs dépenses en éducation en comparaison de 2022. Il est important de souligner l'augmentation de 85% des dépenses allouées à l'éducation par les collectivités territoriales du département de Kaffrine, provenant principalement des dépenses d'investissement.

Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale :** se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

Tableau XII-2: Budget des collectivités territoriales alloué à l'éducation

Rubrique	Année	Kaffrine	Birkelane	Koungheul	Malem hoddar	Région Kaffrine
Dépense d'investissement	2022	48191790	89700000	51895702	38600000	228387492
	2023	127500000	96 688 000	123492164	53500000	394192164
	Variation (%)	164,6	7,8	138,0	38,6	72,6
Dépense de fonctionnement	2022	79450000	43050000	60625000	46849800	229974800
	2023	109300000	51900000	76699000	61899800	299798800
	Variation (%)	37,6	20,6	26,5	32,1	30,4
Total	2022	127641790	132750000	112520702	85449800	458362292
	2023	236800000	141600000	200191164	115399800	700978964
	Variation (%)	**85,5**	**6,7**	**77,9**	**35,0**	**52,9**

***Source** : Trésor, Payeur Régional, Kaffrine 2024*

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

La culture est reflétée par l'histoire, le patrimoine, la créativité et la façon d'exprimer les idées. Elle englobe les valeurs, les croyances, les coutumes, les langues et les traditions.

La région de Kaffrine dispose de spécificités favorables à l'émergence de sa culture. Elle est riche en patrimoine culturel et historique important (site mégalithique de Wanar qui figure sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le Beuleup, le ngoyane…). On note aussi l'existence de la Fédération régionale des Acteurs Culturels de Kaffrine (FERACK) regroupant les entreprises et associations culturelles, les troupes théâtrales, les associations des cultures urbaines, les troupes folkloriques, les orchestres de musique moderne et traditionnelle…

Cependant, le potentiel culturel de la région de Kaffrine est plombé par le manque d'expérience professionnelle des acteurs, mais aussi par l'exode vers Dakar. Le secteur de la culture est également caractérisé par une insuffisance d'infrastructures.

La situation des indicateurs culturels de la région a légèrement évolué entre 2022 et 2023. En effet, on note une seule infrastructe culturelle construite ou réhabilitée dans la région en 2023. Le nombre de troupes théâtrales de la région a baissé de 3 unités (38 en 2022 contre 35 en 2023). Le nombre de sites culturels dont dispose la région n'a pas connu d'évolution entre 2022 et 2023 et ils sont au nombre de 66 sites dont 20 à Kaffrine, 10 à Malem Hodar, 24 à Birkelane et 12 dans le département de Koungheul.

Définitions :

- **La culture :** est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.

En savoir plus :

- https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategie-culturelle-de-lontario/importance-de-la-culture

Tableau XIII-1: Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative entre 2022 et 2023

Département	*REALISATIONS 2022*							
	Kaffrine		Malem Hodar		Mbirkelane		Koungueul	
Indicateurs	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre d'infrastructure culturelle construite ou réhabilité (CLAC, Bibliothèques, TNDS, PSA, etc.)	00	00	00	00	**00**	**00**	**00**	**01**
Nombre de troupes théâtrales	**16**	**16**	**06**	**06**	**07**	**04**	**09**	**09**
Nombre d'associations culturelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de Sites culturels/touristiques	20	20	10	10	24	24	12	12

Source *: Centre régional culturel de Kaffrine 2024*

XIII.2 Jeunesse et Sports

Les services déconcentrés de la jeunesse que sont les services régionaux, départementaux (CDEPS), les espaces jeunes et les centres conseils pour adolescents constituent les niveaux opérationnels de l'exécution des politiques de jeunesse définies par le département ministériel.

Les disciplines sportives pratiquées en 2023 dans la région sont nombreuses et variées. Il s'agit notamment de l'athlétisme (avec 6 clubs et 184 licenciés dont 71 femmes) , du football (18 clubs et 574 licenciés dont 25 femmes), du karaté (avec 9 clubs et 564 licenciés dont151 femmes). L'ORCAV en charge des sports de vacances, communément appelés navétane, faitt un état de 785 clubs. Ces clubs ont produit un nombre de 13451 licences en 2022-2023. En outre, le sport scolaire géré par la ligue académique du sport scolaire totalise 90 clubs et 1650 licenciés (dont 390 filles).

Entre 2022 et 2023, le nombre d'infrastructures sportives n'a presque pas évolué dans la région de Kaffrine. Ce nombre est passé de 733 en 2022 à 735 en 2023, soit deux infrastructures de plus en 2023. Il s'agit d'un stade clôturé qui porte le nombre d'infrastructures de ce genre à 7 dans le département de Birkilane, et d'un plateau multifonctionnel à Kaffrine. Dans les autres départements, des stades clôturés y sont également dénombrés à hauteur de 11 à Kaffrine, 1 à Koungheul et 6 à Malem hodar. Les plateaux fonctionnels sont uniquements dénombrés dans les départements de Kaffrine (3 en 2022 et 4 en 2023) et Koungheul (4). Cependant, les terrains destinés uniquement au football sont observés dans tous les départements. Le département de Kaffrine en regorge plus avec un nombre de 12 terrains en 2023. Il est suivi de Koungheul (7 terrains) et Malem Hodar (6). Seuls 4 terrains sont dénombrés dans le département de Birkelane en 2023. Par ailleurs, comparé au football, peu de terrains destinés au basketball sont recensés dans la région. Ils sont surtout présents dans le département de Kaffrine (5) et Koungheul (2). Il faut noter qu'il n'existe pas de terrain de basketball à Malem Hodar. Les infrastructures destinées au handball et au volley ball n'existent que dans les département de Kaffrine (3) et Koungheul (1).

Par ailleurs, chaque département dispose d'un centre de l'éducation populaire et sportive (CDEPS). Cependant, la région ne dispose pas d'espace de jeunesse encore moins de CCA. Les maisons de la jeunesse et de la citoyenneté sont de nouvelles créations qui visent à optimiser la prise en charge des préoccupations des jeunes. Chaque département en dispose une, qui est toujours en construction. Le secteur de la jeunesse est en train de mettre en œuvre la stratégie du new deal, dans le cadre des activités du BCA. Ce dernier mène des activités communautaires sur la santé de la reproduction des adolescents sous la coordination du CDEPS. Les BCA sont présents dans tous les départements à l'exception de Koungheul.

Définitions :

- **ORCAV** : Organisation régionale pour les coordination des activités de vacances

En savoir plus :

- Inspection Régionale des Sports de Kaffrine, 2024

Tableau XIII-2 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région de Kaffrine année 2022 - 2023

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nb de clubs	Nb de licenciés
			(dont nb de filles)
Athlétisme	Ligue	6	184 (71)
Football	Ligue	18	574 (25)
Basketball	Ligue	8	58 (19)
Handball	Ligue	1	87 (20)
Badminton	Structure d'exception	2	35 (15)
Karaté	Ligue	9	564 (151)
Kung Fu	Structure d'exception	5	65 (2)
Judo	Structure d'exception	1	27 (13)
Taekwondo	Ligue	6	326 (95)
Viet Vo Dao	Structure d'exception	2	210 (29)
Jeux de Dames	Ligue	13	95
Sports travaillistes	Ligue	34	410
Sports de vacances (navétane)	ORCAV	785	13451
Sports scolaires	Ligue académique du sport scolaire	90	1650 (390)
Total	///	**980**	**17.736**

Source *: Inspection Régionale des Sports de Kaffrine, 2024*

Tableau XIII-3: Répartition du nombre d'infrastructures sportives selon le type, par département en 2022 - 2023

Type	Birkelane		Kaffrine		Koungheul		Malem Hodar		Région	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Stade et terrain clôturés	6	7	11	11	1	1	6	6	24	25
Plateau multifonctionnel	0	0	3	4	4	4	0	0	7	8
Terrain de football	4	4	12	12	7	7	6	6	29	29
Terrain de basketball	1	1	5	5	2	2	0	0	8	8
Terrain de handball	0	0	3	3	1	1	0	0	4	4
Terrain de volleyball	0	0	3	3	1	1	0	0	4	4
Terrain vague	167	167	165	165	219	219	103	103	654	654
Dojo	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Gymnase	0	0	0	0	2	2	0	0	2	2
Total	**178**	**178**	**203**	**203**	**237**	**237**	**115**	**115**	**733**	**735**

Source *: Inspection Régionale des Sports de Kaffrine, 2024*

Tableau XIII-4: Répartition du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par département en 2022 - 2023

Départements	Année	Nbre de CDEPS	Nbre EJ	Nbre de BCA	Maison de la jeunesse et de la citoyenneté
Kaffrine	2022	1	Inexistant dans la région	1	en construction
	2023	1		1	en construction
Birkelane	2022	1		1	en construction
	2023	1		1	en construction
Malem hodar	2022	1		1	en construction
	2023	1		1	en construction
Koungheul	2022	1		0	en construction
	2023	1		0	en construction
Total région	2022	4		3	en construction
	2023	4		3	

Source *: Service régional de la jeunesse de Kaffrine, 2024*

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

Le commerce joue un rôle essentiel dans la distribution et l'échange de marchandises à l'intérieur de la région. Il désigne donc l'activité économique d'achat et vente de biens et services dans le but de réaliser des profits. Ces activités d'achat et de vente se font à travers des lieux spécialisés comme les marchés hebdomadaires ou permanents.

L'examen du tableau ci-après révèle qu'en 2023, le nombre total de marchés a augmenté de 6 unités par rapport à 2022 passant de 31 à 37. Cette progression est principalement portée par trois des quatre départements : Kaffrine, Malem Hodar et Birkelane, qui ont enregistré de nouveaux marchés sur leur territoire. En revanche, le département de Koungheul n'a pas connu la création d'un nouveau marché. Les 37 marchés recensés dans la région en 2023 se composent de 14 marchés permanents et de 23 marchés hebdomadaires, communément appelés « louma ». L'analyse selon les départements exhibe un déséquilibre dans la répartition des marchés. En effet, Kaffrine et Koungheul, du fait de leur poids démographique élevé, abritent beaucoup plus de marchés que les deux autres départements que sont Malem Hodar et Birkelane.

En 2023, les éléments du service régional du commerce ont effectué 362 tests pour vérifier la qualité de certains produis vendus dans les marchés. Ces tests ont révélé 299 cas positifs et 63 cas dont leur résultat est négatif. Il est également à noter que les tests effectués en 2023 ont connu une hausse par rapport à 2022, période durant laquelle le service de commerce a effectué 315 tests.

Définitions :

-marché hebdomadaire : Un marché hebdomadaire couramment appelé « marché louma » est un événement commercial qui se tient régulièrement une fois par semaine dans une localité, généralement dans un espace public comme une place, une rue ou un marché couvert. Ce type de marché regroupe des commerçants ambulants, des producteurs locaux et des artisans qui proposent une variété de produits.

Tableau XIV-1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Années	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Birkilane	Année 2022	2	2	4
	Année 2023	2	4	6
Département Kaffrine	Année 2022	3	6	9
	Année 2023	6	6	12
Département Koungheul	Année 2022	3	8	11
	Année 2023	3	8	11
Département Malem-Hodar	Année 2022	2	5	7
	Année 2023	3	5	8
Région	**Année 2022**	**10**	**21**	**31**
	Année 2023	**14**	**23**	**37**

Source *: Service régional du Commerce de KAFFRINE*

Tableau XIV-2 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité des produits

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de tests effectués	Résultats positifs	Résultats négatifs
Département Birkilane	Année 2022	92	83	9
	Année 2023	114	103	11
Département Kaffrine	Année 2022	73	64	9
	Année 2023	87	73	14
Département Koungheul	Année 2022	107	75	27
	Année 2023	112	80	32
Département Malem-Hodar	Année 2022	43	38	5
	Année 2023	49	43	6
Région	Année 2022	**315**	**260**	**50**
	Année 2023	**362**	**299**	**63**

Source *: Service régional du Commerce de KAFFRINE*

XIV.2 Prix à la consommation

L'examen des prix des principales denrées de consommation fait apparaitre une stabilité dans la région. Dans tous les départements, les prix des denrées de premières consommations sont identiques malgré les frais de transport nécessaires pour l'acheminement de ces produits. Entre 2022 et 2023 les prix n'ont pas évolué, ceci dénote une stagnation de l'évolution naturelle des marchés.

Sur la période sous revue, le kilogramme de riz parfumé est évalué à 450 FCFA, contre 340 FCFA pour le riz non parfumé. Le riz local, échangé à 325 FCFA le kilogramme, est le moins cher.

Le sucre, qui constitue également une denrée de première nécessité, voit son prix demeurer constant à 650 FCFA le kilogramme dans tous les départements. S'agissant du lait en poudre, le prix qui demeure également fixe s'élève à 2800 FCFA le kilogramme. Quant à l'huile, elle est vendue à 1100 FCFA le litre.

Par ailleurs, les ciments vendus dans la région proviennent essentiellement des entreprises Sahel et Sococim, et sont proposés au même prix de 3 900 FCFA par sac.

Définitions :

- Les denrées de consommation : désignent l'ensemble des produits alimentaires ou non alimentaires qui sont achetés pour être utilisés ou consommés par les ménages.

En savoir plus :

- Service régional du commerce de Kaffrine

Tableau XIV-3 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Birkilane		Département Kaffrine		Département Koungheul		Département Malem-Hodar		Région	
	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023	Année 2022	Année 2023
Riz brisé parfumé	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg	450F/kg
Riz brisé non parfumé	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg	340F/kg
Riz local	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg	325F/kg
Sucre en morceaux	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt	1000F/pqt
Sucre Cristallisé	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg	650F/kg
Lait en Poudre	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg	2800F/kg
Huile en fût	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre	1100F/litre
Ciment SOCOCIM	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac	3900F/ sac
Ciment SAHEL	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/	3900F/
Gaz Butane de 6 kg	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb	3320F/bb
Gaz Butane de 2,7 kg	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb	1570F/bb

Source : Service régional du Commerce de KAFFRINE

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités des SFD

Le système financier décentralisé (SFD) joue aussi un rôle important dans le fonctionnement de l'économie à côté du système bancaire traditionnel. C'est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers (d'épargne et/ou de crédit) à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux services bancaires traditionnels tels que définis par la loi portant réglementation bancaire. Le SFD englobe un large éventail de services financiers tels que les dépôts, les emprunts/crédits, les services de paiements, les transferts d'argent, l'offre d'assurance aux ménages pauvres et à bas revenus ainsi qu'à leur micro entreprise.

Le secteur de la micro finance poursuit sa dynamique de croissance à travers le pays. C'est ainsi que la région de Kaffrine est le siège de 2 SFD affiliés. En effet, malgré cette faible présence de SDF dans la région, il est noté un grand nombre de sociétaires.

Cependant, une tendance à la baisse des sociétaires est observée en rapport avec les années 2021 et 2022. L'effectif des sociétaires a baissé de 19,7% en passant de 58236 à 46708. La répartition selon les types de sociétaires fait apparaitre que les entreprises individuelles dirigées par des hommes dominent avec 51,5% du total des sociétaires suivis des entreprises, personnes morales, avec 26,5%. Comparativement à 2021, tous ces indicateurs clés tels que le sociétariat, l'encours de crédit, l'encours de dépôt, le volume de crédits accordés ont connu une baisse notoire en 2022.

L'examen des montants de crédits alloués entre 2021 et 2022 laisse apparaitre une situation d'endettement un peu élevée en 2022, soit un écart de 1 315 903 797 FCFA. La répartition des crédits selon leur objet révèle que ceux de trésorerie constituent 83% du montant global alloué; s'ensuivent les crédits ventilés dans le secteur de l'équipement.

Quant aux secteurs d'activité, « Commerce, restaurants et hôtels »qui regroupent 59,36% des crédits octroyés par les SFD de la région. Ils constituent par ailleurs le secteur le plus dynamique dans le marché financier de la région. Cependant les crédits qui leur sont accordés ont fléchi par rapport à 2021. Le secteur de l'agriculture, sylviculture et pêche a bénéficié un plus de deux milliards, soit 16% du montant crédité.

Définitions :

- **Encours :** Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.

En savoir plus :

- https://www.drs-sfd.gouv.sn/

Tableau XV-1: Indicateurs clés du secteur de la microfinance dans la région de Kaffrine

Indicateurs	2021	2022
Faitière	0	0
SFD affiliés	2	2
IMCEC isolées	0	0
Sociétés commerciales	0	0
Association	0	0
SFD Inscrits	**2**	**2**
Sociétariat	**58 236**	**46 708**
Homme	30 866	24 080
Femme	12 719	10 259
Personnes morales	14 651	12 369
Encours de crédit	**11 249 161 846**	**6 129 974 543**
Court terme	4 532 221 466	2 046 514 499
Moyen terme	3 957 430 553	1 887 154 660
Long terme	1 873 864 834	1 836 180 161
Crédits en souffrances	**885 644 994**	**360 125 223**
Encours d'épargne	**5 789 810 738**	**4 070 658 815**
Dépôts à vue	2 728 304 577	1 869 834 896
Dépôts à terme	854 145 232	460 612 136
Autres dépôts	2 207 360 930	1 740 211 783
Emprunts	**1 576 899 439**	**604 176 499**
Court terme	6 990 759	0
Moyen et long terme	1 569 908 679	604 176 499

Source *: DRS-SFD, 2023*

Tableau XV-2 : Répartition de la production de crédit selon l'objet et le secteur d'activités

Désignation	2021	2022
Montant des crédits accordés par objet	**16 061 731 114**	**17 377 634 911**
Crédits immobiliers	71 829 991	290 232 665
Crédits d'équipement	1 726 885 675	1 840 917 682
Crédits à la consommation	117 321 842	668 007 222
Crédits de trésorerie	14 122 163 420	14 410 326 178
Autres	23 530 186	168 151 165
Montant des crédits accordés par secteur d'activités	**16 061 731 114**	**17 377 634 911**
Agriculture, sylviculture et pêche	873 278 424	2 782 542 679
Industries extractives	3 052 815	67 487 851
Industries manufacturées	1 299 851 038	689 414 416
Bâtiment et travaux publics	290 357 677	1 133 087 666
Commerce, restaurants, hôtels	12 759 930 437	10 315 574 947
Électricité, gaz, eau	960 385	5 652 894
Transports, entrepôts et communications	373 185 564	1 114 922 927
Assurances, services aux entreprises	4 552 728	59 293 918
Immobilier	165 026 242	782 305 634
vices divers	291 535 805	427 351 980

Source *: DRS-SFD, 2023*

XV.2 Activités postales

La poste est présente dans la région de Kaffrine à travers quatre bureaux départementaux qui dépendent toujours du bureau régional de Kaolack. Les bureaux de Kaffrine et Koungheul sont les plus importants par leur personnel et leurs charges d'activités.

Une analyse de l'évolution des montants payés par la poste dans la région de Kaffrine indique une performance en 2023. En effet, le montant total des mandats payés par les quatre bureaux de poste de la région en 2023 (1 957 829 072 FCFA) est deux fois supérieur à celui obtenu en 2022 (815 971 379 FCFA). Cette performance est tributaire de celle des mandats payés, notamment en ce qui concerne la bourse de sécurité familiale (BSF) dans tous les départements. En effet, les montants liés aux BSF (1 806 465 000 FCFA) payés en 2023 sont quatre fois plus élevés que ceux de 2022, estimés à 415 475 000 FCFA dans la région.

Il est important de noter que, hormis cet apport des BSF pour 2023, l'année 2022 a été plus prolifique en ce qui concerne les autres types de services. Il s'agit notamment des mandats CHP, dont le montant a diminué de 213 267 769 FCFA en 2022 à 135 872 513 FCFA en 2023, des mandats Poste-One (10 822 063 FCFA en 2022 à 1 161 630 FCFA en 2023), et des remboursements CNE, qui sont passés de 72 362 439 FCFA à 13 758 290 FCFA.

L'analyse spatiale de ces montants payés montre qu'ils sont plus élevés dans le département de Kaffrine, tant en 2022 (3 988 557 518 FCFA) qu'en 2023 (735 295 208 FCFA). En revanche, les plus faibles montants payés en 2022 (109 221 818 FCFA) et en 2023 (263 776 108) sont observés à Birkelane.

S'agissant des montants émis, une tendance baissière est observée au cours des deux dernières années. Les montants totaux émis dans les quatre bureaux de poste de la région sont passés de 668 202 296 FCFA en 2022 à 19 665 100 en 2023, soit une baisse de 97,1%. Cette baisse est surtout liée à la diminution des montants émis dans les bureaux de Kaffrine (45 261 265 FCFA en 2022 à 10 086 600 FCFA en 2023), de Birkelane (56 768 657 FCFA à 1 999 400 FCFA entre 2022 et 2023) et de Malem Hodar (127 953 230 FCFA à 3 877 000 FCFA). L'analyse des types de mandats émis met en exergue l'importante contribution des mandants CHP (623 741 972 FCFA en 2022 et 114 408 200 FCFA en 2023). La plus grande part des montants CHP émis en 2022 sont issus des bureaux départementaux de Kaffrine (419 744 039 FCFA) et de Malem Hodar (127 953 230 FCFA).

Définitions :

- **Mandat-poste :** Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.
-

En savoir plus :

- Poste de Kaolack

Tableau XV-3: Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	KAFFRINE		MBIRKELANE		KOUNGHEUL		MALEM HODDAR	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Mandats CHP émis	419 744 039	4 607 300	51 628 212	1 949 400	24 416 491	974 500	127 953 230	3 877 000
Mandats Poste-One émis	52 000		80 000		5 335 000			
CNE versements	24 382 850	2 829 300	4 213 300	50 000	4 414 670	3 677 100		
mandats western émis	508 276		100 000		107 600			
RIA EMIS	524 100		747 145		3 945 383			
Inscriptions Etudiants	50 000	2 650 000				25 000		

Source **:** *Poste Kaffrine, 2023*

Tableau XV-4: Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en million de FCFA)

Structure de transfert d'argent	KAFFRINE		MBIRKELANE		KOUNGHEUL		MALEM HODDAR	
Mandats CHP payés	79 982 030	95 164 796	17 584 753	1 164 200	16 663 183	29 644 256	99 037 803	9 899 261
Mandats Poste-One payés	8 961 303	493 630	46 000		1 529 160	668 000	285 600	
CNE remboursements	28 009 830	8 928 382	4 852 400	61 908	10 191 422	4 768000	29 308 841	
BSF payés	202 800 000	630 590 000	84 200 000	262 550 000	74 675 000	602 880 000	53 800000	310 445000
subvention covid19	1 500 000							
BRED payés			1 528 961					
Transfert Western Union payés	13 032 042				747 600		3 000 496	
SMALL WORLD	12 872 041				665 454	180 696	438 319	
Mandats ENIM payés		118 400			1 152 898		681 806	
R I A	20 047 234		981 222		2 255 702	225 000	10 400 931	
Cash minute Payés	6 252 821		28 482		416 079		732 108	
Transfast payés	18 700 038					47 543		
MONEYGRAM Payés	1 411 036				25 365		287 001	
JUBA EXPRESS	372 217							
World Rémit	4 616 926							
omnex					1 521 444		375 831	

Source **:** *Poste Kaffrine, 2023*

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales utilisent principalement deux types de recettes pour mener leurs activités. Il s'agit des recettes de fonctionnement et d'investissement. En 2023, le montant total des recettes (fonctionnement et investissement) des collectivités territoriales de la région s'élève à 9 175 437 998 FCFA, contre 7 045 800 043 FCFA en 2022, soit une hausse de 30,2%. Cette hausse est imputable à celle des recettes de fonctionnement, estimée à 21% sur la période, soit près de la moitié en valeur de l'augmentation des dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 39,7 %.

Une analyse des recettes collectées en 2022 par les collectivités territoriales de la région selon le département, indique que Kaffrine et Koungheul disposent des plus grandes parts. En effet, ces deux départements détiennent 58,2% du montant global des recettes en 2022 (29,1% pour chacun des deux départements). Cette situation serait liée au fait que Kaffrine et Koungheul possèdent plus de communes que les deux autres départements à savoir Birkélane et Malem Hodar.

Par ailleurs, il est noté une augmentation des recettes de fonctionnement et d'investissement des collectivités territoriales dans tous les départements. Les plus importantes hausses des recettes de fontionnement sont enregistrées par les colectivités des départements de Kaffrine (25,7%) et de Birkelane (26,1%). Le département de Malem Hodar, dont la recette est passée 695 224 506 FCFA en 2022 à 750 829 818 FCFA en 2023, affiche la plus faible hausse, soit 8%.

Par ailleurs, Kaffrine est de loin le département dont les collectivités territoriales ont affiché d'importantes augmentations des recettes d'investissement. En effet, ces recettes évaluées à 909 822 027 FCFA en 2022 sont passées à 1 672 117 867 en 2023, soit un bond de 83,8%. Il est suivi de Kougnheul et de Birkelane avec des progressions respectives de 33,8% et 19,7%.

Définitions :

- **Le budget d'une collectivité territoriale :** se divise traditionnellement en une "section de fonctionnement", dédiée aux charges courantes, et une "section d'investissements", avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section. Les budgets locaux intègrent par ailleurs souvent, à l'intérieur de ces sections, des chapitres et des articles. La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité, dont bien sûr les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général (la facture d'électricité de la mairie, par exemple), les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent notamment les dotations et subventions de l'État, ainsi qu'une capacité d'"autofinancement" lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/

Tableau XVI-1: Evolution des recettes des collectivités territoriales

Rubrique	Année	Département Kaffrine	Département Birkelane	Département Koungheul	Département Malem hoddar	Région Kaffrine
Fonctionnement	2022	1 141 595 500	738 650 668	990 568 877	695 224 506	3 566 039 551
	2023	1 434 983 492	931 139 752	1 196 798 474	750829818	4 313 751 536
	Variation (%)	25,7	26,1	20,8	8,0	21,0
Investissement	2022	909 822 027	712 854 357	1 058 804 112	798 279 996	3 479 760 492
	2023	1 672 117 867	853 048 059	1 417 022 161	919 498 375	4 861 686 462
	Variation (%)	83,8	19,7	33,8	15,2	39,7
Total	2022	2 051 417 527	1 451 505 025	2 049 372 989	1 493 504 502	7 045 800 043
	2023	3 107 101 359	1 784 187 811	2 613 820 635	1 670 328 193	9 175 437 998
	Variation (%)	51,5	22,9	27,5	11,8	30,2

Source *: Trésor, Payeur régional Kaffrine, 2023*

XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Comme pour les recettes, on distingue deux types de dépenses des collectivités territoriales : les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. En 2023, le montant total des dépenses (fonctionnement et investissement) des collectivités territoriales de la région est estimé à 9 473 937 998 FCFA contre 6 982 185 176 FCFA en 2022, soit une hausse de 35,7%. Cette performance reflète la hausse de 42,3% des dépenses d'investissement, combinée à une augmentation de 29,3 % des dépenses de fonctionnement. En effet, quel que soit le département, des augmentations sont constatées sur les dépenses de fonctionnement et celles liées à l'investissement.

Les collectivités territoriales du département de Malem Hodar enregistrent la plus forte croissance des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 51,1 % entre 2022 et 2023, bien qu'elles disposent de l'enveloppe la plus faible de tous les départements (695 224 506 FCFA en 2022 et 1 050 829 818 FCFA en 2023). Les départements de Kaffrine et Koungheul affichent des hausses respectives de 25,6% et 20,8% de leurs dépenses de fonctionnement mais présentent toutefois les montants les plus importants en 2022 et en 2023.

Par ailleurs, le département de Kaffrine détient la plus grande hausse des dépenses d'investissement durant cette période. Passant de 909 822 027 FCFA en 2022 à 1 672 117 867 FCFA en 2023, les collectivités de ce département ont atteint une croissance de 83,8% en termes de dépense d'investissement. Ceci est d'autant plus important qu'elles détiennent le record de 1 672 117 867 FCFA de dépense d'investissement en 2023 dans toute la région.

Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement :** elles concernent les opérations courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement :** elles concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements des emprunts, les travaux d'équipement, les acquisitions immobilières et mobilières.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/

Tableau XVI-2: Evolution des dépenses des collectivités territoriales de la région par département

Rubrique		Département Kaffrine	Département Birkelane	Département Koungheul	Département Malem hoddar	Région Kaffrine
Fonctionnement	2022	1 141 595 500	738 650 668	990 568 877	695 224 506	3 566 039 551
	2023	1 433 483 492	931 139 752	1 196 798 474	1050829818	4 612 251 536
	Variation (%)	25,6	26,1	20,8	51,1	29,3
Investissement	2022	909 822 027	649 239 490	1 058 804 112	798 279 996	3 416 145 625
	2023	1 672 117 867	853 048 059	1 417 022 161	919 498 375	4 861 686 462
	Variation (%)	83,8	31,4	33,8	15,2	42,3
Total	2022	2 051 417 527	1 387 890 158	2 049 372 989	1 493 504 502	6 982 185 176
	2023	3 105 601 359	1 784 187 811	2 613 820 635	1 970 328 193	9 473 937 998
	Variation (%)	51,4	28,6	27,5	31,9	35,7

Source *: Trésor, Payeur régional Kaffrine, 2023*

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation des entreprises

La formalisation ouvre aux entreprises des opportunités de financement et des services d'appui. Cette reconnaissance peut permettre aux entreprises de participer aux appels d'offre publics, en étant fournisseurs ou distributeurs des grandes sociétés ou admistrations de l'Etat.

Dans la région de Kaffrine, le nombre d'unités créées a connu une baisse, passant de 1533 en 2022 à 1081 en 2023. Cette baisse se traduit par une diminution du nombre d'unités créées dans les départements de Kaffrine (887 en 2022 à 692 en 2023), de Koungheul (233 en 2022 à 187 en 2023) et de Malem Hodar (298 en 2022 à 71 en 2022). Toutefois, ce nombre a connu une hausse dans le département de Birkelane où il est passé de 115 en 2022 à 131 en 2023. L'analyse de leur répartition indique que la majorité des unités est créée dans le département de Kaffrine (57,9% en 2022 et 64% en 2023). Les départemnts de Birkelane (7,5%) et Malem Hodar (6,6%) ont les plus faibles parts de nouvelles créations d'unités.

Il ressort de l'analyse de la forme juridique que 41,7% et 40% des entreprises créées en 2022 sont respectivement des «entreprises personnes physiques » et « autres personnes physiques imposables ». Ces proportions sont respectivement de 73,4% et 6,3% en 2023. La part des «entreprises personnes morales» est passée de 17,7% en 2022 à 19,8% à 2023.

Selon leur branche d'activité, il apparaît que la majorité des entreprises créées en 2022 (46,4%) et en 2023 (71%) s'activent dans le commerce. Les « services personnels, divers» constituent 38,5% des entreprises créées en 2022, tandis que 6,6% sont orientées vers « l'agriculture, élevage et la pêche ». Les parts les plus faibles sont les « industries alimentaires » (0,5%) et les « hôtels, bars et restaurant » (0,7%). En 2023, les activités liées à « l'agriculture, élevage et pêche » ont représenté 11,1% des entreprises créées.

Définitions :

- Une entreprise individuelle : c'est une entreprise dirigée par une seule personne, et qui n'a pas de personnalité morale, bien qu'elle soit parfois inscrite au répertoire des métiers, au registre du commerce et des sociétés, ou exercée en profession libérale.
- Groupement d'Intérêt Economique (GIE) : est le regroupement de plusieurs personnes au moins deux ,ayant une personnalité morale qui permet à ses membres de mettre en commun certaines de leurs activités afin de développer, d'accroitre ou d'ameliorer les resultats de celle-ci à but lucratif ou non-lucratif.
- Propriétaire foncière : c'est une entreprise qui détient un parc immobilier en vue de le valoriser et/ou de le commercialiser.
-

Tableau XVII-1: Evolution des entreprises créées selon le type entre 2022 et 2023

Département	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
BIRKELANE	115	7,5	131	12,1
KAFFRINE	887	57,9	692	64,0
KOUNGHEUL	233	15,2	187	17,3
MALEM HODDAR	298	19,4	71	6,6
Total Kaffrine	1533	100,0	1081	100,0

Source *: ANSD, Immatriculation au NINEA*

Tableau XVII-2: Répartition des unités selon la forme juridique et l'année de création

Forme de l'unité	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Autres Personnes Morales	9	0,6	6	0,6
Autres Personnes Physiques imposables	613	40,0	68	6,3
Entreprise Personne Morale	272	17,7	214	19,8
Entreprise Personne Physique	639	41,7	793	73,4
Total	1533	100,0	1081	100,0

Source : ANSD, Immatriculation au NINEA

Tableau XVII-3: Evolution des entreprises créées selon le secteur d'activité

Branche d'activité	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Agriculture, élevage et pêche	101	6,6	120	11,1
Autres Industries	27	1,8	31	2,9
BTP	19	1,2	25	2,3
Commerce	711	46,4	767	71,0
Hôtels, bars, restaurants	11	0,7	10	0,9
Industries Alimentaires	7	0,5	31	2,9
Industries textiles	28	1,8	10	0,9
Services Fournis aux Entreprises	16	1,0	5	0,5
Services Personnel, Divers	590	38,5	63	5,8
Transport, télécommunication	23	1,5	19	1,8
Total	1533	100,0	1081	100,0

Source *: ANSD, Immatriculation au NINEA*

XVII.2 Caractéristiques des entreprises

Les entreprisent formelles qui s'activent dans la region de Kaffrine sont caractérisées par la prépondérance des très petites entreprises. Elles représentent 46,7% des entreprises de la région en 2022. Ensuite, s'ensuivent les moyennes et les petites entreprises qui représentent chacunes 26,7% des entreprises formelles. Comparé à l'année 2021, on constate une hausse de plus de 10% des moyennes entreprises et 5% des très petites entreprises. Les petites entreprises quant à elles, ont connu une régression de 12% dans la région entre 2021 et 2022.

L'analyse des caracteristiques des entreprises formelles par secteur d'activité montre la dominance du commerce avec 55,7% des charges personnelles supportées par ce secteur. Il est suivi par le secteur des services qui prend 30,1% des charges de personnel dans la région en 2022.

Comparé à l'année 2021, on note une diminution des charges de personnel pour le secteur du commerce de 7,6 millions en 2022, contrairement aux charges de personnel du secteur des services qui ont connu une hausse de 3 millions en 2022.

La contribution des entreprises formelles à la production de richesse dans la région, à travers le taux de valeur ajoutée est de 23,6% en 2022, soit 5,7 points de moins comparé à 2021. Ce taux varie selon le type d'activité. En effet, il est plus élevé chez les entreprises formelles évoluant dans les secteurs du BTP (40,6%) et du commerce (41,1%) en 2021. En 2022, cette même tendance est notée mais avec une baisse du taux de valeur ajoutée généré par le secteur du BTP (36,7%).

L'analyse des chiffres d'affaires des entreprises formelles dans la région de Kaffrine illustre une contreperformance financière en comparaison des années 2021 et 2022. En effet, avec un chiffre d'affaire estimé à 18 millards 485,6 millions de franc CFA pour l'année 2021, le chiffre d'affaire des entreprise formelles est passé 12 millards 455,5 millions de franc CFA en 2022, soit une baisse de 32,6%, avec des baisses importantes notées dans tous les secteurs d'activités à savoir BTP (54%), Commerce (34,9%) et Services (56,4%).

L'excedent brut d'exploitation (EBE) a connu aussi une baisse de 27,3% en 2021 et 2022. Cette contreperformance est amplifiée par la baisse notoire de 88,3% de l'EBE du secteur des services au niveau de la région .

Définitions :

- Valeur ajoutée : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.

-Le taux de valeur ajoutée : c'est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue. Un taux de valeur ajoutée égale à 10% signifie qu'à chaque fois que l'entreprise vend pour 100 FCFA, elle génère 10 FCFA de valeur ajoutée.

-Chiffre d'affaires (CA) : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

En savoir plus :

- https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1950
- BDEF, ANSD 2021

Tableau XVII-4: Répartition des entreprises par taille (chiffre d'affaire) en 2021 et 2022 à Kaffrine

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
Pourcentage d'entreprises en 2021	3,2%	16,1%	38,7%	41,9%
Pourcentage d'entreprises en 2022		26,7%	26,7%	46,7%

Source *: BDEF/Edition 2022*

Tableau XVII-5: Taux de valeur ajoutée en 2021 et 2022 dans la région de Kaffrine

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2021	Taux de valeur ajoutée 2022
BTP	40,6%	36,7%
COMMERCE	41,1%	42,5%
INDUSTRIE	8,3%	5,2%
SERVICES	23,2%	17,4%
TOTAL	**29,3%**	**23,6%**

Source *: BDEF /Edition 2022*

Tableau XVII-6: Evolution des chiffres d'affaire des entreprises de commerce 2021-2022

Année	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires COMMERCE (En millions de FCFA)	16 843,4	17 614,0	11 460,0
Evolution	-	4,6%	-34,9%

Source *: BDEF/2022*

Tableau XVII-7: Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité dans la région de kaffrine en 2021/2022 (montant en million de CFA)

SECTEURS	Années	Charges de personnel	Chiffres d'affaires	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation
BTP	2022	7,1	42,8	15,7	8,7
	2021	5,0	93,1	29,1	24,1
	Variation%	42	-54,0	-46,0	-63,9
COMMERCE	2022	100,6	11 460,0	294,5	193,9
	2021	108,2	17 614,0	336,5	228,3
	Variation%	-7,0	-34,9	-12,5	-15,1
SERVICES	2022	54,4	169,8	34,5	4,3
	2021	51,6	389,3	88,4	36,8
	Variation%	5,4	-56,4	-61,0	-88,3
TOTAL 2022	2022	180,5	12 455,5	400,8	220,3
TOTAL 2021	2021	183,3	18 485,6	486,4	303,2
	Variation%	-1,5	-32,6	-17,6	-27,3

Source *: BDEF 2022*

Chapitre XVIII : AGRICULTURE

XVIII.1 Caractéristiques des exploitations

L'analyse de la répartition des chefs de ménages agricoles selon le sexe met en évidence une large prédominance des hommes en 2022. En effet, la proportion de chefs de ménages agricoles de sexe masculin est de 96,3%. Ainsi, seules 3,7% des chefs des ménages agricoles sont des femmes. Une analyse selon l'âge montre que 70% d'entre eux ont entre 35-64 ans. Les chefs de ménages agricoles de 64 ans et plus représentent 24,5%. Le taux d'alphabétisation des chefs de ménage agricoles de la région est évalué à 47,6% en 2022. Il faut noter que 5,97% des chefs de ménages agricoles ont reçu une formation en agriculture contre 5,94% pour la formation sur l'élevage. Il apparait également que seuls 7,91% des chefs de ménages agricoles ont achevé leurs études secondaires.

La superficie moyenne cultivée par les ménages agricoles est de 1,2 ha. Toutefois, 53,9% des parcelles cultivées ont une superficie inférieure à 1 ha. Seules 5,3% des parcelles ont une surface dépassant les 3 ha.

Par ailleurs, 150,8 kg d'engrais a, en moyenne, été utilisé pour chaque hectare cultivée en 2022.

L'analyse de la provenance de la semence indique qu'une plus grande part de ménages agricoles ont utilisé leurs réserves personnelles (67,4%). En revanche, près de trois ménages agricoles sur dix (29,6%) ont acheté de la semence sur le marché local ou auprès d'une firme spécialisée, tandis que les 6,5% restants ont acheté la semence avec une subvention de l'Etat ou des partenaires. La dose de semence utilisée à l'hectare est de 40,6 Kg.

L'analyse de la répartition par sexe des responsables des parcelles cultivées indique que la quasitotalité (92,4%) sont sous la responsabilité des hommes. Les femmes, quant à elles, ne gérent que 7,6% des parcelles.

En savoir plus :

- https://www.dapsa.gouv.sn/
- https://agriculture.gouv.sn/

Tableau XVIII-1: Caractéristiques des ménages agricoles de la région de Kaffrine

Indicateur	Unités	2022
Pourcentage de parcelles avec une superficie <1 Ha	%	53,9
Pourcentage de parcelles avec une superficie >3 Ha	%	5,3
Superficie moyenne des parcelles en ha	ha	1,2
Quantité moyenne d'engrais minérales/phosphate à l'hectare	Kg	150,8
Parcelles dont la semence provient des réserves personnelles (%)	%	67,4
Parcelles dont la semence est achetée sur le marché local ou auprès d'une firme spécialisée (%)	%	29,6
Parcelles dont la semence est achetée avec subventions d'Etat ou de partenaires(%)	%	6,5
Parcelles dont le responsable est homme (%)	%	92,4
Pourcentage de parcelles avec une superficie 1-3 Ha	%	40,9
Dose de semences utilisée à l'hectare	Kg	40,6
Parcelles dont la semence provient des dons (%)	%	1,2
Parcelles dont le responsable est femme (%)	%	7,6

Source *: DAPSA, 2023*

Tableau XVIII-2: Caractéristiques sociodémographiques des chefs de ménages agricoles de la région de Kaffrine

Indicateur	2022
Chef de ménages dans le total national (%)	9,8
Chef de ménage de sexe masculin %	96,3
Chef de ménage de sexe féminin %	3,7
Chef de ménage âgé de moins de 35 ans %	5,5
Chef de ménage âgé de 35 à 64 ans %	70,0
Chef de ménage âgé de plus de 64 ans %	24,5
Chefs de ménage sans éducation formelle (%)	67,28
Chefs de ménage ayant achevé l'enseignement élémentaire ou moyen (%)	24,82
Taux d'alphabétisation des chefs de ménage (%)	47,55
Chefs de ménage ayant reçu une formation en agriculture (%)	5,97
Chefs de ménage ayant reçu une formation en élevage (%)	5,94
Chefs de ménage ayant achevé leurs études secondaires ou supérieures (%)	7,91

Source *: DAPSA, 2023*

XVIII.2 Production

La production agricole est essentiellement dominée par les cultures pluviales très vulnérables aux aléas climatiques, entrainant une dépendance des résultats agricoles à la pluviométrie. Par ailleurs, l'augmentation des superficies emblavées, d'une part, et l'équipement du monde rural en matériels agricoles ainsi que la mise à leur disposition d'intrants d'autre part, peuvent impacter positivement la production agricole.

La production des cultures vivrières de la campagne 2023/2024 a essentiellement augmenté par rapport à la campagne précédente. En effet, hormi le sorgho qui a connu une baisse de sa production de 12,6% (109267 tonnes en 2022/2023 et 95552 tonnes en 2023/2024), toutes les autres spéculations ont vu leur production en 2023/2024 augmenter d'au moins 18%. Cette baisse de la production du Sorgho est associée à celle de son rendement dans les départements de Kaffrine (1700 Kg/Ha en 2022/2023 à 1402 Kg/Ha en 2023), Koungheul (1900 à 1345 Kg/Ha entre ces deux campagnes) et Malem Hodar où il est passé de 177 Kg/Ha à 1397 Ha/Kg. En revanche, une augmenttion à hauteur de 18,9% est observée sur la production du mil. Cette performance s'est poursuivie, en 2023/2024 dans tous les départements, sauf Birkelane qui a enregistré une baisse de production (52293t à 49327 t entre les deux dernières campagnes). La plus importante production du mil est enregistrée en 2023/2024 à Kaffrine (89473 t), tandis qu'en 2022/2023, Kounguel (67413 t) a eu la meilleure production.

L'amélioration de la production du mil dans tous les départements de la région lors de la campagne 2023/2024 est une réponse rationnelle à l'augmentation de son rendement à l'hectare. La production totale dans la région qui est pasée de 116471 T en 2022/2023 à 147872 T lors de la campagne suivante, va de paire avec celle du rendement à l'hectare qui est passé de 2735 Kg/Ha à 3561 Kg/Ha. Le riz présente la plus faible production de toutes les cultures vivrières (648 T à 1011 T entre les deux dernières campagnes). Cette faible production serait liée à la superficie cultivée qui s'avère très petite en comparaison des autres cultures (440 Ha en 2022/2023 et 590 Ha en 2023/2024).

S'agissant des cultures industrielles, l'arachide affiche les plus grandes productions durant les deux dernières campagnes (304185 T à 360069 T entre les campagnes 2022/2023 et 2023/2024). Cette hause de 18,4% de sa production s'accompagne d'une augmentation de 3,1% de la superficée cultivée qui est passée de 228368 Ha à 23548 Ha. Le manioc (6689 T) et le Niébé (2694 T) présentent les plus faibles productions en 2023/2024.

Définitions :

- Campagne agricole : *Une campagne agricole est la période durant laquelle s'accomplit un cycle végétatif normal. Ce cycle est compris entre le début des semis et la récolte pour les cultures annuelles.*

- Production agricole : *La production agricole est le résultat de l'exploitation de la terre pour obtenir des biens, principalement des aliments tels que des céréales et divers types de légumes. En d'autres termes, la production agricole est le fruit des semailles et des récoltes au champ. Ceci, pour obtenir, avant tout, des produits comestibles pour la consommation humaine, même si une partie peut être utilisée pour une industrie qui apporte de la valeur ajoutée*

En savoir plus :

- https://www.dapsa.gouv.sn/
- https://agriculture.gouv.sn/
-

Tableau XVIII-3: Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par département

Spéculations		Kaffrine		Koungheul		Birkelane		Malem Hodar		Région de Kaffrine		
		2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	Var en %
Mil	Sup (Ha)	36611	57724	39080	45049	30315	31824	44005	44630	150011	179227	19,5
	Rdt (Kg/Ha)	1725	1550	1725	1800	1725	1550	1495	1700	1658	1650	-0,5
	Prod (T)	63155	89473	67413	81088	52293	49327	65788	75871	248648	295758	18,9
Sorgho	Sup (Ha)	18115	17919	19653	19118	11954	15072	15054	16213	64775	68323	5,5
	Rdt (Kg/Ha)	1700	1402	1900	1345	1300	1464	1700	1397	1687	1399	-17,1
	Prod (T)	30795	25123	37341	25714	15540	22065	25592	22650	109267	95552	-12,6
Maïs	Sup (Ha)	11260	10492	15343	14190	7820	8148	8158	8701	42850	41531	-3,1
	Rdt (Kg/Ha)	2900	3100	2700	3900	2500	3200	2800	3900	2735	3561	30,2
	Prod (T)	32654	32526	41426	55340	19550	26074	22842	33932	116471	147872	27,0
Riz	Sup (Ha)	243	253	114	127	0	120	83	90	440	590	34,1
	Rdt (Kg/Ha)	1032	1600	2818	3000	0	1200	919	900	1473	1713	16,3
	Prod (T)	251	405	321	381	0	144	76	81	648	1011	56,0

Source *: DRDR Kaffrine, 2024*

Tableau XVIII-4: Répartition et évolution des cultures industrielles et espèces diverses selon les superficies, rendements et productions, par département

Spéculations		Kaffrine		Koungheul		Birkelane		Malem Hodar		Région de Kaffrine		
		2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	2022/ 2023	2023/ 2024	Var en %
Arachide huilerie	Sup (Ha)	55220	58662	59858	57687	49145	59949	64145	59184	228368	235481	3,1
	Prod(T)	66263	87993	77815	96337	63889	89924	96217	85816	304185	360069	18,4
Manioc	Sup (Ha)	248	302	88	104	170	181	16	15	521	602	15,5
	Prod(T)	2230	2721	1316	1558	2207	2263	158	147	5911	6689	13,2
Pastèque	Sup (Ha)	3816	4374	1123	1179	3067	2767	876	920	8882	9240	4,0
	Prod(T)	95408	109	48289	23583	61334	69165	30660	22995	235690	225104	-4,5
Sésame	Sup (Ha)	18447	22000	2443	12027	2375	2438	1238	933	24504	37398	52,6
	Prod(T)	16602	24200	2321	14432	1663	1706	864	840	21450	41178	92,0
Niébè	Sup (Ha)	1463	1383	475	531	176	199	554	581	2668	2694	1,0
	Prod(T)	1024	968	499	637	132	149	364	581	2018	2336	15,8

Source *: DRDR Kaffrine, 2024*

Chapitre XIX : ÉLEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Elevage

L'Elevage est la seconde activité économique de la région de Kaffrine après l'agriculture. Il est de type extensif malgré quelques prémices de semi-intensification. Le cheptel est composé de bovins, ovins, caprins, porcins, équins, asins et de la volaille familiale.

La composition du cheptel montre la présence de plusieurs espèces animales avec toutefois des disparités selon les effectifs. Les ovins, les caprins et les bovins apparaissent comme les espèces dominantes avec respectivement 36,8%, 30,2% et 19,5% de l'effectif du cheptel de la région en 2023.

En 2022, la région a vu ses entrées en espèces plus que doublées par rapport à l'année 2021 (176 490 têtes en 2021 contre 425 000 têtes en 2022). Cette même tendance est notée pour l'année 2023 comparée à 2022 mais avec cette fois ci une hausse moins importante de 19,8%. Quant aux sorties, une baisse de 34,4% a été enregistrée entre les années 2021 et 2022 et une hausse de 2,2% entre 2022 et 2023. Cependant il faut noter que la région, à travers le marché de Birkelane et celui de Missirah, est un lieu privilégié dans le commerce du bétail. Des entrées et des sorties s'observent dans la région tout au long de l'année pour alimenter les flux vers les autres régions du pays. En effet, il est noté d'importantes sorties, souvent vers les autres régions du Sénégal, en majorité d'ovins, de caprins et d'équins.

S'agissant de l'analyse de la répartition spatiale du bétail selon le nombre total de têtes, le département de Koungheul est le principal lieu d'évolution et de rassemblement du cheptel dans la région avec 38% des effectifs, suivi de Kaffrine avec 33%. Les départements de Malem Hodar et Birkélane sont moins pourvus avec respectivement 19% et 9% du cheptel de la région.

Par rapport à la production de viande, les évolutions les plus remarquables ont été relevées dans le département de Kaffrine (11 783 Kg en 2022 à 18 341 kg en 2023). Seul le département de Birkilane a connu une baisse de production passant de 19672 Kg en 2022 à 15765 Kg en 2023. Le département de Koungheul sur les 2 années tient le haut du pavée avec une hausse sensible de production de près de 1 382 Kg. De même, les quantités de cuirs et peaux produites dans la région ont connu des évolutions entre 2022 et 2023 passant de 44 352 unités à 52 703 unités.

L'analyse des données sur la production de cuirs et peaux révèle une hausse dans chacun des départements mis à part Kaffrine. Par ailleurs Koungheul reste encore le département le plus performant dans le domaine. C'est une importante agglomération qui abrite également un grand marché de bétail notamment à Missirah.

La production de lait contrôlée par contre a connu une baisse entre 2022 et 2023 passant de 317 300 l en 2022 à 264 300 l en 2023. Mis à part le département de Koungheul, tous les autres départements de la région ont connu une baisse de production dans ce domaine.

Définition

-Elevage : désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.

-Bétail : Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés. On distingue le gros bétail (les bovins, les chevaux) du petit bétail (les ovins, les porcins).

Tableau XIX-1: Répartition et évolution des mouvements du bétail selon l'espèce entre 2021 et 2023

Espèces		Campagne 2020/2021	Campagne 2021/ 2022	Campagne 2022 / 2023	Variation 2022/2023 (en %)
Bovins	Entrées	8 933	120 000	152 000	26,7
	Sorties	10 056	45 700	31 700	-30,6
	Solde	-1123	74 300	120 300	61,9
Ovins	Entrées	146 735	150 000	185 000	23,3
	Sorties	238 870	98 000	92 500	-5,6
	Solde	-92 135	52 000	92 500	77,9
Caprins	Entrées	19 748	135 000	155 000	14,8
	Sorties	31 123	34 500	61 700	78,8
	Solde	-11 375	100 500	93 300	-7,2
Equins	Entrées	1 037	8 000	9 000	12,5
	Sorties	2927	1000	2 000	100
	Solde	-1890	7 000	7 000	0,0
Asins	Entrées	37	12000	8 000	-33,3
	Sorties	758	7000	2500	-64,3
	Solde	-721	5 000	5 500	10,0
TOTAL	Entrées	176 490	425 000	509 000	19,8
	Sorties	283 734	186200	190 400	2,2
	Solde	-107 244	238 800	318 600	33,4

Source *: Service régional de l'élevage, 2023*

Graphique XIX-1: Production de viande et d'abats en Kg par département

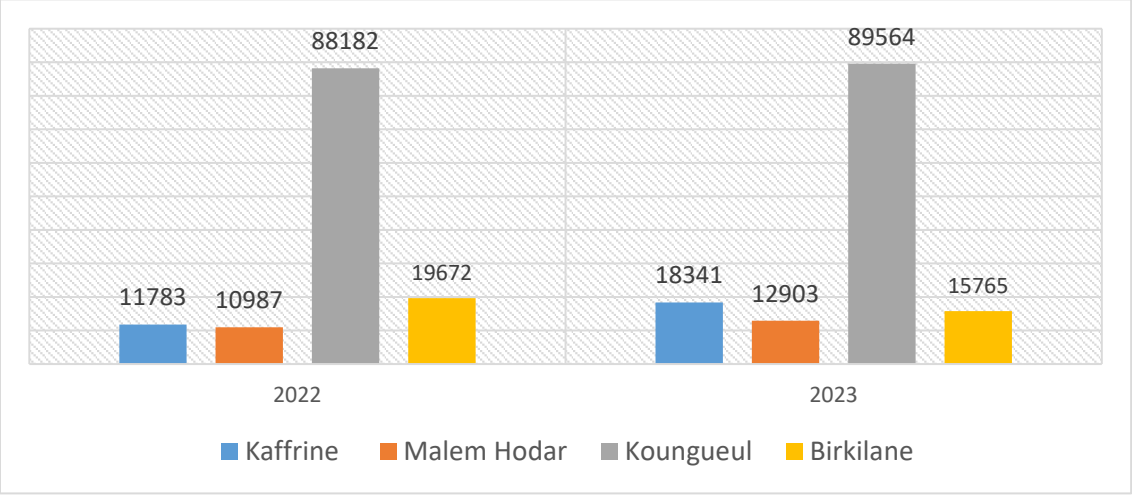

Source *: Service régional de l'élevage, 2023*

Graphique XIX-2: Répartition du cheptel de la région

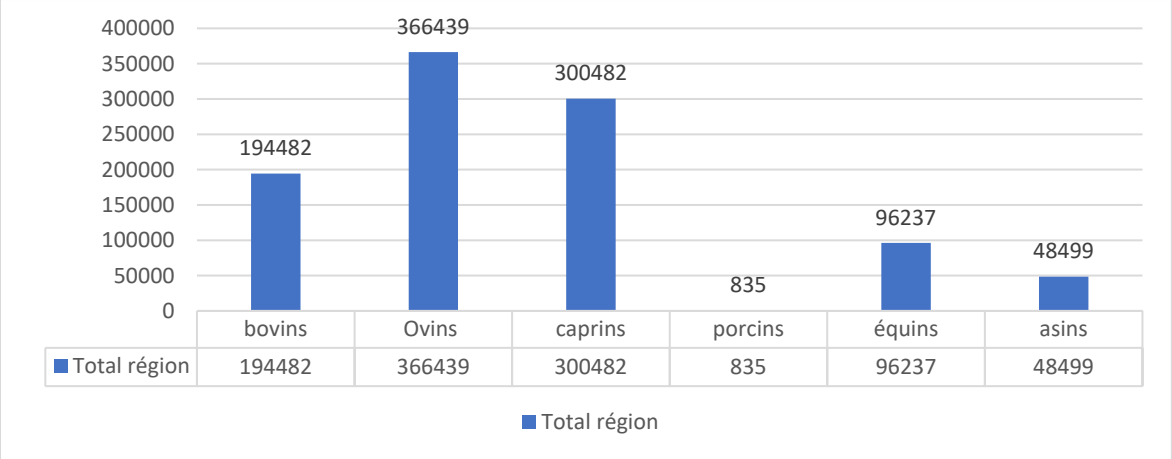

***Source** : Service régional de l'élevage de Kaffrine, 2023*

Graphique XIX-3: Production de lait en litres par département entre 2022 et 2023

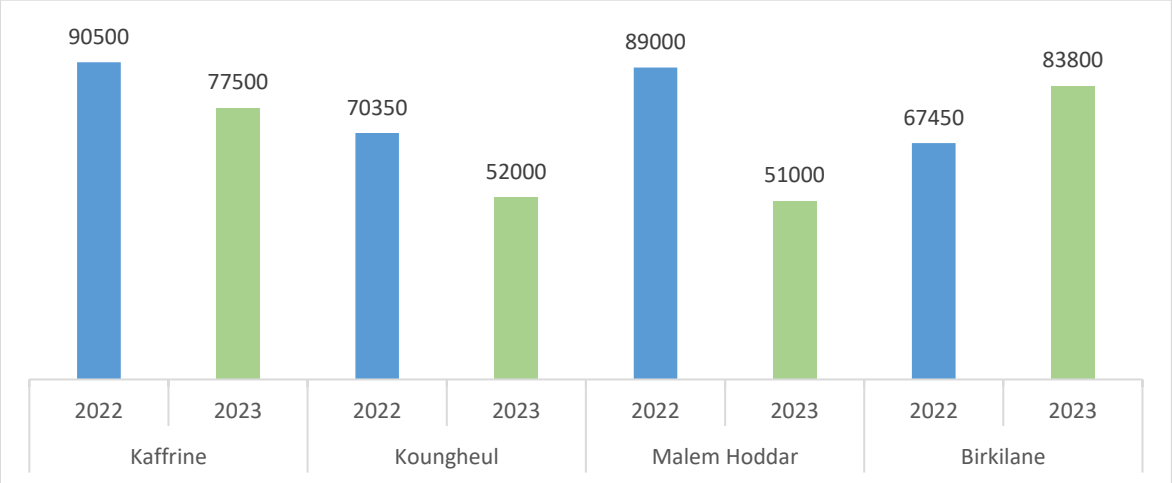

***Source** : Service régional de l'élevage de Kaffrine, 2023*

Graphique XIX-4: Production de cuirs et peaux par département entre 2022 et 2023

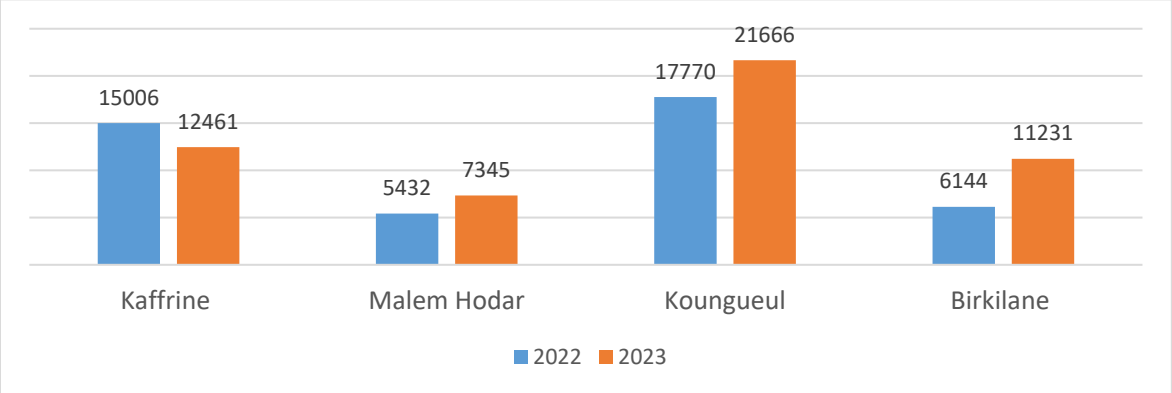

***Source** : Service régional de l'élevage de Kaffrine, 2023*

XIX.2 Pêche – Aquaculture

La présence de plans d'eau permanents et temporaires et l'existence de programmes d'aménagement d'infrastructures hydro-agricoles, font que la région présente assez de potentialités pour le développement d'activités piscicoles et l'impulsion de la pêche continentale.

Au cours de ces deux dernières années, des progressions importantes sont observées dans la pêche artisanale avec l'augmentation accrue des débarquements. En effet, les quantités capturées sont passées de 12,833 Tonnes (5,91 T à Kaffrine et 6,923 T à Koungheul) en 2022 à 80,207 Tonnes (6,607 à Kaffrine et 73,6 T à Koungheul) en 2023. Il est important de souligner que seuls les départements de Koungheul et Kaffrine présentent une production artisanale.

L'augmentation de la production artisanale s'explique par l'aménagement de nouveaux sites couverts notamment celui de Khosnane. En outre, le système de collecte a été amélioré.

L'augmentation de la valeur commerciale estimée (VCE) de la pêche artisanale entre 2022 et 2023 est une réponse rationnelle à la hausse des débarquements enregistrés sur la période. Estimée à 8 843 900 FCFA en 2022, la VCE de la pêche artisanale est passée à 87 829 750 FCFA en 2023.

Quant aux apports extérieurs, le volume enrégistré en 2022 a connue une hausse 8,26% en 2023, en ce sens qu'il est passé de 1778,5 T à 1926 T entre les deux années. Toutefois, il est important de souligner que le volume des apports extérieurs est en deçà de la quantité réelle vendue dans la région. En effet, une partie non négligeable échappe au contrôle du fait du manque d'agent à Malem Hodar et à Birkelane.

L'activité aquacole est balbutiante. Cependant des efforts sont entrepris dans le cadre du PASA et du PROVAL-CV en collaboration avec l'ANA et le service des pêches. A l'issue des missions d'évaluation des potentialités de la région et des différents programmes de réalisation de bassins de rétention dont le volet valorisation, il est extrêmement important que soit ouvert à Kaffrine un bureau de l'ANA afin d'exploiter de façon optimale les potentialités de la région en matière d'aquaculture.

Définitions :

- **Aquaculture :** ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
-
- ***-La pêche artisanale :*** *elle se* distingue des pêches qui impliquent des opérateurs techniques mais non-industrialisés; typiquement une opération peu importante, décentralisée.

En savoir plus :

- Service régional de la pêche de Kaffrine

Tableau XIX-3 : Evolution des indicateurs du secteur de la Pêche

Indicateurs	REGION	
	2022	2023
Débarquement de la pêche artisanale	12,833	80,207
VCE pêche artisanale	8843900	87829750
Volume des apports extérieurs en tonne	1778,5	1926,45
VCE des apports extérieurs (F CFA)	1 525 244 150	1 984 608 550
Total	23,633	272,852

Source *: Service Régional des Pêches et de la Surveillance*

Graphique XIX-5 : Quantité de poissons de la pêche artisanale

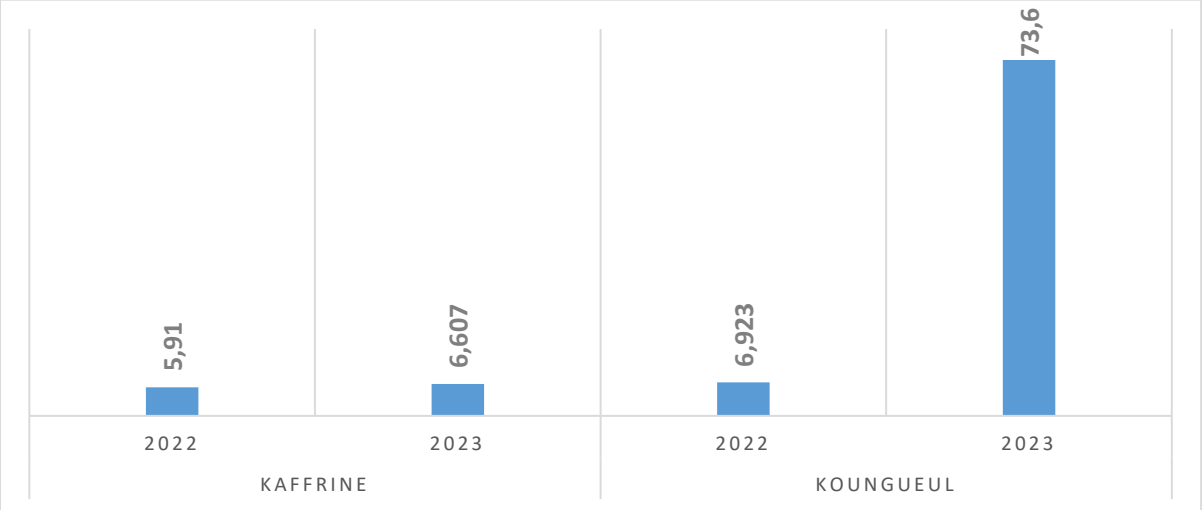

Source *: Service régional des Pêches et de la Surveillance*

XIX.3 : Sylviculture

Une stratégie participative et inclusive est adoptée au niveau régional pour dérouler d'importants programmes de production de plants et de réalisations de plantations. Dans ce sillage, 265 436 plants ont été distribués en 2023. Il ressort de la répartition que le département de Koungheul a reçu 108 303 plants, soit 40,8% du total. Il est suivi des départements de Malem Hodar (27,8%) et Birkelane (24,2%).

Par ailleurs, des performances louables ont été réalisées dans la lutte contre la déforestation et de la dégradation des terres. Différents types d'activités de plantations ont été mises œuvre en 2023 dans tous les départements de la région de Kaffrine. Koungheul est le département où il est observé la plus grande superficie de terres restaurées. En effet, 4239,2 ha de terres dégradées dans ce départerment ont été réparées à travers des plantations massives (36,7ha), linéaires (22 ha) et consevatoires (4180,5 ha). Il est suivi des départemets de Birkelane avec 2844,4 ha de terres réparées, et Malem Hodar (282,5 ha). Le département de Kaffrine, avec 171,5 ha, affiche la plus faible superficie de terres réparées en 2023. Ces réparations sont constituées de 34 ha de platations massives, 66 ha de plantations linéaires et 71,5 ha de plantations conservatoires.

Définitions :

- ***Plantations conservatoires*****:** *Plantations destinées à conservation des eaux et des sols (lutte contre l'érosion, conservation de la mangrove...) avec des espèces spécifiques.*
- ***Reboisement massif :*** *Plantations en plein dans un espace clôturé ou non avec des plants. Les plantations seront effectuées en plein hivernage avec un écartement entre les plants de 10 à 20 m d'alignement le long d'axes routiers, des pistes, aux abords de champs ou d'infrastructures. Les espèces préférées sont des plants d'ombrage, de brise vent ou de haies vives.*
- ***Plantations linéaires*** *: Plantations d'alignement le long d'axes routiers, des pistes, aux abords de champs ou d'infrastructures.*

En savoir plus :

- Direction régionale des eaux et forêts de kaffrine

Tableau XIX-4 : Nombre de plants distribués par département

Départements	Nombre plants	Pourcentage
Koungheul	108303	40,8
Kaffrine	19213	7,2
Malem Hodar	73671	27,8
Birkélane	64245	24,2
Total région de Kaffrine	**265436**	**100,0**

Source *: SREF, 2024*

Tableau XIX-5 : Superficie de terres dégradées réparées en 2023 par type de plantation

Département	Activités (Type de plantations ou le type d'ouvrages réalisés)	Superficies de terres dégradées restaurées (ha)	Total
Kaffrine	Plantations massives	34	
	Plantations linéaires	66	
	Plantations conservatoires	71,5	171,5
Malem Hodar	Plantations massives	179,96	
	Plantations linéaires	82	
	Plantations conservatoires	20,59	282,55
Birkélane	Plantations massives	32,43	
	Plantations linéaires	90	
	Plantations conservatoires	2722	2844,43
Koungheul	Plantations massives	36,7	
	Plantations linéaires	22	
	Plantations conservatoires	4180,5	4239,2

Source *: SREF, 2024*

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

.

XX.1 Energie

La maitrise de l'énergie et en particulier celle électrique est fondamentale dans les processus de développement durable. L'Etat du Sénégal, conscient de cette réalité, a adopté une politique énergétique rigoureuse en vue d'assurer l'accès de tous les citoyens d'une électricité en qualité et en quantité suffisante, quelle que soit la zone de résidence. Malgré cette volonté politique, certaines zones rurales souffrent toujours de manque d'électricité.

Dans la région de Kaffrine, le nombre d'abonnés de la SENELEC se chiffre à 53 110 en 2023 contre 46 578 en 2022, soit une hausse relative de 14,02%. Le nombre d'abonnés dans le département de Kaffrine, qui polarise ceux de Malem Hodar et Birkelane, est passé de 39 870 en 2022 et 45 689 en 2023, et pour le département de Koungheul, de 6 708 en 2022 à 7 421 en 2023.

Par ailleurs, la consommation d'énergie électrique dans la région en 2023 est estimée à 29 430 KW/h. Elle est plus importante dans les départements de Kaffrine et Koungheul (soit 12710 et 9100 respectivement) et moins importante dans le département de Malem Hodar (2120 KW/h seulement).

Concernant l'électrification rurale en 2023, on dénombre au total 46 villages raccordés au réseau électrique, 36 villages qui bénéficient de l'énergie solaire et 36 villages qui sont raccordés par centrale.

Tableau XX-1 : Quelques indicateurs sur l'Energie dans la région en 2023

Indicateurs	Région	
	2022	**2023**
Puissance Installée		29 430
Nombre d'abonnés de la SENELEC	46 578	53 110
Nombre de village raccordés	25	46
au réseau électrique		
Nombre de village raccordés par solaire	22	36
Nombre de village raccordés par centrale	22	36

Source *: SENELEC, 2023*

XX.2 Mines et carrières

La région de Kaffrine fait partie des moins nanties du pays en termes de ressources minières. En effet, la région ne dispose que de sable et de latérite comme ressources minières. Toutefois, ces deux matériaux jouent un rôle important dans la construction des bâtiments et des routes.

La situation des carrières de sable n'a pas évolué entre 2022 et 2023. Deux carrières de sable sont ouvertes dans la région (dont 1 privée et 1 publique). La carrière privée est répertoriée dans le département de Birkelane alors que la carrière publique se trouve dans le département de Kaffrine, à Kahi précisément. Elle est située sur l'axe Kaffrine-Touba

Dans le département de Koungheul, il n'existe aucune carrière de sable, malgré la forte demande des populations qui utilisent du sable de ramassage pour la construction. Présentement, des sites pouvant abriter des carrières ont été repérés dans les communes de Saly- Escale (Keur Aly lobé) et de Ida Mouride (Keur Nghaye).

Concernant les carrières de latérite, la situation se présente comme suit : Kaffrine dispose d'une carrière privée de latérite ; le département de Malem Hodar en dispose trois qui sont toutes privées. Six carrières privées de latérites sont localisées dans le département de Koungheul et trois à Birkelane.

Définitions :

- **Sable :** c'est un matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16^{e} de millimètre et 2 millimètres.
- **Carrière :** endroit d'où l'on extrait, à ciel ouvert, du sable et du gravier, à partir d'un dépôt naturel, à des fins commerciales ou industrielles.

En savoir plus :

- Service régional des mines et de la géologie de Kaffrine
- https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=1989

Tableau XX-2: Situation des ressources minières dans la région de Kaffrine en 2022 et 2023

Indicateurs	REALISATIONS							
	Kaffrine		Malem Hodar		Birkelane		Koungheul	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Nombre de carrières de Sable	01 publique				01 privée			
Nombre de carrières de latérite		01 privée		03 privées		03 privées et 01 de la forêt classée déclassifiée		06 privées

Source *: Service Régional des Mines et de la Géologie de Kaffrine, 2023*

Chapitre XXI : COMMERCE - SERVICES

XXI.1 Commerce

Trois (03) types de commerçants sont à distiguer dans la région à savoir : les grossistes, les demi-grossistes et détaillants. La population exerçant dans le commerce n'a pas évolué entre 2022 et 2023. Elle est estimée à 707 individus assurant la commercialisation des produits dans la région. La plupart des commerçants de la région sont des détaillants. En effet, sur 707 commerçants, 675 ventent en détail leurs marchandises. Ils sont plus nombreux dans les départements de kaffrine (277) et Birkelane (201). Le département de Koungheul en compte moins (145 en 2022 et 186 en 2023).

Les ½ grossistes, qui sont au nombre de 18 dans la région, sont plus présents dans le département de kougheul (7) et Birkelane (5). Les département de kaffrine et malem hodar en comptent 3 chacun. Concernant les vendeurs en gros, ils sont au nombre de 14 dans la région dont cinq (5) dans le département de Birkelane. Dans chacun des autres départements, trois (3) grossistes sont enregistrés aussi bien en 2022 qu'en 2023.

Par ailleurs, les entreprises commerciales du secteur formel de la région ont, en 2022, eu des charges de personnel de 100 600 000 FCFA. Leur chiffre d'affaires, à la même année, est évalué à 11 460 000 000, pour une valeur ajoutée de 294 500 000 FCFA. Le taux de valeur ajoutée est estimé, en 2022, à 42,5%.

Définitions :

- **Commerce :** consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

En savoir plus :

- ANSD, BDEF 2021
- Service régional du commerce de Kaffrine

Tableau XXI-1: Evolution du nombre de commerçants selon le type et par circonscription administrative entre 2022 et 2023

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Département Birkilane	**Année 2022**	5	5	201	206
	Année 2023	5	5	201	206
Département Kaffrine	**Année 2022**	3	3	277	280
	Année 2023	3	3	277	280
Département Koungheul	**Année 2022**	3	7	145	155
	Année 2023	3	7	186	196
Département Malem-Hodar	**Année 2022**	3	3	197	200
	Année 2023	3	3	197	200
Région	**Année 2022**	14	18	675	707
	Année 2023	14	18	675	707

Source *: Service régional du Commerce, 2024*

Tableau XXI-2: Caractéristique des entreprises commerciales formelles du secteur du commerce en 2022

ANNEE	Charges de personnel (en millions de FCA)	Chiffre d'affaires (en millions de FCA)	Valeur ajoutée (en millions de FCA)	Excédent brut D'exploitation (en Million de FCA)	Taux de valeur ajoutée (%)
2022	100,6	11 460,0	294,5	193,9	42,5%

Source *: BDEF/ Edition 2022*

XXI.2 Transport

La région de Kaffrine dispose d'un linéaire global de plus de 1 100 km en voie de désenclavement terrestre avec 289,73 km de routes revêtues dont la Route Nationale 1 qui traverse la région d'Est en Ouest sur une longueur de 145 km, la Route Nationale 11 longue de 48 km, l'axe Kaffrine – Nganda sur un linéaire de 34 km, sans compter près d'une vingtaine de kilomètres en voirie urbaine, 820,37 km de pistes latéritiques et 142,89 km de voie ferrée.

En matière de couverture géographique, seules 46,4% des localités de la région (villages et quartiers) font moins de 2 km pour accéder à une voie de désenclavement. Ceci traduit le faible maillage des territoires en matière de routes non revêtues ou en routes bitumées. On note aussi des disparités assez importantes entre les départements et les communes d'un même département. Ainsi, le département de Koungheul qui concentre le tiers (33%) des voies de désenclavement de la région, avec seulement 41,2% de ses localités qui sont traversées ou polarisées par une route ou piste sur un rayon de 2 km. Cependant, les communes situées dans la zone sylvo-pastorale dont Ribot Escale, Lour Escale, Gainth Pathé, concentrant à elles seules 41% des localités du département, sont les moins couvertes par les services de mobilité.

En outre, sur un linéaire global de 820,73 km de routes non revêtues, les 360,25 km se trouvent dans un état de dégradation assez avancé soit près de la moitié (44%) du cumul des axes. Le département de Koungheul est le plus touché par cette situation avec 152,90 km de pistes difficilement pratiquables soit 42% du linéaire global de routes non revêtues dégradées. Le département de Birkelane vient en seconde position avec 93,31 km, suivi de Malem Hodar et Kaffrine avec respectivement 60,25 km et 53,79 km.

Concernant la couverture routière, hormis les 05 anciennes communes (Kaffrine, Birkelane, Koungheul, Malem Hodar et Nganda) et Khelcom qui présentent des taux de couverture de 100%, seules les communes de Keur Mboucki et de Kahi présentent des taux de couverture de plus de 75% avec respectivement 81,3% et 83,3%. Celles de Kahi, Kathiotte, Ndiognick, Mabo, Diamagadio, Médinatoul Salam 2, Saly Escale et Ida Mouride ont des taux de couverture compris entre 50% et 75%. La partie nord de la région est faiblement couverte en voie de désenclavement. Par conséquent, les communes de Lour Escale et de Ribot Escale sont moins polarisées avec des taux respectifs de 18% et 20%.

Définitions :

- **Parc automobile :** désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier :** Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public

En savoir plus :

- AGEROUTE de Kaolack
- RAC Kaffrine 2024

Tableau XXI-4: Situation d'accès à une route par département en 2023

Départements	Chemin de fer	Linéaires		Nombre de localités couvertes	Taux de couverture	Nombre de gare routière
		Routes non revêtues	Routes revêtues			
Birkelane	30,36	128,17	36,71	117	51,1%	01
Kaffrine	19,31	176,19	116,75	141	52,3%	02
Malèm Hodar	32,95	214,50	71,62	91	43,3%	01
Koungheul	60,27	301,87	64,00	177	41,2%	01
TOTAL REGION	**142,89**	**820,73**	**289,08**	**526**	**46,4%**	**05**

Source *: AGEROUTES et Direction des routes 2023*

Graphique XXI-1: Situation des services de mobilité par département en 2023

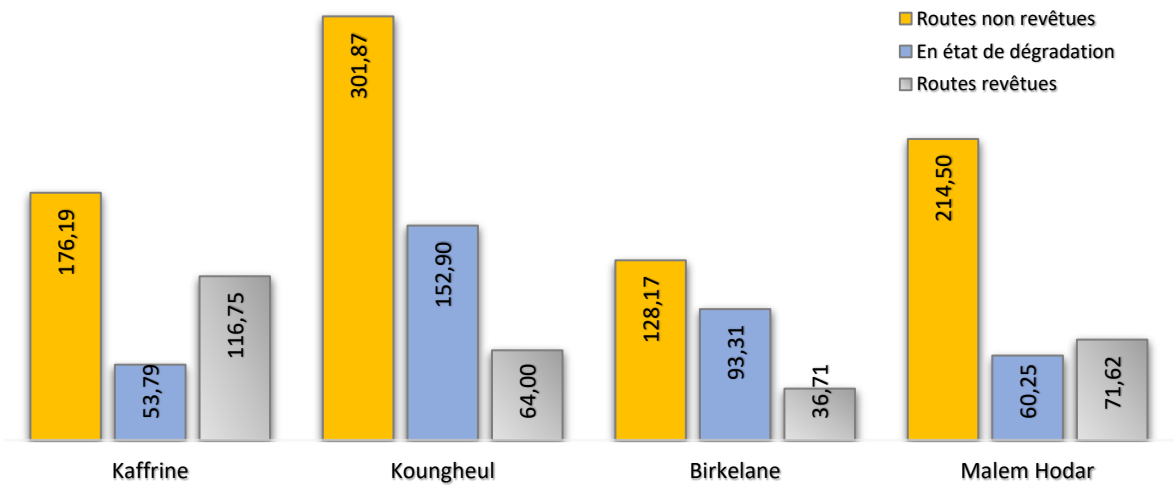

Source *: AGEROUTES et Direction des routes 2023*

Tableau XXI-5: Evolution des linéaires de route entre 2021 et 2023

Indicateurs (km)	REALISATIONS		
	2021	2022	2023
Linéaire de routes revêtues construites	00	-	5,4
Linéaire de routes revêtues réhabilitées	110	00	48
Linéaire de routes non revêtues construites	00	31	10
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées	25	12	00

Source *: AGEROUTES et Direction des routes 2023*

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXII : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXIII: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

Aides familiaux : Ce sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Aquaculture : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevâge d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevâge. Elle regroupe la pisciculture (élevâge de poissons), la conchyliculture (élevâge de coquillâges marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevâge de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
Budget : document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une structure publique pour une année. Ce document est approuvé par l'assemblée délibérative de la collectivité ou de l'organisme en cause. Le budget est constitué par l'ensemble des comptes qui décrivent, pour une année financière, toutes les ressources et charges permanentes de la structure publique.

Camps pénaux : *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.*

Circonscription administrative : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

Collectivité territoriale : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.
Culture : c'est l'ensemble des connaissances, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langâge et la technique.
Chef de ménage : le chef de ménage est le membre du ménage qui a la responsabilité de l'organisation des repas, et plus généralement, de l'organisation de la vie du ménage. Son autorité est reconnue et acceptée par tous les membres du ménage. Le chef de ménage est nécessairement un résident, c'est-à-dire un membre qui vit en permanence dans la concession du ménage.

Densité de population sert à mesurer l'importance de l'occupation d'un territoire par les hommes. C'est l'indicateur par excellence de mesure du niveau de concentration des individus dans un territoire donné. Elle est représentée par un nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dynamique de population : elle suppose l'existence d'interrelations entre mortalité, natalité, migration. Ce qui fait que pour toute population il y a passage par diverses phases ou transition démographique résultante de ces variables natalité, mortalité, migration.

Électricité : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).

Électricité moyenne tension : les lignes moyenne tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.
Électricité basse tension : les lignes basse tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans

Encours : Un encours est le montant total et global des crédits souscrits par un emprunteur ou co-emprunteur calculé à un moment précis et donné. Il représente donc le montant global à l'instant T des crédits en cours, en fonction des échéances sur des clients ou sur des fournisseurs. En d'autres termes, l**'encours est le montant total des crédits émis par une ou des institutions financières à une date donnée et non remboursés. Il s'agit donc d'un stock.**

Établissements pénitentiaires : Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.

Finance publique : Les finances publiques concernent les activités financières de l'État, des collectivités territoriales et de tous les organismes publics.

Finances publiques locales : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.

Impôts locaux: ce sont les impôts perçus au profit du budget des collectivités locales. On peut en citer : l'impôt minimum fiscal (IMF), la taxe représentative de l'impôt minimum fiscal (TRIMF), la contribution des patentes, la contribution des licences, la contribution foncière des propriétés bâties (CFPB), la contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB), la taxe foncière, etc.

Immatriculation à la sécurité sociale: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.
Insécurité alimentaire aiguë : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sites énumérés ci-dessous.

Patrimoine culturel : il désigne les artefacts, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) : *Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.*

Mandat-poste : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Ménage agricole : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevâge.

Population : le mot **population** peut désigner toute collection d'unités distinctes : il est alors synonyme d'**univers**. On emploie plus communément le mot **population** pour désigner l'ensemble des **habitants** d'un certain territoire, parfois même une fraction seulement de cet ensemble (ex. : *population d'âge scolaire*, *population mariable)*, auquel cas il s'agit, à proprement parler, d'une **sous-population.**

Population en âge de travailler : elle comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population en emploi : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur.

Population carcérale : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous *contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.*

Population pénale : *C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.*

Personne écrouée : On dit qu'une personne est écrouée, **lorsqu'elle est mise en détention, en prison**. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est 'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

Personne au chômage : **l**es chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et pris ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.

Population active : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

Projection de population : fournit une image de ce que pourraient être la taille et la structure à venir de la population par sexe et âge. Elle s'appuie sur la connaissance du passé, et, pour le futur, sur des hypothèses pour trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Différentes hypothèses d'évolution sont faites pour chaque composante, constituant différents scénarios. Les projections servent de base à la réflexion de long terme, notamment en termes d'aménagements collectifs. Elles permettent d'analyser l'évolution de la population si les hypothèses se vérifiaient, mais ne sont pas des prévisions. Les projections démographiques sont réalisées à partir des résultats du recensement de la population et des données d'état civil. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes. Il peut s'agir de département, pays, aire urbaine, grandes agglomérations… ou de tout territoire ad hoc.

Programmes de santé : *C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.*

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

Ratio de dépendance démographique : le ratio de dépendance démographique désigne le rapport du nombre d'individus supposés « dépendre » des autres pour leur vie quotidienne – moins de 15 ans et 65 ans et plus – au nombre d'individus âgés de 15 à 64 ans.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité dans une population ou un groupe d'âge est le rapport de l'effectif masculin à l'effectif féminin, exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Ainsi, une valeur du rapport inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes.

Risques environnementaux : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines.
Recettes d'investissement (finances locales) : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts
Recettes de fonctionnement (finances locales) : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers

Ressources forestières : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisés pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou ils peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois.
Ressources fauniques : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la

petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux**.**

Sécurité alimentaire : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Système Financier Décentralisé : Institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes qui n'ont généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire et habilitée aux termes de la présente loi à fournir ces prestations.

Le taux d'abandon est calculé en faisant le rapport entre le nombre d'individus n'ayant pas terminé un cycle scolaire donné et le nombre d'individus l'ayant démarré.

Taux d'achèvement du cycle primaire : c'est le nombre total d'enfants qui achèvent avec succès la dernière année du primaire exprimé en pourcentage du nombre total d'enfants de l'âge théorique correspond à cette dernière année.

Taux de redoublement : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Taux d'urbanisation : *C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population).* ***Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes.*** Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents**.**

Taux brut de scolarisation : c'est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

Taux d'occupation : *C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.*

Température minimale : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.

Température maximale : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

Le taux d'emploi : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

Trésor public : service de l'État qui assure le maintien des grands équilibres monétaires et financiers, en effectuant des opérations de caisse, de banque et de comptabilité nécessaires à la gestion des finances publiques et en exerçant des actions de tutelle, de financement et d'impulsion en matière économique et financière.

Travailleur familial : Personnes qui occupent un « emploi indépendant » dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Vulnérabilité : l'expression « vulnérable » vient du latin « *vulnérabilis, de vulnerare* » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, La vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire : la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire fait référence à toute la gamme des facteurs qui mettent les personnes en danger d'insécurité alimentaire. Le degré de vulnérabilité pour un individu, un ménage ou un groupe de personnes est déterminé par son exposition aux facteurs de risque et par son aptitude à affronter les situations de crise et à leur survivre.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

climat 27
collectivités territoriales 126
commerce 120
Commerce 120
culture 82, 112, 125, 126
densité 125, 129
département 15, 76, 125, 128
eau 112, 125, 128
éducation 64
élevage 110, 112, 125
Élevage 76, 127
emploi 31, 35, 37, 127, 128, 129
énergie 125, 126
enseignement 74, 76, 77
Guinguinéo 60, 95
hydraulique 125
indice synthétique de fécondité 21
insécurité alimentaire 54, 126, 130
Kaolack 24, 55, 60, 73, 75, 76, 77, 79, 95, 106
Ménage agricole 127
ménages 35, 54, 59, 60, 105, 125, 126
mortalité 125, 128
Nioro 60, 95
Nutrition 76
patrimoine culturel 126
pêche 112
Pêche 76
population .. 16, 17, 29, 31, 37, 125, 127, 128, 129
poste 64, 94, 127
Rapport de masculinité 128
ratio de dépendance démographique 128
Recettes 128
région ... 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 31, 35, 42, 55, 57, 59, 60, 64, 65, 66, 67, 70, 72, 74, 76, 82, 84, 93, 94, 103, 104, 109, 116, 118, 119, 125
Ressources fauniques 25, 128
Ressources forestières 25, 128
santé 64
Sécurité alimentaire 54, 129
Sénégal 15, 29, 37, 125, 127
superficie 15
TBS 73
transport 126
Urbanisme 24